



Revue de Presse



Revue de Presse du 10 au 14 avril 2017.

Gouvernement et syndicats de fonctionnaires sont d'accord pour réformer leur instance de dialogue social

Pour son dernier Conseil commun de la fonction publique, le 11 avril, la ministre de la Fonction publique a appelé à la nécessaire modernisation de cette instance de dialogue social. *“Il faut notamment sortir des postures”*, a-t-elle souligné. Annick Girardin a aussi réaffirmé être favorable à une politique de fusion des corps.

“Le dialogue social dans la fonction publique devra être repensé.” Ce sont les termes employés par la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, devant les organisations syndicales, lors du dernier Conseil commun de la fonction publique du quinquennat, mardi 11 avril.

L'occasion pour la ministre de dresser un bilan du dialogue social des cinq dernières années, marquées par 199 réunions d'agenda social, 168 projets de décret examinés et 8 lois, mais aussi d'appeler à la *“nécessaire”* modernisation du fonctionnement de la plus haute instance du dialogue social dans le secteur public. Créé par la loi de 2010 relative à la rénovation du dialogue social, le Conseil commun de la fonction publique a été installé pour la première fois le 31 janvier 2012.

“Il faut être beaucoup plus pragmatique et efficace au sein du Conseil commun, a souligné Annick Girardin à l'issue de la réunion. Il faut avoir le plus souvent possible des débats de fond, mais pour y parvenir, il est nécessaire de sortir des postures et de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer même si certains doivent avoir plus de temps et de lieux de parole que les autres.”

Des propos dans l'air du temps, étant donné les récentes tensions autour de la présentation d'une circulaire rappelant les obligations de temps de travail des fonctionnaires. Début mars, 4 organisations syndicales (CGT, FO, Solidaires et FA-FP) avaient même claqué la porte d'une réunion de concertation sur le sujet, critiquant un texte *“de portée politique”*

Pistes d'évolution syndicales

Les postures *"sont aussi du côté des employeurs et du gouvernement"*, rétorque, côté syndicats, Jean-Marc Canon, le secrétaire général de l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE-CGT), mais le Conseil commun *"gagnerait à être réformé pour devenir le creuset de vrais débats sur le secteur public, ce qui est très compliqué aujourd'hui"*.

Principal point de blocage avancé par le représentant de la CGT : le *"trop grand"* nombre de sièges des organisations syndicales, impliqué, selon Jean-Marc Canon, par le *"trop faible"* seuil de représentativité nécessaire pour obtenir une place au sein de l'instance (2,5 % des suffrages obtenus lors des élections professionnelles). *"Il ne s'agit pas pour autant de faire la peau aux petits syndicats, mais de renforcer la représentativité syndicale"*, précise-t-il.

Autre piste d'évolution avancée par les organisations syndicales et en particulier par la fédération autonome FA-FP : le renforcement du nombre de travaux en autosaisine par le Conseil commun. Et ce *"sur le modèle de ce qui se fait notamment au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale"*, indique Bruno Collignon, le président de la FA-FP. Sur ce point, le syndicaliste appelle notamment à développer le travail *"prospectif"* déjà engagé par la deuxième formation spécialisée du Conseil commun de la fonction publique, dédiée à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents dans les trois fonctions publiques.

Annick Girardin réaffirme son souhait de voir fusionner des corps

Dès le début de son intervention devant le Conseil commun de la fonction publique, la ministre Annick Girardin est revenue sur ses propos, tenus dans nos colonnes le 15 mars dernier, où elle se disait favorable à une politique de fusion dans les grands corps de l'État. *"J'ai la conviction qu'il existe trop de corps au sein de la fonction publique de l'État, a-t-elle affirmé dès le début de la réunion. Et j'appelle de mes vœux un mouvement de fusion de ces corps"*

Bastien Scordia

Le mauvais procès fait aux fonctionnaires déconstruit en 6 points

05/04/2017

Effectifs, statut, temps de travail..., tour d'horizon des sujets qui font polémique à propos des salariés du public en France.

Haro sur les fonctionnaires ! A l'automne dernier, la primaire de la droite avait tourné au concours de celui qui proposerait de supprimer le plus d'emplois publics. Hier encore, lors du débat entre les onze candidats à la présidentielle organisé par BFMTV, le sort des agents de la fonction publique a été au centre des joutes oratoires. Même au-delà de l'arène politique, l'idée domine largement aujourd'hui les débats que les employés du secteur public seraient un fardeau qui empêcherait le secteur privé, seul véritable créateur de richesses et d'emplois, de se développer. Cette vision a toujours été fautive, mais elle le devient de plus en plus.

Nécessaires aux entreprises

Aucune entreprise privée ne peut en effet produire de richesses avec succès si elle ne trouve pas dans son environnement immédiat des personnes bien formées, qui soient en bonne santé et soignées correctement si elles tombent malades, qui trouvent à se loger à des prix abordables dans un environnement suffisamment agréable, qui puissent se déplacer aisément, qui se sentent suffisamment sécurisées pour l'avenir pour se concentrer à 100 % sur leurs tâches... Il faut aussi à toute entreprise une justice qui fonctionne vite et bien pour régler ses litiges éventuels, ainsi que la certitude de disposer en permanence de courant électrique, d'accès à Internet...

**Le débat devrait porter sur l'efficacité
de l'action publique plutôt que
sur le nombre de fonctionnaires**

Bref, les entreprises ont absolument besoin de « biens publics » de qualité pour prospérer. Et ces biens publics, on ne sait les produire que par une action publique mise en oeuvre le plus souvent par des employés du secteur public. Au fur et à mesure que la division du travail s'approfondit et que des personnes et des organisations plus nombreuses interviennent pour la production du moindre bien ou service, les entreprises ont même de plus en plus besoin de ces fameux biens publics : une organisation économique aussi sophistiquée nécessite en effet un environnement de plus en plus stable, prévisible, optimisé.

Besoins

Cela ne signifie évidemment pas que « plus il y a de fonctionnaires, mieux c'est ». Encore faut-il que l'action de ces employés du secteur public corresponde aux besoins réels de la société. Et sur ce plan, en France, nous avons à coup sûr d'importants progrès à réaliser, si on en juge par exemple par les résultats très insatisfaisants de l'école publique en matière de lutte contre les inégalités ou encore

par les déséquilibres territoriaux persistants. C'est bien davantage sur cette question de l'efficacité de l'action publique que le débat devrait se concentrer, plutôt que sur celle du nombre de fonctionnaires. Cette recherche d'une meilleure efficacité du secteur public implique qu'on s'interroge sur les statuts, les modes de recrutement et de rémunération ou encore la gestion des carrières des employés du public. Ils sont souvent très différents dans d'autres pays et nous aurions certainement des leçons à tirer de l'expérience de nos voisins, même si, bien entendu, la gestion des emplois publics doit s'inscrire dans l'histoire singulière de chaque pays.

1/ Y A-T-IL DE PLUS EN PLUS DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE ?

Sous son apparente unité, la fonction publique recouvre en réalité trois entités distinctes. La fonction publique d'Etat regroupe les agents des ministères et ceux des établissements publics administratifs (Pôle emploi, CNRS, Musée du Louvre...). La fonction publique territoriale rassemble, elle, le personnel des collectivités locales (régions, départements, communes), ainsi que celui des établissements publics administratifs locaux. Relève, enfin, de la fonction publique hospitalière le personnel des hôpitaux publics, des établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des établissements médico-sociaux (aide sociale à l'enfance, par exemple).

**Fin 2014, la fonction publique dans son ensemble
employait 5,4 millions de personnes,
hors contrats aidés, soit 20 % de l'emploi total**

Fin 2014, la fonction publique dans son ensemble employait 5,4 millions de personnes, hors contrats aidés (voir ci-après), soit 20 % de l'emploi total. C'est 220 000 agents de plus qu'en 2004, mais la population française a augmenté, elle aussi, de 3,8 millions dans le même temps. Sur cette période, la fonction publique d'Etat (44 % des effectifs globaux), a perdu plus de 250 000 postes. Cela s'explique en partie par le transfert, entre 2006 et 2010, de 135 000 agents vers les collectivités territoriales, suite aux lois de 2004 sur la décentralisation (personnel d'accueil, de restauration et d'hébergement des collèges et lycées, personnel des anciennes Directions départementales de l'équipement). La politique de non-renouvellement d'un retraité sur deux, appliquées de 2007 à 2012 dans la fonction publique d'Etat et la baisse des budgets des ministères ont également contribué à faire diminuer les effectifs.

Hausse dans les collectivités

A l'inverse, les effectifs de la fonction publique territoriale ont fortement augmenté, et ceux de la fonction publique hospitalière plus modérément. Dans cette dernière branche, ce sont les effectifs des Ehpad, structures en fort développement, qui se sont particulièrement accrus : + 3,1 % par an en moyenne. Il n'en reste pas moins que, dans leur ensemble, les effectifs de la fonction publique n'ont pas évolué plus vite que l'emploi total.

Mais attention, progression de l'emploi public ne veut pas nécessairement dire progression du nombre de fonctionnaires : seuls sept agents publics sur dix ont ce statut. Les autres, quand ils ne sont pas militaires (5,6 %), sont le plus souvent contractuels, c'est-à-dire employés avec un contrat de droit privé (CDI ou CDD). La part de ces contractuels dans l'emploi public a progressé de trois points en dix ans, pour atteindre 17,3 %. Par ailleurs, les organismes publics peuvent recourir à des contrats aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi depuis 2010, contrats

d'avenir depuis 2012) pour embaucher des personnes ayant des difficultés d'insertion. 191 000 de ces contrats avaient cours dans la fonction publique fin 2014 (3,4 % des effectifs).

Inversement, le fait que le nombre de fonctionnaires statutaires augmente ne veut pas nécessairement dire que les effectifs totaux augmentent. En 2014 par exemple, environ 78 000 fonctionnaires statutaires sont entrés dans la fonction publique et 150 000 en sont sortis. Pourtant le nombre total de fonctionnaires statutaires a augmenté de 26 000 cette année-là par rapport à 2013. Pourquoi ? Parce qu'en 2014 (comme d'ailleurs en 2013), un peu moins de 100 000 contractuels, déjà présents dans les effectifs de l'emploi public, ont été titularisés en application des plans de résorption de la précarité dans la fonction publique (loi Sauvadet de 2012). Des subtilités qu'ont rarement en tête ceux qui dénoncent le « toujours plus de fonctionnaires ».

2/ LA FRANCE COMPTE-T-ELLE PLUS DE FONCTIONNAIRES QUE LES AUTRES PAYS D'EUROPE ?

Les autres grands pays industrialisés ont-ils besoin de moins d'agents publics qu'en France pour offrir les mêmes services ? La réponse est clairement négative.

Afin d'effectuer cette comparaison, on peut commencer par ramener le nombre de fonctionnaires au nombre d'habitants. En effet, lorsque les partisans de la baisse de 500 000 agents mettent en avant l'idée que l'on reviendrait alors au niveau de l'année 2000 (pas franchement une France de déserts des services publics), ils oublient qu'entre 2000 et 2016, nous avons gagné 6 millions d'habitants. Et que l'accroissement régulier de notre démographie réclamera, a priori, plus d'emplois et d'investissements publics, pas moins !

Le périmètre de mesure du nombre de fonctionnaires n'est pas identique d'un pays à l'autre

Ramené à la population, l'emploi public français se situe aujourd'hui dans la moyenne haute des pays de l'OCDE avec 86 personnes pour 1 000 habitants. C'est loin derrière les pays nordiques (Suède, Finlande, Danemark), mais c'est plus que le Portugal (68) et bien plus que l'Allemagne (60).

Pas de surpoids français

Mais cette comparaison est biaisée par le fait que le périmètre de mesure du nombre de fonctionnaires n'est pas identique d'un pays à l'autre. Par exemple, tandis que les jeunes Allemands commencent l'école à 6 ans, c'est 3 ans en France, ce qui implique forcément plus d'enseignants. Et les personnels des hôpitaux allemands, bien que financés par l'argent public, ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de la fonction publique, etc.

Si l'on regarde de près les chiffres sur l'éducation, notre pays semble avoir fait « le choix délibéré de dépenser moins pour éduquer moins »

C'est pourquoi Xavier Timbeau, directeur principal à l'OFCE, propose de comparer le nombre total de personnes offrant des services non marchands (santé, éducation et administrations), toujours ramené au nombre d'habitants. Les pays nordiques ressortent encore largement en tête. La France se situe au même niveau que les

autres grands pays industrialisés et même derrière les Etats-Unis. Ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle. Par exemple, si l'on regarde de près les chiffres sur l'éducation, notre pays semble avoir fait « *le choix délibéré de dépenser moins pour éduquer moins* », souligne Xavier Timbeau.

Un dernier point mérite d'être souligné. Les partisans de la baisse du nombre de fonctionnaires mettent en avant le fait que d'autres pays, en particulier la Suède, le Danemark, le Canada ou le Royaume-Uni, ont engagé ce type de politique avec succès. Mais les statistiques de l'OCDE montrent que l'effet est temporaire : aujourd'hui, dans tous ces pays, la part des fonctionnaires dans l'emploi total est plus élevée qu'en France !

3/ LES FONCTIONNAIRES SONT-ILS MIEUX PROTÉGÉS QUE LES SALARIÉS DU PRIVÉ ?

Qui dit fonction publique suggère emploi à vie. Les fonctionnaires bénéficiant d'un tel statut sont cependant loin d'être les seuls agents publics : ils représentent 72 % de ces effectifs. 17 % sont des contractuels soumis à un régime dérogatoire de droit public, 4 % sont en contrats aidés et 7 % ont un statut encore différent (médecins hospitaliers, enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat).

**En 2013, les contractuels ont représenté 54 %
des embauches et les emplois aidés 23 %**

A côté du stock, les flux donnent à voir un autre visage de l'emploi public : en 2013 (dernière année dont les chiffres sont disponibles), les contractuels ont représenté 54 % des embauches et les emplois aidés 23 %. Le reste se répartissant entre 16 % de fonctionnaires et 7 % de personnels sous un autre statut. Les personnels non statutaires ont toujours existé dans la fonction publique mais, depuis le début des années 2000, le nombre d'établissements qui fonctionnent comme des agences de l'Etat sur le modèle anglo-saxon a crû fortement. Leurs modalités de gestion leur permettent de recruter plus aisément de nombreux contractuels, notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche (les universités depuis la loi LRU), la culture ou la santé (agences régionales de santé).

Tensions avec le public

Certes, parmi les non-fonctionnaires, tous ne sont pas précaires : les médecins des hôpitaux publics ou les enseignants du privé le sont rarement. Mais comme dans le privé, la précarité se conjugue surtout au féminin et rime avec temps partiel. Dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 61 % des agents, mais 68 % des contractuels. Les plans de résorption de la précarité n'ont pas remédié à cette situation. Depuis 2005, une réforme limite certes à six ans la durée maximale d'un CDD, mais les employeurs publics s'arrangent le plus souvent pour ne pas la franchir. Et cette limite reste très supérieure à ce qu'elle est dans le privé : un CDD ne peut y être renouvelé que deux fois dans une limite de dix-huit mois.

La garantie de l'emploi ne prémunit pas contre de mauvaises conditions de travail

Quant aux titulaires, une fois entrés dans la fonction publique, ils en sont en effet rarement exclus : sur les 3 200 sanctions disciplinaires prises en 2015, on n'a décompté qu'une centaine de révocations (l'équivalent d'un licenciement pour faute lourde).

Cette garantie de l'emploi ne prémunit cependant pas contre de mauvaises conditions de travail. Les contraintes physiques sont certes moins fortes dans la fonction publique d'Etat que dans le privé, mais ce n'est pas le cas dans la territoriale, et surtout dans la fonction publique hospitalière, qui subit de plus massivement des horaires de travail atypiques. Les fonctionnaires travaillent dans l'ensemble plus souvent le dimanche et la nuit que les salariés du privé. Ils se plaignent aussi davantage de manquer d'informations claires sur leurs tâches ou d'être jugés par des personnes qui connaissent mal leur travail. Ils sont aussi et surtout beaucoup plus souvent confrontés à des situations de tension avec le public. L'affectation des fonctionnaires ne tient pas non plus toujours compte de leur situation personnelle. De plus, l'emploi à vie est assorti de contraintes en matière de liberté d'expression ou de droit de grève pour les militaires.

4/ LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT-ELLES FAIT EXPLOSER LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES ?

Employés dans les communes, communautés de communes, départements, régions et quelques autres structures publiques locales, les fonctionnaires territoriaux sont presque deux millions, soit un gros tiers de la fonction publique. Est-ce trop ?

La Cour des comptes tranche régulièrement le débat en accusant les collectivités d'avoir exagérément recruté. De 2002 à 2013, les effectifs de la fonction publique territoriale ont en effet augmenté de 27,5 %, soit 405 000 agents supplémentaires. Cette forte hausse s'explique certes par le fait que l'Etat a transféré des compétences aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation. Mais comme l'explique la Cour, l'argument ne tient qu'en partie. Sur les 405 000 agents supplémentaires, 243 000 l'ont été dans les communes et les intercommunalités, alors qu'elles n'ont pas reçu de nouvelles compétences.

L'emploi à la hausse surtout en régions

De même, le rythme annuel d'embauches a certes été beaucoup plus faible dans les communes (+ 0,9 % par an) que dans les départements (+ 4,7 %) et les régions (+ 18,8 %), mais il reste supérieur à la croissance de la population française (+ 0,6 %). Et il aurait logiquement dû être plus limité dans la mesure où les communes se sont regroupées en communauté de communes, qui ont elles aussi beaucoup embauché (+ 7,2 %) pour fournir les services transférés au niveau intercommunal (collecte des déchets, petite enfance...)

+7900 nouveaux emplois dans les communes en 2014 du seul fait de la réforme des rythmes scolaires

Assiste-t-on donc à une dérive incontrôlée de l'emploi dans les collectivités locales ? Il faut y regarder dans le détail. En 2014 par exemple, l'emploi dans les communes a augmenté de 7 900 postes. Mais c'est uniquement le fait de la réforme des rythmes scolaires. Sans elle, le nombre d'agents y aurait baissé au contraire de 1 400 postes. Les réformes décidées au niveau de l'Etat peuvent aussi jouer sans qu'il y ait transfert de compétences formel.

Temps partiel

Autre limite : le développement du temps partiel. En 2014, le nombre d'agents de la ville du Creusot par exemple, a augmenté de 26 %. Mais ramenée en "équivalent temps plein annuel travaillé", cette hausse n'est plus que de 8 %. La fonction

publique territoriale est en effet celle où les postes sont le plus souvent à temps partiel et précaires : en 2009, 20 % de ses agents n'étaient pas titulaires, contre moins de 14 % dans les autres fonctions publiques¹.

Pour ces raisons, l'évolution des dépenses de personnel est un indicateur plus pertinent que celle du nombre de postes. Elles ont cependant aussi augmenté assez rapidement, de 3 % par an de 2009 à 2014, contre 1,1 % pour l'Etat central, et 2,2 % pour les administrations de sécurité sociale. Il y a sans doute eu en effet une certaine dérive des effectifs au niveau du bloc communal. Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, nuance cependant : *"L'approche comptable de la Cour des comptes est utile, mais il faut aussi regarder les services qui sont rendus en face. Ces trente dernières années, les collectivités ont notablement élargi la palette des services rendus à la population, notamment en matière de crèches et de centres de loisirs, permettant ainsi l'entrée rapide des femmes sur le marché du travail."*

5/ LES FONCTIONNAIRES SONT-ILS MIEUX PAYÉS QUE LES SALARIÉS DU PRIVÉ ?

A question simple, réponse malaisée. Si on compare l'éventail des salaires nets, ceux du secteur public sont plus élevés à quasiment tous les niveaux : en 2014, le salaire médian était de 1 957 euros par mois, contre 1 783 euros dans le privé. Pour les 10 % des salaires les plus élevés, les salaires du privé sont cependant supérieurs à 3 609 euros, contre 3 228 euros dans le public.

Le public compte une proportion plus grande de cadres et les agents y sont globalement plus âgés

La comparaison globale n'a cependant pas grand sens, car la structure des emplois n'est pas la même dans les deux secteurs. Le public compte en particulier une proportion plus grande de cadres et les agents y sont globalement plus âgés. Deux caractéristiques qui expliquent l'essentiel des écarts salariaux. Les employés de l'Etat central sont certes mieux payés que ceux du privé mais ce n'est pas le cas dans la territoriale ni dans les hôpitaux. Quant aux cadres du public ils sont nettement moins bien payés que ceux du privé surtout au niveau de l'Etat central.

Le gel du point d'indice* entre 2010 et 2016 a entraîné une stagnation de la rémunération des fonctionnaires au cours des dernières années : leurs salaires ont augmenté moins vite que l'inflation entre 2006 et 2015. Une garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) a certes été mise en place en 2008 pour combler l'écart entre l'évolution du traitement indiciaire et l'inflation sur les quatre années précédentes. Mais elle n'est versée qu'à 150 000 personnes environ dans chacune des branches de la fonction publique.

Le développement des primes a permis de limiter les dégâts : elles représentent en moyenne 23 % de la rémunération des fonctionnaires. Mais ce taux est très variable : 45 % pour les emplois de direction de la fonction publique d'Etat, 5,3 % pour les professeurs des écoles, par exemple. Ont également aidé, l'exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires (en place entre 2007 et 2012), le rachat de jour de RTT (1 150 euros par agent en moyenne en 2015), ainsi que des mesures catégorielles de reclassement (passage des infirmières en catégorie A), de revalorisation des débuts de carrière (enseignants) ou de révision des corps (police nationale). La prime à la performance instaurée en 2009 est, elle, restée

anecdotique : son montant global n'a jamais représenté plus de 0,5 % de l'ensemble des dépenses de personnel.

Stagnation

Malgré toutes ces mesures, le salaire annuel moyen du secteur public, en euros constants, était identique en 2014 à ce qu'il était en 2002 : 22 410 euros, alors qu'il a augmenté de 6,5 % dans le secteur privé sur la même période. Les bas salaires ont certes été revalorisés (indexation du minimum de traitement sur le Smic), mais ils ne progressent désormais que très lentement. Et le resserrement des écarts en début de carrière, du fait de cette revalorisation, produit un sentiment de déclassement chez les plus qualifiés. La valeur du point d'indice va cependant augmenter de 0,6 % en février 2017, après une hausse d'autant en juillet dernier. Après six ans de blocage, pas de quoi pavoiser pour autant.

6/ LES FONCTIONNAIRES TRAVAILLENT-ILS MOINS ET MOINS LONGTEMPS ?

Eternels tire-au-flanc les fonctionnaires ? Sur le papier, ils doivent effectuer 35 heures hebdomadaires, comme dans le privé, soit 1 607 heures par an. Mais un récent rapport de Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, pointe que les agents ne réalisent en moyenne que 1 584 heures par an, soit 1,4 % de moins que la durée réglementaire. La différence s'explique surtout, selon le rapport, par les astreintes et des horaires plus souvent atypiques que dans le privé. Près de 37 % des fonctionnaires travaillent de nuit, contre 26 % des salariés du privé, et 18 % des agents travaillent le dimanche, contre 15 % dans le privé. Les compensations pour faire tourner certains services jour et nuit prennent plus souvent la forme de temps de travail en moins que d'une rémunération supplémentaire.

Distorsions

Par ailleurs, au-delà des strictes moyennes horaires hebdomadaires (la majorité des agents a choisi de travailler 38 heures 30 avec des jours de RTT), il existe des distorsions entre les différentes administrations. Ces écarts résultent de la mise en place des 35 heures dans une certaine précipitation et d'une *"faiblesse du management public"* qui n'a pas profité de l'occasion pour revoir l'organisation du travail, note le rapport.

Comme dans le privé, certains fonctionnaires connaissent des horaires à rallonge, connectés à leurs outils numériques

La possibilité de conserver à cette occasion certains usages antérieurs (jours de congés supplémentaires), voire de maintenir des régimes plus favorables que les 35 heures dans certains métiers de la fonction publique territoriale, ont créé des inégalités entre services. Comme dans le privé, certains fonctionnaires connaissent des horaires à rallonge, connectés à leurs outils numériques. Sous la pression du management, ces heures supplémentaires ne sont cependant pas toutes déclarées et l'intensification du travail n'épargne pas les agents. La proportion des employés administratifs dont le poste exige une réponse immédiate à un usager a doublé en vingt ans, analyse la statisticienne Danièle Guillemot.

In fine, les fonctionnaires pas mieux lotis

Qu'en est-il en matière de retraite ? Un agent classé en catégorie "active", dont les tâches présentent un risque ou une fatigue exceptionnelle, peut faire valoir plus tôt ses droits à la retraite (52 ans pour un policier, 57 pour une infirmière). En 2013, un fonctionnaire sur cinq partant en retraite faisait partie de ces catégories. Certains agents bénéficiant de régimes spéciaux (SNCF, RATP...) peuvent eux aussi partir plus tôt que les salariés du privé. Mais pour la majorité des autres agents publics, les règles ont été alignées sur celles du privé depuis la réforme des retraites de 2010, qui fixe l'âge de départ à 62 ans à partir de la génération 1955.

Dans le secteur privé, les 25 meilleures années de carrière sont prises en compte pour le calcul de la pension. Les fonctionnaires bénéficient en théorie d'un mode de calcul plus avantageux, basé sur les six derniers mois d'activité. Pour autant, *in fine*, ces derniers ne sont pas mieux lotis, du fait notamment de la faible prise en compte des primes dans ce calcul. Selon le Conseil d'orientation des retraites, si on appliquait les règles du privé aux fonctionnaires (majoration de deux années par enfant contre une seule dans le public par exemple), plus de la moitié des agents nés en 1958 y gagneraient.

C'est parti pour le service public des données de référence

En application de la loi pour une République numérique promulguée en octobre dernier, l'accès à 8 bases de données de référence a été renforcé sur le site Data.gouv. Objectif : renforcer la disponibilité et l'accessibilité de la donnée.

Un pas de plus. La mission Etalab, au sein de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic), a franchi une nouvelle étape dans l'ouverture des données publiques, avec mise en place du nouveau service public de la donnée de référence, effectif ce 7 avril.

Concrètement, le site Data.gouv ouvre, dans une nouvelle section, www.data.gouv.fr/reference, de nouvelles modalités d'accès à 9 bases de données de référence : le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), le répertoire national des associations (RNA), le plan cadastral informatisé, le registre parcellaire graphique (RPG), le référentiel à grande échelle (RGE), la base adresse nationale (BAN), le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome), le référentiel de l'organisation administrative de l'État et le code officiel géographique (COG). Parmi les 9, seul le cadastre n'est pas encore accessible sur ce site, mais le sera prochainement.

Engagement des producteurs et diffuseurs

La plupart de ces données étaient déjà accessibles, mais cette nouvelle organisation vise à assurer un niveau renforcé de disponibilité et d'accessibilité de la donnée. Il s'agit de garantir par exemple le nombre de jours dans une année au cours desquels les données sont accessibles et non pas en maintenance. Le service public de la donnée est l'une des innovations contenues dans la loi Lemaire "pour une République numérique", promulguée le 7 octobre dernier. Un décret du 14 mars en avait précisé les principes.

"La plupart de ces référentiels étaient déjà disponibles en open data, mais il y a aussi de nouvelles ouvertures, comme le RNA rappelle Laure Lucchesi, directrice d'Etalab. Mais ce qui va surtout changer, c'est que les ré-utilisateurs pourront exploiter ces données avec un niveau de disponibilité et de performance garanti, car les producteurs et les diffuseurs vont prendre un engagement concernant la capacité d'accès à ces données et leurs mises à jour. Les diffuseurs s'engageront notamment à ce que le service ne soit indisponible que très peu de temps durant l'année. Un arrêté viendra d'ailleurs prochainement préciser ces engagements."

Un suivi de ces engagements sera assuré avec des tableaux de bord permettant d'analyser dans la transparence le suivi réel de ces indicateurs de disponibilité et d'engagement. Progressivement, ces bases de données seront liées entre elles, afin de démultiplier leur usage. Une consultation auprès des utilisateurs a aussi été lancée en fin d'année dernière pour intégrer de nouvelles bases.

Pierre Laberrondo

L'institut Montaigne doute des économies promises par François Fillon et Emmanuel Macron

En matière de réduction des dépenses publiques, les programmes des deux candidats à l'Élysée sont trop optimistes, juge l'Institut Montaigne dans un comparatif rendu public le 7 avril. Le *think tank* libéral ne retient ainsi que 66,6 milliards d'euros sur les 100 milliards d'économies prévus par le candidat des Républicains et 35,5 milliards sur les 60 milliards prévus par le leader d'En marche !

Réduction du nombre de fonctionnaires, non-renouvellement des départs à la retraite ou baisse des dotations : les promesses des candidats à la présidentielle en matière de réduction des dépenses publiques relèvent-elles de l'utopie ? C'est à cette question que l'Institut Montaigne a voulu répondre dans un chiffrage des programmes budgétaires des prétendants à l'Élysée, dévoilé le 7 avril. Le *think tank* libéral revoit notamment à la baisse l'ampleur des économies respectivement prévues par François Fillon et Emmanuel Macron dans le secteur public.

Sur les 100 milliards d'euros d'économies projetées par le candidat des Républicains (LR) et ex-Premier ministre, François Fillon, "*seul*" un montant de 66,6 milliards est "*suffisamment documenté à ce stade*", estime l'Institut Montaigne. Ce différentiel de chiffrage résulte notamment des "*réserves*" exprimées par le *think tank* sur la faisabilité de la proposition de François Fillon de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Les 500 000 suppressions de postes revues à la baisse

Pour l'État particulièrement, le *think tank* ne retient "*que*" 19 milliards d'euros d'économies sur les 35 milliards promis par le candidat de la droite. L'institut ne juge en effet possible qu'une petite moitié des diminutions d'effectifs prévus dans la fonction publique d'État par François Fillon.

Compte tenu du maintien des effectifs dans les ministères de la Défense, de la Justice et de l'Intérieur, signifiant "*qu'aucun remplacement de départ à la retraite ne pourrait avoir lieu*" dans les autres ministères, "*un tel taux de non-renouvellement ne peut être réalisé qu'en ne reconduisant pas une large part des agents non titulaires*", souligne l'Institut Montaigne. Sur ce point, le *think tank* ne table ainsi que sur 3,5 milliards d'euros d'économies contre les 7 milliards qu'aurait pu procurer la prise en compte de la suppression de 220 000 postes dans la fonction publique d'État.

Dans les collectivités locales, la réduction des effectifs envisagée par François Fillon est elle aussi jugée trop optimiste par le l'Institut Montaigne. *"Le gouvernement ne dispose pas de moyen de contrainte pour s'assurer que la diminution prévue des effectifs de fonctionnaires locaux, de l'ordre de 170 000, soit effectivement réalisée"*, estime l'institut Montaigne, en brandissant le principe de libre administration des collectivités, institué par la Constitution française. Sur les 15 milliards d'euros d'économies envisagées sur les dépenses des collectivités locales, seuls 7,5 milliards d'euros sont ainsi retenues dans le chiffrage du *think tank*. Ce montant correspond à la baisse des dotations aux collectivités locales envisagée par le candidat des Républicains.

Trop de flou chez Emmanuel Macron

Quant aux économies prévues par le candidat d'En marche !, Emmanuel Macron, l'Institut Montaigne ne retient que 35,5 milliards sur les 60 milliards d'euros prévus dans son programme budgétaire. Dans son chiffrage, l'institut ne prend même pas en compte les 10 milliards d'euros d'économies envisagées par l'ancien ministre de l'Économie sur les dépenses des collectivités locales, ces dernières disposant de l'autonomie de gestion. *"Les économies annoncées sont envisageables, mais leur estimation ne peut être produite faute de précisions suffisantes sur leur mise en œuvre"*, souligne l'institut.

Aux yeux du *think tank*, le flou demeure également sur le plan d'économies prévu par Emmanuel Macron au sein de l'État. Alors que le candidat envisage de réaliser 25 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État, l'Institut Montaigne n'en retient que 16,5 milliards. Et ce en raison, notamment, de la non-prise en compte de son objectif de numérisation des administrations, censé permettre entre 5 et 10 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat.

Bastien Scordia

Bilan en demi-teinte pour les évaluations du quinquennat Hollande

Les résultats des évaluations des politiques publiques lancées depuis 2012 se révèlent en deçà de l'ambition initiale de transformation de l'action publique par l'évaluation, juge un rapport d'évaluation commandé par l'administration. Si la démarche est saluée, elle a notamment pâti d'une réduction de l'intensité du portage gouvernemental et d'une appropriation limitée par les ministères.

Encore du chemin à faire. Le gouvernement a rendu publics, le 7 avril, les résultats d'une évaluation externe des évaluations de politiques publiques, une méta-évaluation. Ils étaient assez attendus dans la mesure où, depuis l'alternance de 2012, l'équipe Hollande a fait des évaluations un des piliers de l'après-Révision générale des politiques publiques (RGPP), symbole des années Sarkozy et coupable à ses yeux d'avoir cédé à une approche trop comptable de la réforme de l'État.

Une démarche un peu nouvelle et portée par une forte communication politique. *“Les réalisations du programme demeurent en deçà de l'ambition initiale de transformation de l'action publique par l'évaluation, du fait de la priorisation des économies budgétaires, d'une réduction de l'intensité du portage gouvernemental et d'une appropriation limitée par les ministères”*, juge le rapport commandé par le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) et réalisé par les cabinets KPMG et Quadrant Conseil dans le cadre d'un marché public d'appui à l'évaluation de politiques publiques (EPP), dont le groupement formé par KPMG et Sciences-Po est attributaire.

Un dispositif très refermé sur l'État. Pour rappel, 77 évaluations ont ainsi été lancées depuis cinq ans, dont 65 étaient finalisées au 31 décembre 2015. Les corps d'inspection ont constitué l'essentiel des équipes en charge des évaluations, puisque 48 % d'entre elles ont été réalisées uniquement par des corps d'inspection (31 sur 65). Le processus d'analyse s'avère au final assez replié sur la sphère étatique. Dans 17 cas sur 65, les services de l'administration ont été partie prenante de la politique évaluée, tandis que des personnalités qualifiées ont été mobilisées dans 21 cas. *“En revanche, peu d'évaluateurs externes, de cabinets de conseil ou de chercheurs (3 évaluations), ont été impliqués dans les missions d'évaluation”*, note le rapport.

Dans 62 % des cas, un comité de pilotage ouvert comprenant des représentants des usagers et/ou des observateurs indépendants (chercheurs ou experts) a été mis en place pour suivre l'évaluation. Une innovation réelle mais d'une portée limitée. *“Si les comités de pilotage des évaluations ont été généralement ouverts aux parties prenantes, ils ont été davantage des instances de suivi de l'avancement des travaux que d'orientation et de validation des travaux. De ce point de vue, le processus*

d'évaluation semble avoir été plus pluraliste que partenarial", note l'étude en pointant un écueil : l'intérêt limité pour les parties prenantes à la démarche.

Des évaluations trop peu centrées sur les objectifs des politiques. Les EPP ont, dans 58 % des cas, été suivies de changements (législatifs, réglementaires, organisationnels, etc.) sur le champ de la politique évaluée, note l'étude en précisant que les suites ne peuvent pas toujours être directement attribuées aux EPP. *"Les EPP ont peu réinterrogé les objectifs des politiques évaluées"*, note le rapport en relevant que ceux-ci ne sont identifiés que dans 38 % des EPP (80 % pour les EPP lancées en 2016). *"Dans près de deux tiers des cas, est-il précisé, l'évolution de l'organisation et des processus était un des motifs principaux de l'évaluation, et la dimension rétrospective propre à l'évaluation n'était présente que dans la moitié des EPP. Les apports de connaissances nouvelles, en particulier concernant les effets de la politique évaluée sur ses cibles, restent limités."*

Une démarche transparente mais pas toujours très pilotée. Côté pilotage, la méta-évaluation relève que la démarche d'évaluation des politiques publiques a bénéficié d'une impulsion gouvernementale forte au début de programme, dont l'intensité a ensuite diminué dans le temps, *"montrant une difficulté à mobiliser durablement les ministères dans le cadre de la démarche d'évaluation de la MAP [modernisation de l'action publique, ndlr]"*. L'étude fait ressortir une *"contribution inégale des différents ministères au programme"*. L'Éducation nationale a ainsi mené 11 évaluations tandis que 5 ministères ont réalisé seulement une ou deux évaluations. Le rapport pointe par ailleurs une limite de la démarche des EPP qui sont venues se surajouter à des évaluations menées par d'autres institutions. *"Selon les interlocuteurs rencontrés par la mission, la démultiplication de démarches d'évaluation peut porter le risque d'une sursollicitation des services en charge des politiques évaluées, au détriment de leur mise en œuvre. Elle porte par ailleurs le risque d'un morcellement de la connaissance (quantitative ou qualitative) acquise sur une politique publique donnée, alors que cette connaissance gagne à être consolidée"*, indique le rapport. Côté transparence, les résultats sont assez encourageants : 80 % des rapports ont été publiés (52 rapports sur 65). Les rapports non publiés l'ont été soit pour des raisons de confidentialité (1 cas), soit pour des raisons d'agenda au regard du calendrier législatif du gouvernement (6), soit parce que la décision de publication n'a pas encore été prise (6).

Des motifs d'évaluation clairs. Dans l'ensemble, les commanditaires ont plutôt pris soin d'explicitier les motifs des évaluations lancées. *"Les objectifs assignés au dispositif sont cependant plus rarement précisés, limitant la possibilité de se prononcer sur l'efficacité ou la pertinence de la politique publique. Au fil des cycles d'évaluation cependant, la définition d'objectifs devient plus fréquente"*, relativise l'étude. En termes de méthodologie, le recours à des outils nouveaux a constitué une innovation de ces évaluations, *"mais leur apport est resté limité, en particulier pour tenter d'estimer les effets des politiques publiques évaluées"*. Comme de nombreuses missions d'inspection interministérielles, les évaluations réalisées *"s'appuient presque systématiquement"* sur une analyse documentaire et des

entretiens individuels pour la collecte de données primaires (respectivement 92 % et 86 % des évaluations), relève la méta-évaluation, en soulignant que le recours aux entretiens (jusqu'à 200 dans certains cas) *"rend très difficile le croisement et l'analyse exhaustifs des données collectées"*. *"Si les conclusions des EPP s'appuient presque toujours sur une analyse présente dans le corps du rapport, les analyses elles-mêmes explicitent moins leurs sources et la base de leur argumentaire, ne laissant pas au lecteur la possibilité d'apprécier les éléments présentés"*, notent les évaluateurs en jugeant que les rapports d'évaluation *"interrogent rarement"* explicitement le lien causal entre effets constatés et politique publique évaluée.

Renforcer la coordination interministérielle. L'étude estime que ces évaluations ont été conçues pour *"répondre prioritairement aux besoins de la maîtrise d'ouvrage ministérielle ou interministérielle"*. De ce fait, les évaluations n'ont pas été conduites en première intention au bénéfice des parties prenantes. Parmi les recommandations, le rapport juge utile de *"renforcer la gouvernance interministérielle de la démarche et soutenir l'initiative ministérielle"*. *"L'animation gouvernementale interministérielle assurée par le Cimap [le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, la marque de fabrique de l'ère Ayrault abandonnée sous l'ère Valls, ndlr] n'a pas été poursuivie après 2014 et a été remplacée par l'initiative essentiellement ministérielle, limitant l'émergence des sujets à fort enjeu, ainsi que les possibilités de suivi et de pilotage dans le temps des suites des évaluations."*

Pierre Laberrondo

Sondage exclusif : percée de Mélenchon chez les fonctionnaires, Macron toujours en tête

Le candidat de La France insoumise gagne 4 points à 18 % et se hisse sur le podium, selon la quatrième et dernière vague du baromètre Ifop-Acteurs publics sur les intentions de vote des fonctionnaires. Emmanuel Macron confirme sa première place à 27 % (- 3 points) et devance Marine Le Pen à 23 % (- 1 point).

La quatrième vague du suivi barométrique Ifop pour Acteurs publics et Radio classique du comportement électoral des agents de la fonction publique est marquée par une certaine érosion du socle électoral d'Emmanuel Macron, après qu'il a atteint son apogée, et par le croisement des courbes d'intentions de vote en faveur de Jean-Luc Mélenchon et de Benoît Hamon.

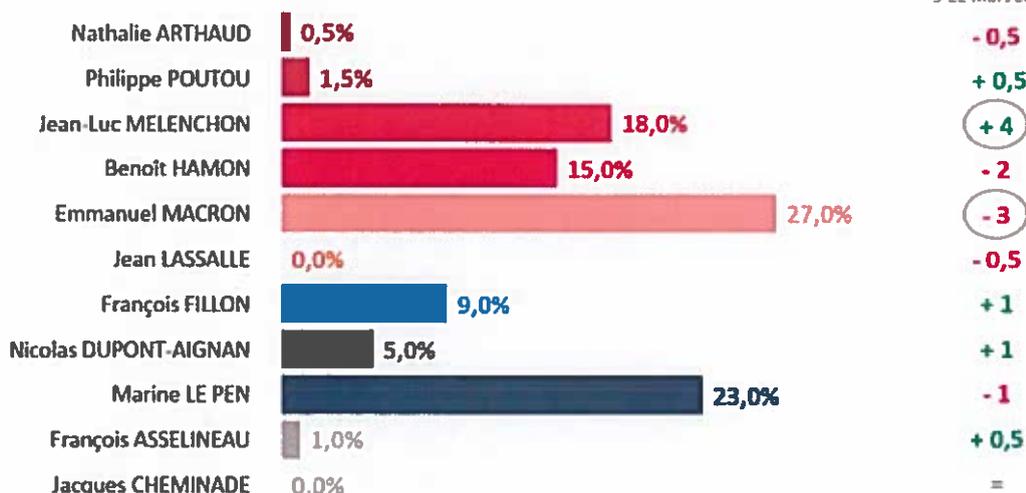
ifop L'intention de vote au premier tour de l'élection présidentielle (1)

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

Ensemble des agents de la fonction publique - En pourcentage des suffrages exprimés

Evolution par rapport à la vague précédente

9-22 Mars 2017¹



¹ Sondage Ifop pour Acteurs Publics réalisé par questionnaire auto-administré en ligne du 9 au 22 mars 2017 auprès d'un échantillon de 658 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d'un échantillon de 695 personnes, représentatif de la population des agents de la fonction publique.

Les agents de la fonction publique peinent à se mobiliser dans cette campagne présidentielle. Sensibilisés davantage à la chose publique en raison des fonctions

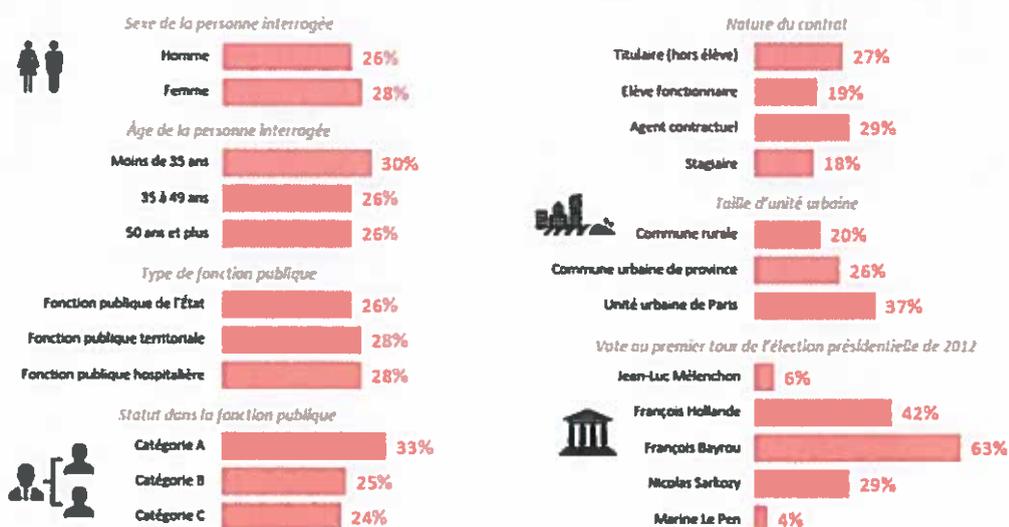
qu'ils occupent, les agents ne se démarquent pourtant pas du reste de la population française s'agissant de la participation électorale. Ainsi, 67 % d'entre eux déclarent aujourd'hui qu'ils devraient prendre part au premier tour de l'élection présidentielle, soit un résultat similaire à celui observé lors de la vague précédente (+ 1) et proche de la moyenne nationale (qui est inférieure de 2 points).

Autrefois prescripteurs en termes de participation électorale, les agents de la fonction publique voient leur indice stagner ou progresser très légèrement, contrairement à l'ensemble des Français, dont la mobilisation semble de plus en plus forte à mesure que le scrutin approche. Emmanuel Macron recule mais reste en tête des intentions de vote des agents de la fonction publique. Malgré une baisse de 3 points par rapport à la vague précédente, il continue de dominer les intentions de vote de premier tour (27 %).

ifop Le profil des agents de la fonction publique ayant l'intention de voter pour Emmanuel Macron

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

% d'intentions de vote en faveur d'Emmanuel Macron - Moyenne : 27%



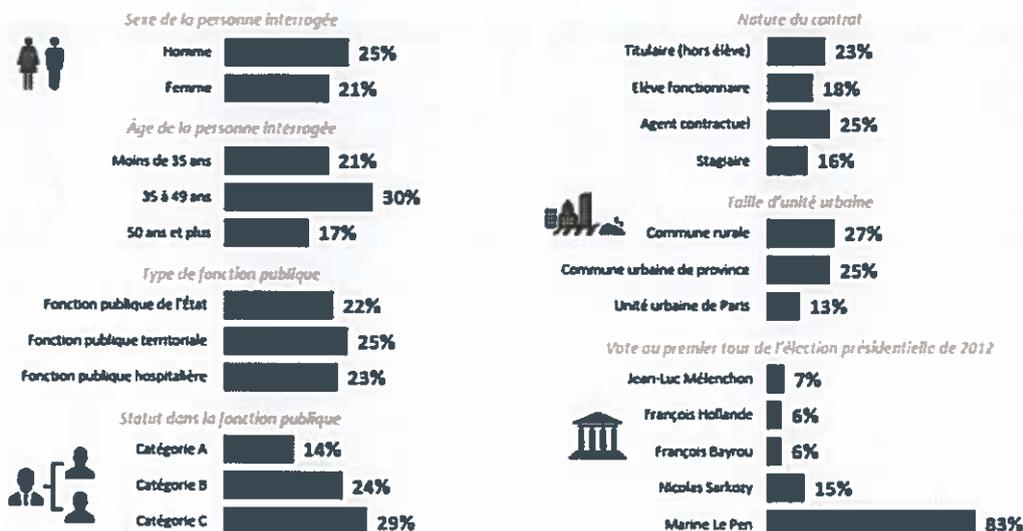
Bénéficiant d'un « survote » parmi les agents appartenant à la catégorie A (33 %) et dans l'agglomération parisienne (37 %), le leader d'En marche ! devance de 4 points Marine Le Pen (23 %, - 1) et désormais Jean-Luc Mélenchon (18 %, + 4).



Le profil des agents de la fonction publique ayant l'intention de voter pour Marine Le Pen

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

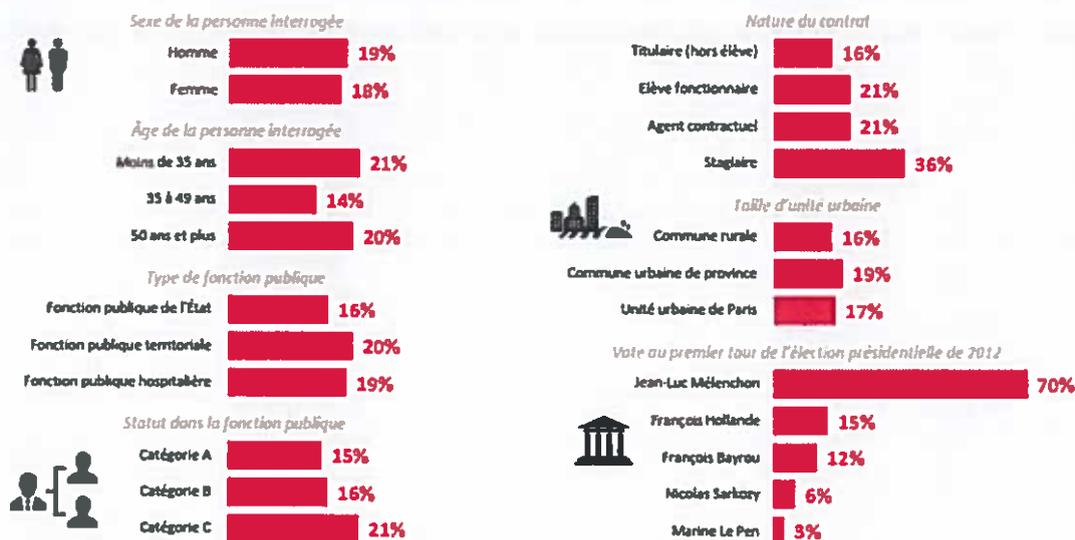
% d'intentions de vote en faveur de Marine Le Pen - Moyenne : 23%



Le candidat de La France insoumise confirme auprès des agents de la fonction publique la dynamique qui lui est favorable : en progression de 4 points, il vient directement concurrencer Benoît Hamon dans un segment qui faisait partie de ses atouts. Jean-Luc Mélenchon est notamment porté par des percées significatives parmi les agents de la fonction publique territoriale (20 %, + 8) et de la fonction publique hospitalière (19 %, + 6).

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

% d'intentions de vote en faveur de Jean-Luc Mélenchon - Moyenne : 18%

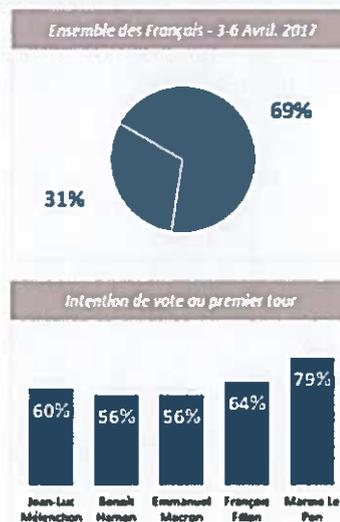
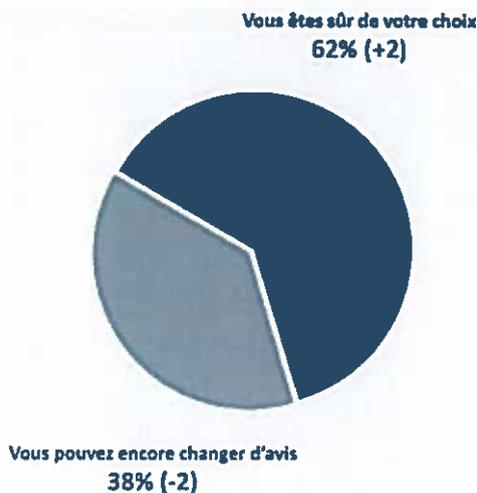


À un niveau en-dessous, François Fillon progresse d'un point (9 %), mais est toujours lesté par son programme visant notamment la réduction drastique du nombre de fonctionnaires en France.

L'indécision caractérise toujours une proportion importante d'agents de la fonction publique, 62 % d'entre eux déclarant être sûrs de leur choix, soit un score tout de même en hausse de 2 points par rapport à la vague précédente. L'approche du premier tour de l'élection présidentielle permet certes de consolider les intentions de vote, mais les fonctionnaires demeurent à un niveau en-dessous de la moyenne observée auprès de l'ensemble de l'électorat se déclarant sûr de son choix (laquelle s'établit à 69 %).

QUESTION : Diriez-vous que vous êtes sûr de votre choix ou que vous pouvez encore changer d'avis ?

Question posée aux agents de la fonction publique ayant exprimé une intention de vote



Les électorats de Benoît Hamon (56 % de réponses "sûr de son choix", + 3) et d'Emmanuel Macron (56 %, + 4) apparaissent alors comme les moins sûrs de leur vote, malgré des progressions, à un niveau légèrement en-dessous de ceux de Jean-Luc Mélenchon (60 %, stable) et de François Fillon (64 %, + 6). Celui de Marine Le Pen semble quant à lui le plus assuré (79 %, stable), dans la continuité des résultats observés à chaque vague de ce baromètre.

Esteban Pratviel, chef de groupe au département "Opinion et stratégies d'entreprises" de l'ifop

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 923 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d'un échantillon de 958 personnes, représentatif de la population des agents de la fonction publique. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, versant et statut) après stratification par région. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 24 mars au 6 avril 2017.

Présidentielle : les économistes craignent de ne pas se faire entendre

Le malaise grandit au sein des économistes qui, après le vote en faveur du Brexit et la victoire de Donald Trump, doutent de leur influence.

Thomas Piketty, Jean Pisani-Ferry, Nicolas Baverez, Jacques Généreux... Les spécialistes les reconnaissent sagement assis derrière leur candidat lors des débats télévisés ou dans les meetings. Chaque écurie présidentielle se doit de réunir son cortège d'économistes de renom, garants du sérieux de son programme.

La science économique, comme à chaque élection, monte au front bardée de chiffres et de graphiques éclairants pour convaincre des bienfaits, au choix, de la réduction du temps de travail, de la réduction des charges ou de la formation des chômeurs. Pourtant, en dépit de cette implication visible, beaucoup de ces savants docteurs semblent saisis par le doute. Et si les électeurs se fichaient pas mal de leur expertise ?

Injures

Le mouvement est parti des Etats-Unis, où les plus célèbres professeurs n'ont pas réussi à convaincre des inexactitudes factuelles propagées par Donald Trump. « *Pendant la campagne, j'avais une véritable admiration pour l'abnégation de mes collègues américains qui retournaient sans cesse sur les plateaux de Fox News se faire injurier par le public* », se souvient Philippe Aghion, professeur au Collège de France.



FRANÇOIS FILLON

Les principaux inspirateurs de son programme économique sont des entrepreneurs : Henri de Castries (ex-Axa), Pierre Danon (ex-Numericable), Marc Ladreit de Lacharrière (Fimalac)... Le candidat des Républicains a cependant consulté des économistes.

Nicolas Baverez

- ENS, ENA, docteur en histoire et agrégé de sciences sociales
- Cour des comptes, puis directeur de la communication chez Fimalac, avocat au barreau de Paris
- Cabinet de Philippe Séguin à l'Assemblée nationale (1993-1995)
Comité directeur du groupe de Bilderberg et de l'Institut Montaigne
- Chroniqueur aux *Echos*, éditorialiste au *Figaro* et au *Point*, auteur de *Chroniques du déni français* (Albin Michel, 2017)
- Théoricien du « déclinisme »

Philippe Chalmin

- HEC, agrégé d'histoire et docteur en sciences humaines (Paris-IV)
- Professeur à Paris-Dauphine
- « Rapport CycloPe » annuel sur le marché des matières premières, chroniques dans *Le Monde* et *Les Echos*
- Ancien membre du Conseil d'analyse économique (2006-2012)
Membre du conseil scientifique de la Fondation Concorde
A signé, avec 18 économistes, un appel à voter N. Sarkozy en 2012
- Marché des matières premières

Olivier Babeau

- ENS Cachan, ESCP, agrégé d'économie et docteur en sciences de gestion
- Professeur à l'université de Bordeaux
- *L'Horreur politique, l'Etat contre la société* (Les Belles Lettres, 2017).
- Conseiller de François Fillon à Matignon (2009)
- Porte-parole de la Fondation Concorde



LE

MONDE

Il en avait été de même en Grande-Bretagne à l'occasion du référendum sur le Brexit. Et le phénomène semble se reproduire en France. Si l'on en croit les sondages, au moins un tiers des Français se montrent imperméables aux arguments de la grande majorité des académiques, qui tentent de démontrer les effets néfastes, y compris pour les plus démunis, d'une sortie de l'euro, de la taxation des produits étrangers et de la « préférence nationale ».

Constater que leur message ne « passe pas » auprès d'une grande part de la population suscite un véritable malaise dans la profession. Le Conseil d'analyse économique devrait d'ailleurs publier, après les élections, un rapport sur « le rôle des économistes dans le débat public ». Pourquoi ne croit-on pas les économistes ? Voici les hypothèses les plus fréquemment avancées et la réponse des intéressés, qui, en bons scientifiques, ne redoutent pas l'autocritique.

Inculture ou manque de pédagogie?

Une première hypothèse, la plus répandue, est que « les gens » ne comprennent rien aux « lois de l'économie ». La faute à un enseignement défailant, accusé d'être trop hostile au monde de l'entreprise, comme le dénonce l'Académie des sciences morales et politiques dans un avis rendu le 20 mars ? Ou au manque de culture économique des journalistes et du personnel politique, qui leur ferait prendre les acquis de la science pour de simples opinions relatives, comme l'affirment Pierre Cahuc et André Zylberberg dans leur essai sur *Le Négationnisme économique* (Flammarion 2016) ?



EMMANUEL MACRON

Jean Pisani-Ferry

- Ingénieur Supélec
- Professeur de politique économique à Sciences Po Paris, directeur de l'Institut Bruegel (Bruxelles), commissaire général de France Stratégie (jusqu'en janvier 2017)
- Conseiller économique de Dominique Strauss-Kahn et de Christian Sautter au ministère de l'Économie (1997-2000)
- Président délégué du Conseil d'analyse économique (2001-2002)
- En charge du programme économique et du cadrage budgétaire du programme d'Emmanuel Macron
- Europe

Philippe Martin

- Diplômé de Sciences Po Paris et docteur en économie (université de Georgetown, Washington)
- Professeur à Sciences Po Paris
- Ancien économiste à la Federal Reserve Bank of New York (2001-2002)
- Membre du Conseil d'analyse économique
- Conseiller économique d'E. Macron au ministère de l'Économie
- Commerce international, macroéconomie

Philippe Aghion

- ENS, docteur en économie (Paris-i et Harvard)
- Professeur au Collège de France
- Proche de l'équipe d'Emmanuel Macron, sans en faire partie
- Croissance, technologies

Marc Ferracci

- HEC et docteur en économie (Paris-i)
- Professeur d'économie à Paris-ii, chercheur
- Conseiller de l'équipe de campagne d'E. Macron sur le thème du travail
- Marché du travail

Le hiatus ne proviendrait-il pas plus simplement du fait que les économistes raisonnent en « équilibre général », mesurant les effets indirects et réciproques d'un phénomène sur un autre, apparemment éloigné, mais lié structurellement ? Par exemple, les effets de l'augmentation d'une taxe aux frontières ou d'une hausse d'impôt sur les prix et la consommation. Alors que « les gens », eux, ne vivent pas en « équilibre général »...

La théorie économique dit ainsi que la liberté des échanges crée globalement plus de richesses que le protectionnisme. Mais elle ne précise pas qu'il puisse y avoir une répartition inégale de cette richesse, car ce n'est pas là affaire de théorie économique, mais d'institution politique. Ainsi, les perdants de cette répartition ont quelque légitimité à ignorer la loi économique des bienfaits du libre-échange...



BENOÎT HAMON

Thomas Piketty

● ENS, docteur en sciences économiques (EHESS et London School of Economics)

● Directeur d'études à l'EHESS, professeur à l'Ecole d'économie de Paris

■ *Le Capital au XXI^e siècle*, (Seuil 2013), chroniqueur à *Libération* puis au *Monde*

■ Conseiller économique de Ségolène Royal lors de la campagne présidentielle de 2007

Membre de l'équipe de campagne de Benoît Hamon, en charge des questions européennes

■ Inégalités de revenus, fiscalité

Julia Cagé

● ENS, docteure en économie (Harvard et EHESS)

● Professeure d'économie à Sciences Po Paris

■ Chroniqueuse à *Alternatives économiques*, sur France Culture et sur France 3

■ Responsable du pôle économie de la campagne présidentielle de Benoît Hamon

■ Economie des médias

Dominique Méda

● ENS, ENA, agrégée de philosophie

● Inspectrice générale des affaires sociales, directrice de recherches au Centre d'études de l'emploi, professeur de sociologie à Paris-Dauphine

■ *La Mystique de la croissance. Comment s'en libérer* (Flammarion)

■ Co-présidente du Forum pour d'autres indicateurs de richesse

A participé au lancement du parti Nouvelle Donne (avec Pierre Larrousurou)

Conseillère travail pour la campagne de Benoît Hamon

■ Travail

Philippe Askenazy (Ecole d'économie de Paris) relativise d'ailleurs la soi-disant ignorance économique du public. « *Lorsqu'on enchaîne une dizaine d'entreprises par an à coups de CDD, d'intérim et de rendez-vous à Pôle emploi, on connaît plus de choses sur la réalité du marché du travail que bien des économistes* », note-t-il. Les jeunes travailleurs précaires ont ainsi un peu de mal à vérifier sur le terrain que le coût du travail soit l'obstacle principal à la compétitivité des entreprises, surtout lorsque l'écart entre le coût de leur rémunération et le coût de celle des dirigeants d'entreprises atteint des niveaux faramineux...

Manque de pédagogie

Seconde hypothèse, les économistes ne sont pas assez pédagogues. Il est vrai que nombre d'entre eux ne sont pas prêts à prendre leur bâton de pèlerin pour présenter leurs conclusions au grand public et aux médias. Agnès Bénassy-Quéré, présidente déléguée du Conseil d'analyse économique (CAE), un panel d'économistes de tendances variées chargé de conseiller le premier ministre par des notes et des rapports, estime pourtant que cela fait partie de sa mission.

Elle multiplie les conférences et les tables rondes à la demande de bibliothèques municipales, d'associations de quartier, d'écoles ou d'universités. « *J'essaie toujours de partir des questions que pose le public et pas d'un exposé asséné. J'évite de parler en pourcentage, parce que je me suis aperçu que les gens ne se rendent pas compte de ce que ça représente. Par exemple, une dévaluation de 20 % veut dire que votre revenu de 2 000 euros ne pourra plus acheter que 1 600 euros de produits fabriqués à l'étranger.* »

« LES ÉCONOMISTES VEULENT FAIRE CROIRE À LA FABLE DU BIEN COMMUN, ALORS QU'IL N'EXISTE PAS DE CONSENSUS SOCIAL, MAIS BIEN UNE LUTTE AUTOUR DU PARTAGE DU BIEN COMMUN »
PIERRE-NOËL GIRAUD, PROFESSEUR À MINES PARISTECH ET PARIS-IX-DAUPHINE)

Hubert Kempf (ENS Cachan, ancien président de l'Association française de science économique) distingue trois niveaux de discours utilisés par les économistes. Celui des idées, qui inspirent leur travail scientifique ou qui sont produites par ce travail, et qui forment, à un moment donné et provisoirement, le « consensus scientifique » sur certains sujets ; celui de la proposition programmatique, qui ne fait pas consensus, car les économistes agissent alors, comme tout un chacun, en fonction de leur histoire individuelle, de leur environnement idéologique et politique, de leurs convictions personnelles, comme le montre leur répartition relativement équilibrée dans les rangs des conseillers des principaux candidats à la présidentielle (*voir infographie*) ; enfin, celui de la prévision, qui ne peut pas non plus faire consensus car elle se fonde, par essence, sur les données et les modèles qui décrivent la réalité ici et maintenant.



JEAN-LUC MÉLENCHON

Liêm Hoang-Ngoc

- Docteur en sciences économiques (Panthéon-Sorbonne)
- Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
- Ancien chroniqueur économique sur France Inter
- Membre du conseil scientifique d'Attac
Ancien membre des instances nationales du PS, ancien député européen PS (2009-2014)
Responsable du programme économique de La France insoumise
- Macroéconomie, inflation, chômage, fiscalité

Jacques Généreux

- Docteur en sciences économiques (Sciences Po)
- Professeur d'économie à Sciences Po Paris, auteur de nombreux ouvrages, dont des manuels
- Cocréateur de l'émission radiophonique « L'Économie en questions » sur France Culture de 1998 à 2002, chroniqueur à Alternatives économiques de 1999 à 2005
- Membre du PS jusqu'en 2008, puis membre du Parti de gauche, où il est secrétaire national à l'économie
Responsable de la partie économie du programme de La France Insoumise
- Économie politique, pensée économique

INFOGRAPHIE LE MONDE

Or, les économistes ont tendance à être aussi affirmatifs quel que soit le niveau de discours utilisé, afin de légitimer leur statut d'expert auprès du public et des politiques, ce qui sème alors la confusion chez ceux qui les écoutent : parlent-ils au nom de la science, de leurs convictions, des données observées qu'ils projettent dans l'avenir ?

Cette attitude est « liée à la façon dont les économistes ont envie de se représenter leur discipline, à savoir une science dure placée au-dessus des autres sciences

humaines et sociales, explique Jézabel Couppey-Soubeyran, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii), alors qu'ils travaillent en réalité sur une matière aussi imprévisible, instable et complexe que les sociologues, les psychologues ou les politologues. »

Système et élites

La troisième hypothèse, c'est que les économistes défendent le « système », dont ils feraient d'ailleurs partie aux côtés des journalistes, des politiciens, bref, des élites. C'est l'argument des politiciens populistes lorsque l'irréalisme de leurs programmes est critiqué. L'argument d'autorité utilisé pour ce faire par nombre d'entre eux, alors qu'ils n'expriment que des prescriptions ou des prévisions par nature personnelles et incertaines, pour reprendre les catégories d'Hubert Kempf, concourt à ce sentiment que les économistes appartiennent à une élite homogène et sectaire.

Pourtant, nombre d'entre eux dénoncent précisément les tares de ce système. Mais lorsqu'ils expriment un désaccord sur un point programmatique ou de prévision, qui ne fait pourtant pas l'objet d'un consensus scientifique (au hasard, la sortie de l'euro), ils sont alors renvoyés par le courant dominant de la profession au rang méprisable de militant. *« L'argument de la post-vérité et du populisme est un prétexte commode pour tuer la controverse entre économistes sur des sujets comme la mondialisation, l'euro ou les inégalités »*, indique Philippe Askenazy.

De bonnes raisons de voter Le Pen?

La quatrième hypothèse est la plus délicate à évoquer : et si les électeurs de Marine Le Pen avaient de bonnes raisons de voter pour les mesures qui figurent dans son programme ? *« Au-delà des lois de l'économie, la question posée est celle du "contrat social", estime Alain Trannoy, directeur de l'Ecole d'économie d'Aix-Marseille, c'est-à-dire de la redistribution des richesses de ceux qui ont gagné au jeu de l'économie vers ceux qui y ont perdu. Le défi pour les candidats est aujourd'hui de dire quels seront les mécanismes par lesquels les "gagnants" vont redistribuer la richesse de façon qu'il y ait un gain net pour tous. »*

Or, force est de constater que, depuis plus de trente ans, la classe politique est discrète sur le sujet, ce qui s'apparente, aux yeux des perdants, à une trahison des élites. *« Si les ouvriers et les employés sont aujourd'hui prêts à subir la perte de richesse collective que les économistes annoncent, c'est parce que le gain collectif de la mondialisation n'a pas été partagé »*, conclut Alain Trannoy.



MARINE LE PEN

Bernard Monot

- Master d'économie et finances
- Analyste financier chez Natixis et HSBC, Caisse des dépôts
- Adhère au FN en 1989
- Député européen depuis 2014
- Responsable de la commission économique du FN
- Finance

Jean-Richard Sulzer

- HEC, agrégé d'économie
- Professeur à Paris-Dauphine (jusqu'en 2013)
- Conseiller de Jean-Pierre Soisson à la région Bourgogne (1998)
- Conseiller régional FN du Nord-Pas-de-Calais puis des Hauts-de-France (depuis 2010)
- Membre du bureau politique du FN
- Management, finances

Philippe Murer

- Ingénieur en mathématiques appliquées et en finance
- Ancien trader
- Assistant parlementaire de Marine Le Pen
- Economiste au cabinet de Marine Le Pen
- Econométrie, finance, environnement

Bruno Lemaire

- Docteur en mathématiques et en économie, diplômé d'Harvard
- Professeur de management à HEC, responsable R&D d'IBM-Conseil
- Conseiller municipal FN de Perpignan
- Secrétaire général du think-tank Idées Nation
- Conseiller économie, budget et fiscalité de Marine Le Pen
- Pensée économique, management, technologies

L'erreur épistémologique des économistes, relayée par les « gagnants de la mondialisation », est de prétendre que le fonctionnement de l'économie est préalable aux institutions politiques et sociales, et de ne pas reconnaître que des arbitrages sont faits à travers ces institutions, par exemple entre croissance et inégalités. « *Les économistes veulent faire croire à la fable du bien commun, alors qu'il n'existe pas de consensus social, mais bien une lutte autour du partage du bien commun* », observe Pierre-Noël Giraud, professeur à Mines ParisTech et Paris-IX-Dauphine.

Rejet de l'autre, sentiment de sécurité

L'autre erreur des économistes est de penser que chacun agit comme « Homo oeconomicus » en suivant une fonction de satisfaction. Or, celle-ci ne s'incarne pas forcément dans sa seule dimension économique : elle peut naître du rejet de l'autre, ou du sentiment de sécurité. Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, observe d'ailleurs que les électeurs du FN ne sont pas tous, loin de là, des « perdants » de la mondialisation : on compte dans leurs rangs une bourgeoisie possédante tout à fait aisée. « *Ils ne soutiennent pas le programme économique de Mme Le Pen, mais voter Le Pen peut aussi correspondre à un plaisir de transgression de la norme culturelle et sociale politiquement correcte.* »

Dans ces conditions, l'argumentation rationnelle des économistes ne peut avoir de prise sur les convictions des électeurs du Front national – sans que cela ne prouve pour autant que ces dernières soient irrationnelles. Les pronostics des économistes sur ce qui se passerait si Mme Le Pen appliquait telle ou telle mesure de son programme sont par nature inexacts, car ces mesures n'auraient absolument pas le même impact selon l'état de l'environnement politique et social, en France comme à l'étranger, qui découlerait de sa victoire électorale. Une seule chose est sûre, c'est qu'elle n'appliquerait que des mesures qui permettraient à son parti de conserver le pouvoir, en fonction du rapport de force du moment.

La lutte contre les idées du FN doit donc être fondée avant tout sur des arguments politiques, insiste Pierre-Noël Giraud. Car ce dont les classes populaires souffriraient le plus, ce n'est pas du taux de change du franc ou du prix des tee-shirts chinois, mais de l'exacerbation du cycle de violence politique, sociale et raciale dans les quartiers où elles habitent, mais aussi dans les rouages des bureaucraties d'Etat et locales auxquelles elles sont confrontées – entre autres, la police. Car tous ceux qui détiennent une petite parcelle de pouvoir pourraient, enfin allégés d'un pesant « surmoi » éthique et juridique, l'exercer en bonne conscience sur les plus faibles et les plus « différents »...

Le syndrome du chauffard

Philippe Aghion rappelle que le chercheur américain Thomas Schelling (1921-2016), spécialiste de l'application de la théorie des jeux dans les stratégies militaires et les

relations entre groupes sociaux, a montré comment des comportements de transgression d'un acteur augmentaient son pouvoir de marchandage en créant une irréversibilité dont les autres acteurs sont contraints de tenir compte.

C'est le syndrome du chauffard qui, contre toute loi et contre tout calcul de risque rationnel, brûle systématiquement les feux rouges en pariant sur le fait que les autres conducteurs s'écarteront. Thomas Schelling a reçu en 2005, pour ses travaux communs avec son collègue Robert Aumann, le prix Nobel d'économie. Une façon, pour la science économique, de reconnaître que l'« Homo œconomicus » n'obéira jamais totalement à la raison pure.

Antoine Reverchon

Apprentissage : le futur président au pied du mur

- Le nombre d'apprentis stagne depuis dix ans.
- Tous les candidats font assaut de promesses, sauf Jean-Luc Mélenchon.

FORMATION

Alain Ruello
@AlainRuello

Publié récemment par le ministère de l'Éducation nationale, l'édition 2017 de « La Géographie de l'école » souligne, si besoin était, l'échec des deux derniers quinquennats en matière d'apprentissage. L'ouvrage chiffre à un peu plus de 405.000 au 31 décembre 2016 le nombre de jeunes qui ont opté pour cette forme d'enseignement diplômante allant école et entreprise. Soit peu ou prou le même nombre qu'il y a... dix ans. « Il faut bien constater le décalage entre les intentions affichées et les résultats constatés, ce qui conduit à

relativiser les annonces actuelles », alerte Michel Abhervé, professeur associé en économie sociale et en politiques publiques à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Ces statistiques ne sont pas nouvelles en soi – les tableaux de bord du ministère du Travail permettent de suivre le « stock » et les entrées elles fournissent des indications intéressantes. D'abord parce que la stagnation du nombre d'apprentis cache un écroulement (-20 %) au niveau infrabaic, tout juste compensé par ceux qui suivent des études supérieures. Sur tout parce que l'apprentissage affiche de bons, voire de très bons résultats. En 2015, le taux d'emploi sept mois après la sortie était de 61,5 %, tous diplômés

confondus, et même de 75 % pour les titulaires d'un BTS.

Confier les lycées professionnels aux branches

Les causes du mal ont fait l'objet d'une abondante littérature. La dernière en date, qui émane de Terra Nova et de l'Institut Montaigne – deux think tanks souvent opposés dans leur lecture de l'économie – pointe notamment les lourdeurs administratives, le manque de maîtrise des savoirs de base, la place trop réduite des entreprises dans la définition des formations, ou l'implication très insuffisante des lycées professionnels.

Dans ce contexte, tous les candidats à l'élection présidentielle, ou presque, jurent de faire de l'appren-

tissage une voie d'excellence (lire ci-dessous). Celui qui va le plus loin est sans doute François Fillon. Sa mesure phare : détacher les 1.500 lycées professionnels de l'Éducation nationale pour les confier aux régions et aux branches professionnelles. Le candidat de la droite préconise aussi d'alléger le droit du travail des apprentis sur celui des salariés et de récupérer les crédits des emplois d'avenir et des contrats de génération (1,2 milliard attendu). A l'opposé, Benoît Hamon en reste au stade de l'incantation. Marine Le Pen va un cran plus loin en ouvrant l'apprentissage dès l'âge de 14 ans. Emmanuel Macron promet un effort « massif » et veut impliquer davantage les lycées professionnels. Jean-Luc Mélenchon, lui, prend le



L'apprentissage affiche de bons résultats : en 2015, le taux d'emploi sept mois après la sortie était de 61,5 %, tous diplômés confondus. Photo Philippe Huguen/AFP

contre-pied de ses concurrents. Pour le leader de la France insoumise, l'apprentissage, loin d'être une voie royale, souffre d'un taux d'échec important. Sa préférence va à l'enseignement professionnel sous statut

scolaire servi par la moitié de la taxe d'apprentissage. Chaque jeune recevrait une allocation d'autonomie de 800 euros par mois. Les exonérations de charges pour l'embauche des apprentis seraient annulées. ■

« L'Éducation nationale est très ambiguë »

Les candidats sont-ils à la hauteur des enjeux ?
Cela fait quarante ans que tous les présidents et ministres plaident pour l'apprentissage et fixent des objectifs ambitieux. Sans succès. Aujourd'hui, tous les candidats y sont favorables, sauf un, Jean-Luc Mélenchon, peut-être parce qu'il a été ministre de l'Enseignement professionnel et qu'il connaît l'opposition des syndicats des lycées professionnels. Emmanuel Macron, Marine Le Pen et François Fillon avancent beaucoup de propositions, mais selon deux philosophies différentes.

Lesquelles ?
Pour Marine Le Pen, mais aussi François Fillon, l'apprentissage au fond se destine aux jeunes qui connaissent des ratés dans leur scolarité. Ils préconisent d'abaisser l'âge d'entrée à 15, voire 14 ans, comme s'il ne fallait pas traîner. Emmanuel Macron se place dans une perspective plus moderne qui voit dans l'apprentissage un mode de formation efficace pour les jeunes et la collectivité dans lequel on ne peut pas s'engager sans maîtriser les fondamentaux. Il prévoit d'ailleurs un sas de rattrapage.

Quelle est la position de l'Éducation nationale ?
Elle est très ambiguë. A l'issue de la grande conférence sociale de 2014, Najat Vallaud-Belkacem a écrit aux recteurs en leur fixant un objectif de passer de 40.000 à 60.000 apprentis. C'est dérisoire ! Le taux d'apprentissage dans les lycées professionnels stagne autour de 9 % du fait de l'opposition des enseignants.

A quoi cette opposition tient-elle ?
J'y vois deux raisons. La première, qui peut être réglée facilement, porte sur certains dispositifs administratifs ubuesques. Les heures d'enseignement en apprentissage, par exemple, sont comptabilisées comme heures supplémentaires, moins bien rémunérées que celles dispensées dans les Greta, ces structures de l'Éducation nationale pour la formation des adultes. Dans la même veine, plus un lycée professionnel développe l'apprentissage, plus il y a de chances que le rectorat lui supprime des postes. La deuxième raison est plus sérieuse. Les professeurs en lycées professionnels pensent que l'apprentissage dégradera leurs conditions de travail. Ce n'est probablement pas faux. Cela tient à la difficulté de définir une



Jean-Pierre Boisivon est co-auteur, avec Henri Lachman, d'une note sur l'apprentissage pour Terra Nova et l'Institut Montaigne.

obligation de service en heures hebdomadaires alors que les apprentis partagent leur temps entre les classes et la société où ils sont en contrat. C'est la question de l'annualisation du temps de travail qui se profile. Si l'on veut développer l'apprentissage dans les lycées professionnels, l'État doit donc ouvrir une négociation sur les droits acquis.

Peut-on doubler le nombre d'apprentis en un quinquennat ?
Les Britanniques l'ont fait, en passant de 400.000 apprentis à 800.000 entre 2010 et 2015. Si on y arrive en deux quinquennats, ce sera bien.

Ce qui suppose aussi de remédier au déficit d'image...
C'est surtout le cas dans le secondaire, beaucoup moins dans le supérieur. C'est un obstacle du point de vue des jeunes ou des familles, mais qui n'est pas lié à l'apprentissage en soi. Pour traiter le problème, il faut dire clairement aux jeunes que s'ils s'engagent dans une formation de niveau CAP ou bac pro en alternance, ils pourront poursuivre au-delà. En théorie, c'est possible. En réalité, ça ne l'est pas. Des dizaines de milliers de jeunes chaque année veulent poursuivre leurs études, mais cela suppose des voies adaptées. De manière corollaire, l'apprentissage doit devenir un standard de formation au même titre que les parcours académiques.

Propos recueillis par A. R.

*Professeur émérite à Paris-II Panthéon-Assas

Territoires zéro chômeur : «On fait des gens heureux»

En Meurthe-et-Moselle comme dans neuf autres lieux, des chômeurs de longue durée sont recrutés en CDI dans des entreprises spécialement créées pour répondre à des besoins locaux. Ces sociétés sont financées avec les aides dont bénéficiaient jusque-là ces demandeurs d'emploi.

Par ALEXIA EYCHENNE
Envoyée spéciale à Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle)
Photos MATHIEU CUGNOT

Est-il l'argent servant à indemniser et à aider les chômeurs était utilisé pour créer des emplois? Pourquoi ne pas employer cette manne pour développer des activités au lieu de tenter d'amortir socialement les effets chômage? Tel est le pari d'ATD Quart Monde: l'association de lutte contre la pauvreté estime que l'Etat débourse environ 17 500 euros par an pour chaque chômeur de longue durée - le calcul prend en compte les allocations, la formation, la CMU et le manque à gagner fiscal. Soit près d'un smic brut pour 35 heures par semaine. Si cette cagnotte était reversée à des entreprises créées ex nihilo pour embaucher les exclus du marché du travail, le chômage de longue

durée disparaîtrait. Et avec lui, un drame social: estime de soi en miettes, déprime, niveau de vie en chute libre, familles qui éclatent... Pour l'heure, impossible de réaffecter chaque dépense vers le financement d'un emploi. Les tuyaux n'existent pas. En 2014, ATD décide malgré tout de s'appuyer sur des zones pilotes pour mobiliser des chômeurs volontaires. Après moult discussions entre l'association et les élus de la nation, le Parlement vote

à l'unanimité, début 2016, un fonds de 15 millions d'euros par an pour financer, jusqu'en 2021, une expérimentation «zéro chômeur de longue durée» dans 10 territoires. Il a fallu près d'un an pour mettre concrètement en place le dispositif: depuis janvier, 101 demandeurs d'emploi ont été recrutés, dont 15 dans la communauté de communes de Colombey-les-Belles, en Meurthe-et-Moselle, l'un des territoires choisis pour l'expérimentation.

«Ça semblait utopique»

A Barsey-au-Plain, chaque matin vers 9 heures, Eric engage son tracteur dans un sentier à pic qui serpente entre des vergers, puis disparaît dans la forêt. Les mirabelliers sont en fleur. Les orchidées sauvages s'apprêtent à sortir de terre. «On est bien, là, à travailler aux quatre vents», constate, une fois en haut, le bûcheron au look de l'emploi: surchemise, bandana et casquette de guingols. Dans la clairière, son collègue Thierry graisse sa tronçonneuse. L'engin s'attaque à un acacia qui tombe dans un bruit sourd. Deux heures plus tard, Eric rebrousse chemin, sa remorque remplie de bois. Direction La Fabrique à Bulligny, un village voisin. Installée dans un ancien hangar, cette entreprise «à but d'emploi» (EBE) vient de l'embaucher en CDI. Eric et ses collègues travaillent dans le maraichage, la forêt et le recyclage, des

REPORTAGE



8/12
LA FRANCE
OUI...
INNOVE



A Bulligny, le 31 mars. Thierry et Eric, ex-chômeurs de longue durée, travaillent en tant que bûcherons pour l'entreprise La Fabrique.

secteurs en manque de bras : ils aident les viticulteurs à préparer les ceps, fendent le bois de chauffage des particuliers ou donnent un coup de jeune aux meubles abandonnés à la déchetterie. Après trente ans à démouler des fromages dans une usine Lactalis qui a fini par se délocaliser, Eric collectionnait les petits boulots sans promesse de lendemains stables. Le voilà désormais « plus tranquille », avec un salaire, le smic, « pas gros, mais régulier ».

D'ici à décembre, l'EBE, au statut d'association, espère compter 50 salariés. Et jusqu'à 280 dans cinq ans. Soit plus de la moitié des chômeurs de longue durée des environs. Les élus de la communauté de communes de Colombey-les-Belles, qui englobe Bulligny et Barisey-au-Plain, ont passé dès 2014 un coup de fil au correspondant local d'ATD pour poser les jalons de l'expérimentation. « Ça semblait utopique, mais le principe de l'emploi conçu comme un droit m'a plu », se souvient Philippe Parmentier, président de la « com-com ».

Les 39 villages du coin comptent près de 500 chômeurs de longue durée pour 11 500 habitants. Les industries du bois et du cristal, jadis prospères, périclitent. En 2008, la fermeture de l'usine de pneus Kleber à Toul vient grossir encore les fichiers de Pôle Emploi. Hyper-spécialisés, les ex-ouvriers peinent à rebondir. Nombre d'entre eux sont

peu mobiles. « Quand la cristallerie était au bout de la rue et la scierie en bas du village, on ne passait pas le permis », pointe Frédéric Leclerc, chargé du développement social à l'intercommunalité.

Conjugaison des forces

Face à des administrés englués dans le chômage, les élus locaux n'ont souvent que des pansements à offrir, via des aides d'urgence. Pour tenter de surmonter l'impuissance, le socialiste Philippe Parmentier a convaincu élus PS, LR et sans étiquette de débloquer 86 000 euros pour la mise en place du dispositif, puis les 30 000 euros par an nécessaires au comité de pilotage, l'instance de suivi où siègent chômeurs, syndicats, entreprises, Etat... Le territoire est propice à la conjugaison des forces. Née en 1978, l'interco est l'une des plus vieilles de France. « On a peu de ressources, beaucoup de handicaps », résume Philippe Parmentier. Autant ramer dans le même sens. »

Dès 2015, les chômeurs ont ainsi pris leur destin en main. Le projet fait le pari de partir de leurs savoir-faire et de leurs envies pour mettre sur pied les entreprises à but d'emploi. Depuis deux ans, le comité de pilotage les rencontre pour identifier les activités qu'elles pourraient développer. Aucune idée n'est retournée a priori, à condition qu'elle soit utile au territoire sans faire d'ombre aux entreprises existantes. A force

de croiser ses pairs dans ces sessions de remue-méninges, Jean-Michel Libion, ex-gérant d'une société de production audiovisuelle, leur a proposé de monter une association, Les Tailleurs de boulot. Une quinzaine de demandeurs d'emploi l'ont rejoint pour « apprendre à se connaître, à s'apprécier ». « Quand on est isolés, hors réseaux, ça fait du bien », insiste Jean-Michel. Huit d'entre eux ont depuis intégré La Fabrique. L'entreprise aussi fait la part belle au collectif. Fraîchement embauchés, les ex-chômeurs retapent les locaux occupés jusque-là par un festival de musique. « C'était rock'n'roll », raconte Jean-Michel. *J'ai démonté les loges avec Thierry du bûcheronnage, qui s'emmerdait en attendant qu'on lui fournisse sa tronçonneuse.*

La vie au travail est empreinte de camaraderie. Hubert Guillot, un des vigneron, peut compter matins et soirs sur le covoiturage des collègues, le temps de passer son permis. Ceux que le chômage avait laissés sonnés retrouvent de l'énergie. Ex-cadre à Sciences-Po Paris, Geneviève Moreau est restée « cloîtrée » plusieurs mois après sa placardisation à 50 ans et une reconversion ratée dans les métiers du verre. « Plus de travail, plus de famille, plus d'argent », résume-t-elle. Aujourd'hui, elle est employée administrative à La Fabrique, où elle a retrouvé « bienveillance et écoute ». « Les demandeurs d'emploi expriment ce qu'ils veulent faire et on intègre leurs

souhaits dans la logique économique, souligne-t-elle. On fait des gens heureux. » Gulrec Kerambrun, directeur de La Fabrique, en veut pour preuve le zéro absentéisme. Dans les entreprises d'insertion classiques, d'où il vient, le taux peut atteindre 15%. Le CDI, accordé à tous les salariés, change tout.

Au fil des jours, le directeur voit éclore des personnalités. Arrivé « en voie d'expulsion de son logement », un salarié « qui ne disait pas un mot » blague en réunion désormais. Mais La Fabrique n'a pas vocation à devenir « une colonie familiale », insiste Gulrec Kerambrun. Il faut créer de l'activité et atteindre la rentabilité dans trois ans sans sacrifier l'utopie de départ : faire une place à tous. Pas simple.

« On galère encore »

Le vendredi à 8 h 30, les salariés se retrouvent pour un tour de table, où s'exprime parfois la frustration. Les maraichers réclament du matériel qui n'arrive pas. Sans lui, impossible d'honorer les commandes qui commencent à tomber. Aurélie Mathelin, cheffe de projet du comité de pilotage, fait le point sur les recrutements. Elle va se concentrer sur huit villages du nord de l'intercommunalité pour embaucher tous les volontaires d'ici à 2018, plutôt que de s'éparpiller dans les 39. « C'est dangereux ! » tonne Jean-Claude Barbier, de la ressourcerie. Ceux du sud sont justement privés de tout. »

Les membres de l'association Les Tailleurs de boulot s'inquiètent qu'au fil du temps, la logique économique prenne le pas sur l'utopie de départ qui consiste à insérer tout le monde, et que les EBE dirigent elles aussi systématiquement les chômeurs vers les activités les plus rentables. « On ne doit pas retomber dans un schéma traditionnel d'entreprise », prévient Geneviève. La Fabrique va grossir et Gulrec Kerambrun admet qu'il faudra jongler entre « l'ambition initiale du projet, la réalité du quotidien et les contraintes économiques ».

Le succès n'est pas acquis, l'argent reste un problème central. Les fonds d'expérimentation paye les salaires, mais l'entreprise doit investir pour que l'activité décolle. Des aides publiques se font attendre. Un prêt de la Caisse des dépôts a pris du retard. « On galère encore », admet Philippe Parmentier, le président de la communauté de communes. Mais les choses avancent. Outre les premières embauches, le projet a déjà réussi un exploit : réconcilier ses participants avec une certaine pratique de la politique. La plupart des salariés n'attendent rien de la présidentielle mais ne tarissent pas d'éloges sur les élus locaux qui ont « mouillé la chemise » pour donner sa chance à l'expérimentation. Geneviève assure avoir croisé chez les politiques « des personnes de conviction ». « Par les temps qui courent, on ne les montre pas, ces gens-là. »



Sous-préfectures : un rapport pointe le manque d'effectifs dédiés aux collectivités

Le sénateur UDI Hervé Marseille souligne dans un rapport le manque de moyens humains, au sein des sous-préfectures, affectés aux relations avec les collectivités territoriales. Ceux-ci ne représentent qu'un peu plus d'un centième d'équivalent temps plein travaillé par commune.

Les relations avec les élus locaux ne mobilisent qu'une part *"dérisoire"* des emplois des sous-préfectures. C'est le constat du sénateur UDI Hervé Marseille dans un rapport réalisé au nom de la commission des finances de la Haute Assemblée et intitulé *"Sous-préfectures, l'État à proximité"*.

Selon le parlementaire, le poids des effectifs des sous-préfectures classés dans la catégorie des relations avec les collectivités locales (selon la classification des lois de finances) n'atteignait *"que"* 8 % du total des emplois de ces structures en 2015. Dans le réseau des 233 sous-préfectures, comptant au total 4 842 équivalents temps pleins travaillés (ETPT), seuls 378,37 d'entre eux étaient ainsi consacrés aux missions de conseil aux élus locaux.

Ces emplois ne sont donc pas supérieurs, en moyenne, *"à 1,6 par sous-préfecture, soit un peu plus d'un centième d'ETPT par commune"*, souligne Hervé Marseille dans son rapport. *Dans ces conditions, il est difficile de considérer que les moyens de l'échelon territorial de proximité puissent lui permettre d'instaurer un cadre de relations autres que formelles et réellement proactives avec les collectivités"*. Le manque de moyens dédiés à cette mission *"paraît même loin d'épouser la perspective d'un État accompagnateur du développement local"*, tonne-t-il.

Couverture hétérogène des communes

Le taux de couverture des communes par les sous-préfectures se révèle lui aussi très disparate. Compte tenu de *"l'objectif de proximité"* avec les collectivités territoriales qu'imposent les missions des sous-préfectures, *"on pourrait s'attendre à ce qu'un lien étroit unisse leur déploiement territorial et le nombre des communes qu'elles recouvrent"*, indique Hervé Marseille.

Or, à en croire le parlementaire des Hauts-de-Seine, cela semble être tout le contraire. Ainsi, 114 communes sont recensées par arrondissement* mais *"les écarts à la moyenne sont considérables"*, précise-t-il. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle carte des régions, au 1^{er} janvier 2016, le nombre de communes par arrondissement était inférieur à la moyenne dans 11 régions (85,7 communes) et supérieur à cette même moyenne dans 11 autres régions (152,65 communes). Pour ne citer que deux exemples : au sein de la région Haute-Normandie, le nombre de communes par arrondissement était ainsi de 236,7 alors que dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le ratio atteignait 53,2 communes.

Cette hétérogénéité régionale du ratio sous-préfecture/communes *“peut traduire une diversité de motivations parmi lesquelles n’apparaît pas la préoccupation d’assurer aux communes une proximité avec les forces de l’administration générale territoriale”*, souligne Hervé Marseille.

*Le nombre d’arrondissement est supérieur au nombre de sous-préfectures, soit 334 arrondissements pour 233 sous-préfectures. L’arrondissement chef-lieu du département est, en effet, administré par le secrétaire général de la préfecture de département.

BASTIEN SCORDIA

IDÉES/

«Les gens ne votent pas seulement en fonction de leur lieu de vie mais aussi de leur condition sociale»

«Apartheid social», «France périphérique», «ghetto»... Médias et les politiques réduisent souvent les territoires en catégories simplistes. Pour la sénatrice écologiste Esther Benbassa et l'historien Jean-Christophe Attias, la géographie ne doit pas faire oublier des fractures plus profondes.

À chaque campagne électorale, la «fracture territoriale» fait son retour, elle oppose les «bobos» des centres-villes aux «petits Blancs» des périphéries ou les ruraux «oubliés» aux «relégués» des quartiers. Pourtant, selon

la sénatrice Europe Ecologie-les Verts (EE-LV) Esther Benbassa et l'historien Jean-Christophe Attias, cette géographisation hâtive des débats ne fait qu'opposer les citoyens les uns aux autres. Le livre qu'ils coordonnent, *Nouvelles Réorganisations territoriales* (CNRS Editions), où interviennent 14 chercheurs, montre qu'aucun territoire n'est homogène. Et que la géographie ne doit pas faire oublier des fractures profondes et plus anciennes - économiques ou sociales. Le livre que vous coordonnez pointe «l'hypergéographisation» du débat politique. Qu'est-ce que ça signifie ? Esther Benbassa : «Ghetto», «apartheid territorial», comme le disait Manuel Valls en 2015, «ségrégation», France du «centre» ou des métropoles contre «France périphérique», comme l'écrit le géographe Christophe Guilluy. Bien souvent, dans le débat public, le territoire est dépeint de manière binaire et statique. Une géographisation confuse et très simpliste faite pour faciliter la vie des politiques ! On découpe le pays en zones qu'on présume homogènes, et on ajuste les mesures en fonction d'idées qu'on se fait de ces territoires : on met de l'argent à tel endroit, mais pas à tel autre. En réalité, villes, banlieues, zones périphériques ou rurales aucun de ces territoires n'est homogène ni figé, ils sont interdépendants, et les gens circulent de l'un à l'autre pour vivre, travailler. Le périurbain est un territoire lui aussi divers, transitoire et évolutif. Comme le rappelle Martine Berger dans le livre, il existe un tissu périurbain modeste, dans la continuité des banlieues ouvrières, mais aussi un périurbain de cadres où on va chercher du vert quand on a des enfants en bas âge, acheter une maison plus grande parce qu'il y a un bassin d'emploi à proximité... La «fracture» territoriale est particulièrement à la mode depuis une dizaine d'années...

Jean-Christophe Attias : Ce concept ne signifie pourtant rien. Il donne l'idée de deux mondes irréconciliables, alors qu'il y en a une multiplicité qui se côtoie, ou pas. Tout se passe comme si on rejouait le vieux clivage ville-campagne, «à la fois angoissant et rassurant», comme l'écrit le géographe Daniel Behar dans notre livre, dans de nouvelles catégories : centre-périphérie, Paris-banlieue dans lesquelles la métropole serait forcément plus dynamique et intégratrice... Or, elle ne l'est pas plus qu'un autre territoire. Cette fracture territoriale est parfois une façon de faire oublier certaines fractures profondes et plus anciennes et qui ne se referment pas : économiques, sociales, culturelles. Cette géographisation-là trahit plutôt une dépolitisation du débat. Votre livre démontre que ce sont surtout les représentations qui homogénéisent les territoires : le regard de ceux qui n'y habitent pas...

E. B. : Les zones périphériques sont stigmatisées et cela ne date pas d'hier - c'est sans doute dû à la tradition centralisatrice de la France. Les faubourgs de Belleville, des Batignolles ou de Montrouge

étaient aux yeux du baron Haussmann des espaces parasites et leurs habitants des «*gueux*». La banlieue est aujourd'hui encore pestiférée. Elle reste encore «*une pathologie à guérir*», comme le dit la sociologue Stéphanie Vermeersch dans le livre. C'est «*la France moche*», comme le titrait *Télérama* en 2010. Quant au périurbain, il est souvent mal vu par les écologistes car ses habitants utilisent beaucoup la voiture pour leurs déplacements.

Pour ne rien arranger, le périurbain serait aussi un vivier du vote Front national...

J.-C. A. : Des géographes ont en effet vu dans le périurbain un terrain favorable au vote du FN – l'habitat en maison individuelle, l'enclavement ou la paupérisation des ménages y habitant expliqueraient ce choix. En réalité, les gens ne votent pas seulement en fonction du lieu où ils habitent, mais aussi en fonction de leur condition sociale. Les périphéries des grandes villes accueillent beaucoup d'ouvriers et d'employés chez qui le FN trouve un écho. Mais ce n'est pas parce que vous êtes loin du centre-ville que vous êtes «*relégué*» (et il y a d'ailleurs en France des centres-villes déshérités). Dans le livre, Eric Charmes donne ainsi l'exemple des habitants de Châteaufort, une commune cosue et très bien située des Yvelines, qui votent majoritairement pour le centre droit et n'ont donné que 6,83% de leurs suffrages à Marine Le Pen en 2012. D'autres communes environnantes et plus populaires votent souvent à gauche, mais les abstentionnistes y sont majoritaires. Le vote FN est davantage corrélé à l'éloignement par rapport à la grande ville et au bassin d'emploi : les frais de transport, de garde d'enfants et l'endettement dû à l'accès à la propriété pèsent lourd. Pour comprendre finement les choses, il convient de travailler sur de petites échelles, faire du sur-mesure... c'est beaucoup plus compliqué que de raisonner sur de grandes catégories qui amalgament des réalités très différentes. **Stigmatiser les périurbains serait même dangereux ?**

E. B. : Comme l'écrit le géographe Daniel Behar, en agrégeant dans une même ca-

tégorie tous les habitants de ces territoires qui seraient «*oubliés*», on risque de créer une prophétie autoréalisatrice : on fabrique un sentiment victimaire commun qui peut faire le lit du FN. On pousse les gens à se reconnaître dans une mouvance politique censée les représenter. Un autre de nos contributeurs, Hervé Marchal, a dressé une nouvelle typologie des figures urbaines de notre société – de l'hyper-urbain (une

élite très mobile) à l'extro-urbain (gens du voyage, Roms, SDF...). Parmi elles, les «*intourbains*», appartenant souvent à la classe moyenne, mobiles au quotidien pour concilier la vie familiale et professionnelle, ni très riches ni très pauvres, mais marqués par la peur du déclassement. Ce sont souvent eux les hommes ou les femmes de l'anxiété.

Dans cette campagne présidentielle, l'extrême droite s'adresse aussi aux ruraux («*On vous a oubliés*»), comme si la relégation territoriale la plus importante concernait en fait les zones rurales délaissées. Après la mode du périurbain, celle de l'hyper-ruralité ?

J.-C. A. : Il est vrai que les services publics des zones rurales y ont souvent disparu. Mais le discours de l'extrême droite oppose les ruraux et les habitants de banlieue – ces derniers auraient bénéficié de toutes les dotations que n'ont pas eues les ruraux. Alors que ces territoires partagent parfois les mêmes problèmes ! Là encore on réactive la vieille opposition villes – campagnes.

Quelles seraient les pistes pour lutter avec efficacité contre la relégation territoriale ?

E. B. : Le grand problème de la politique de la ville, c'est que les décisions tombent toujours d'en haut. A force de ne pas écouter les populations ou les associations locales, le décalage entre l'offre politique et la demande sociale grandit. Les habitants de ces zones labellisées «*zones sensibles*» se sentent stigmatisés. Ils ne sont pas pris en considération alors qu'ils ont souvent des propositions à faire. Des pistes se dessinent avec les expérimentations de «*villes intelligentes*». Diverses initiatives sont susceptibles de se révéler positives : investissement entrepreneurial, police de proximité, antennes de grandes écoles en banlieue, bibliothèques ambulantes, cinéma de quartier, espaces de loisirs, clubs de sport, etc. Nombre de micro-actions qui s'adaptent à un contexte changeant ne représentent pas forcément un énorme coût financier. Le vote des étrangers, surreprésentés dans certains quartiers, aurait sans doute pu faire entendre la voix d'habitants souvent oubliés. Il faut avant tout de l'inventivité, de la créativité et de la proximité pour une politique de la ville efficace. Sinon, le premier parti de France restera celui des abstentionnistes. ◀

Recueilli par CATHERINE CALVET et SONYA FAURE



ESTHER BEN-JACOB, JEAN-CHRISTOPHE ATTIAS **NOUVELLES RELÉGATIONS TERRITORIALES** CNRS Editions, 200 pp., 22 €.

PRESIDENTIELLE 2017 : CANDIDATS, QUE PROPOSEZ-VOUS CONTRE LES RUPTURES SOCIALES ?

BERNARD DEVERT



Bernard Devert, fondateur d'Habitat et humanisme interpelle les candidats à l'élection présidentielle, les exhortant à se saisir réellement de la question du logement.

Mesdames, Messieurs, les candidats à la Présidence de la République,

Le risque de l'absentéisme ne serait-il pas pour partie imputable au décalage entre vos programmes et l'attente de propositions concrètes répondant aux difficultés des plus fragiles

Il ne vous est certes pas demandé un catalogue de mesures, mais une vision de la *res publica* tissant l'unité et l'indivisibilité de la République dont l'une des déchirures est celle de l'habitat, marqueur des pauvretés et précarités.

La part du logement dans le budget familial n'a cessé de croître ; elle représente près de 50 % pour ceux disposant de revenus si faibles qu'ils se voient refuser l'attribution d'un logement social. Un comble ! La dignité que l'on doit à chacun - et particulièrement aux plus pauvres - oblige à renverser les pratiques.

Aussi, conviendrait-il de retenir comme premier critère d'accès au logement social le reste pour vivre en ajustant le montant du loyer au disponible pour habiter. La rue a tué plus de 5 000 personnes en dix ans ; elle demeure le lieu d'une assignation pour des milliers d'autres au soir de leur vie ; plus de 600 000 enfants sont par deux fois punis par la misère : un présent si déshumanisé qu'il condamne leur avenir. Que d'iniquités !

La république, indivisible, est fracturée par de graves inégalités et discriminations dans les quartiers dits sensibles ou encore de non droit. Bâti en s'inquiétant de la fragilité, c'est rechercher une urbanité créatrice de liens, ou encore une hospitalité, trace de l'estime de l'autre dans le respect de nos valeurs républicaines. Une ouverture se dessine - soyons juste - avec la loi Égalité et Citoyenneté mais, plus qu'un texte, s'impose l'ambition d'une urgente réconciliation de la Nation avec ses cités.

Accepter qu'un jeune sur deux, en âge de travailler, soit en chômage, ou maintenir ces machines à loger qui stigmatisent et développent les ruptures sociales jusqu'à faire surgir ce cri : "j'ai la haine", c'est consentir à une indifférence, brûlot de la cohésion sociale. La vigilance à la fragilité est un appel à la responsabilité pour faire naître de nouveaux modèles se substituant à ceux qui ne fonctionnent plus, sauf au prix de l'injustice, laissant dans des abîmes les accidentés de la vie.

Oui, quelle attention leur porterez-vous ?

RENCONTRE

Culture et travail, acte deux

Philippe Martinez, Jean-Claude Mailly et Régis Debray ont invité artistes et syndicalistes à débattre.

Une journée pas comme les autres. À l'invitation des secrétaires de la CGT et de FO, ainsi que du philosophe Régis Debray, plusieurs dizaines d'artistes, de syndicalistes, de responsables d'institutions culturelles se sont retrouvés le 29 mars dernier à la bourse du travail pour débattre toute la journée.

Une première rencontre s'était déroulée au stand des Amis de l'Huma lors de la dernière Fête de l'Humanité. Un échange à trois voix qui avait pointé l'urgence de renouer le dialogue entre le monde du travail et celui de la culture. Plusieurs tables rondes ont émaillé la journée (« Le monde du travail dans la culture », « La culture comme travail » et « La culture en travail »), qui ont vu la participation de personnalités aussi diverses que le plasticien Ernest Pignon-Ernest, le compositeur Nicolas Frize, le directeur délégué général du Festival d'Avignon Paul Rondin, le metteur en scène et directeur du TNP Christian Schiaretti, les acteurs François Marthouret et Rachid Bouali, les réalisateurs Stéphane Brizé et Robert Guédiguian, Nadia Taïbi, professeure et rédactrice en chef de la revue *Sens-Dessous*, Fabien Gâché, délégué syndical central de Renault, ou encore Nora Miloudi, déléguée CFDT de La Redoute. Une rencontre utile pour jeter les nouvelles bases d'un dialogue entre ces deux mondes qui se sont éloignés et devraient se retrouver. Certes, le monde a changé. L'accès à la culture passe parfois par des canaux insoupçonnés. Et lutter au quotidien pour que le spectateur/travailleur ne soit plus considéré comme un consommateur est une responsabilité des syndicats... comme des artistes. ■

M.-J. S.

Nouvelles règles du jeu syndical

Il faudra du temps pour évaluer les conséquences du séisme syndical qui s'est produit le 31 mars, alors que, au lendemain de l'élection présidentielle, les règles du dialogue social risquent de changer. En présentant, ce jour-là, la nouvelle mesure de la représentativité syndicale – basée sur l'agrégation des résultats des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 et des scrutins dans les très petites entreprises (TPE) et les chambres d'agriculture –, le Haut Conseil du dialogue social a désigné un vainqueur, la CFDT, et un perdant, la CGT. Sur plus de 5,6 millions de votants, soit 195 518 de plus que lors de la précédente mesure de 2013, la CFDT, avec 26,37 %, arrive en tête, devant la CGT (24,85 %). On peut relativiser ces scores en rappelant qu'il n'y a pas d'institutions représentatives du personnel dans la moitié des entreprises françaises, mais le verdict est incontestable : la centrale de Laurent Berger est le premier syndicat du secteur privé.

Ce surcroît de légitimité de la CFDT est moins dû à sa progression en quatre ans, qui a été limitée (+ 0,37 point), qu'à la chute de la CGT (– 1,92 point), qu'elle n'a pas pu enrayer, malgré son succès dans les élections au sein des TPE, où elle était première (25,12 %), mais avec une abstention vertigineuse (92,65 %). Depuis sa réélection à la tête de la CGT, en avril 2016, Philippe Martinez s'était préparé pour encaisser au mieux le choc de cette défaite. Premier argument : un écart d'implantation dans les entreprises entre les deux syndicats ; 300 000 salariés, expliquait-il, disposent d'un bulletin CFDT là où la CGT est absente. Un écart qu'il a réévalué à 500 000 au lendemain du 31 mars... Second argument : la répression syndicale. " 80 % des salariés ont peur de se syndiquer, a assuré M. Martinez dans *L'Humanité* du 3 avril. Et dans ceux qui subissent une forte répression, la CGT est en première ligne. "

Pour minimiser la victoire de la CFDT, et même la contester, M. Martinez a déniché une autre parade. En cumulant les élections dans les trois fonctions publiques – marquées en 2014 par un recul de 2 points de sa centrale – et dans le privé, il assure que la CGT, avec 24,26 %, reste bien le premier syndicat. Sauf qu'elle est collée par la CFDT, qui, avec 24,01 %, n'est qu'à 0,25 point derrière, et que, surtout, pour les négociations au niveau interprofessionnel comme pour la désignation des représentants des salariés dans les conseils de prud'hommes, seule la mesure de représentativité syndicale dans le secteur privé compte. En creux, M. Martinez reconnaît qu'alors que la CFDT a intensifié, depuis plus d'une décennie, ses efforts pour développer son implantation dans les entreprises, la CGT a manqué à l'appel. " *La CGT doit être plus ouverte, souligne-t-il, à l'ensemble des salariés et à l'ensemble des entreprises.* "

La mesure de représentativité de 2017 est d'autant plus lourde de conséquences qu'elle marque la fin du cycle transitoire de la réforme de 2008 fondant la légitimité des syndicats

principalement sur leur audience électorale. Durant cette transition, il suffisait à une organisation d'être reconnue représentative au niveau interprofessionnel pour être présumée légitime, et donc habilitée à négocier, dans toutes les branches professionnelles. Désormais, un syndicat doit avoir obtenu au moins 8 % des suffrages dans la branche pour être représentatif. Le parapluie confédéral saute. Ainsi, en 2017, sur 458 conventions collectives, la CFDT sera représentative dans 418 branches (- 8,7 % par rapport à 2013), la CGT dans 410 (- 10,48 %), FO dans 349 (- 23,8 %), la CFE-CGC dans 302 (- 34,06 %) et la CFTC, qui subit la plus forte érosion, dans seulement 203 (- 55,6 %). De son côté, l'UNSA n'a pas gagné, avec 5,35 %, ses galons de syndicat représentatif mais a opéré une belle percée qui va lui permettre de négocier dans 86 branches au lieu de 58.

la CFDT en mesure de signer seule

C'est avec ces armes que les syndicats vont devoir faire face à de nouvelles règles du jeu social. Avec la loi El Khomri, les accords d'entreprise sur la durée du travail sont soumis à la règle de l'accord majoritaire, et doivent être signés par des syndicats ayant recueilli plus de 50 % des suffrages aux élections professionnelles. Sur tous les autres thèmes, un accord doit obtenir la signature d'un syndicat ayant obtenu au moins 30 % des voix pour être valide. Cette règle joue pour les accords nationaux interprofessionnels. C'est alors le " poids relatif " de chaque syndicat – mesuré sur le seul périmètre des syndicats ayant plus de 8 % des voix – qui est mis dans la balance. Avec 30,32 % – contre 28,57 % pour la CGT, 17,93 % pour FO, 12,27 % pour la CFE-CGC et 10,91 % pour la CFTC –, la CFDT sera en mesure de signer seule. Sauf que si l'on observe les programmes des candidats à l'élection présidentielle, et notamment celui d'Emmanuel Macron, la négociation au niveau interprofessionnel a de bonnes chances de disparaître...

L'équilibre entre les deux blocs syndicaux, celui qui, avec la CFDT, la CFTC et l'UNSA, se réclame du réformisme, et celui qui, avec la CGT et FO, a une posture plus contestataire, évolue aussi. Le premier bloc pèse 41,21 %, et le second 40,44 %. Depuis un an, sous l'impulsion de son nouveau président, François Hommeril, la CFE-CGC se déclare non alignée. Cela peut affaiblir demain la voix réformiste vis-à-vis du futur président. Mais cela n'empêchera pas des alliances à géométrie variable dans les entreprises où tous les syndicats, y compris la CGT, se montrent pragmatiques. Or c'est dans les entreprises que le travail va changer de plus en plus. C'est là aussi que le syndicalisme peut se réinventer.

Michel Noblecourt

9/04/2017

Blocage en vue à Fleury-Mérogis

PRISON Les surveillants du plus grand centre pénitentiaire d'Europe dénoncent leurs conditions de travail. Ce mouvement de ras-le-bol pourrait s'étendre

La colère monte à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne). Les surveillants pénitentiaires ont prévu de bloquer la plus grande prison d'Europe à partir de lundi soir, à 19 h 30, pour protester contre l'agression de six gardiens. « On va mettre des barricades sur l'avenue et empêcher toute entrée ou sortie », expliquait vendredi Olivier Legentil, du syndicat majoritaire Ufap-Unsa Justice, lors d'une manifestation devant l'établissement. « On bloquera les extractions, les nouveaux arrivants, on laissera juste passer les urgences médicales. » L'action devrait se poursuivre le lendemain sur Fleury, avec une distribution de tracts dénonçant leurs conditions de travail.

Cette prison qui compte plus de 4.200 détenus serait remplie à 180 % de sa capacité

Selon les syndicats excédés, cette prison qui compte plus de 4.200 détenus est remplie à 180 % de sa capacité, et il y manque près de 150 fonctionnaires. En lançant ce blocage - « reconductible » -, ils espèrent obtenir une rencontre avec la direction de l'administration pénitentiaire. Et réclament notamment une fouille générale de la prison, des effectifs supplémentaires ainsi que l'abrogation de la législation qui les oblige à justifier les fouilles à nu des détenus.

À Fleury-Mérogis, « la violence est quotidienne », assure Marcel Dureton, de FO Pénitentiaire. Dernier exemple: la bagarre, jeudi 6 avril, qui a envoyé six surveillants aux urgences. Celle-ci a démarré par une altercation entre deux mineurs sur une course, avant leur moment de promenade. Les agents sont intervenus pour les maîtriser, mais six

autres jeunes ont plongé dans la mêlée et leur sont tombés dessus. Bilan: un surveillant a le bras dans le plâtre, l'autre une entorse au genou, leurs collègues ont pris des coups à la tête, au torse et dans le dos.

Au-delà de Fleury, le mouvement de ras-le-bol pourrait s'étendre. « Plusieurs actions seront menées dans la semaine à Villepinte, Val-de-Reuil, Place Vendôme... », avance le syndicaliste FO. Si les situations diffèrent, le contexte est tendu en Île-de-France.

32 maisons d'arrêt en projet

Ces derniers jours, des manifestations ont eu lieu devant les établissements de Fresnes (Val-de-Marne) et de Bois-d'Arcy (Yvelines) pour dénoncer l'agression de deux surveillants, devant chez eux ou sur le chemin du travail. Fin mars, la directrice de la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis) prévenait qu'avec un taux d'occupation de 201 %, son établissement ne pouvait plus accueillir de nouveaux détenus.

Les temps sont difficiles pour l'administration pénitentiaire. Philippe Galli, son directeur, a démissionné le 31 mars en raison d'un « désaccord » avec le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas. Et le nombre de détenus a atteint un nouveau record en mars, avec 69.430 personnes incarcérées en France. Le seuil symbolique des 70.000 détenus pourrait être franchi dans les prochaines semaines.

Pour répondre à la surpopulation carcérale, l'État a bien promis la construction de 32 maisons d'arrêt, d'un centre de détention et de 28 quartiers de « préparation à la sortie ». Fin février, le garde des Sceaux a même dévoilé les premières villes d'implantation. Mais tout cela prend du temps: dix ans en moyenne pour bâtir une nouvelle maison d'arrêt. Un Livre blanc, remis mardi dernier à Jean-Jacques Urvoas, a également détaillé 24 propositions pour réformer l'univers carcéral, invitant notamment à dynamiser les alternatives à l'incarcération. Une « grande mascarade », juge l'Observatoire international des prisons (OIP), qui n'y voit « aucune piste concrète pour limiter l'inflation carcérale ». La grogne risque de durer... ●



Faut-il construire des prisons ?

DERRIÈRE LES BARREAUX, L'INDIGNITÉ

Mal récurrent en France, la surpopulation carcérale ne cesse d'augmenter. Aucun gouvernement n'a trouvé la solution.

PAR NICOLAS JACQUARD

2017, ANNÉE de tous les records. Le 1^{er} mars, avec 69 430 détenus, leur nombre a atteint un sommet. Enregistrant une moyenne de 100 prisonniers pour 100 000 habitants, la France se situe loin devant ses voisins allemands ou italiens.

DES CONDITIONS D'ACCUEIL QUI SE DÉGRADENT

Dans son dernier rapport, Adeline Hazan, contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), note « un recul de droits fondamentaux ». La France ne compte « que » 58 681 places de prison, d'où un taux de surpopulation de 118 %, qui nous rapproche statistiquement de l'Albanie ou de la Moldavie. En moyenne, 2 000 détenus sont contraints de dormir sur des matelas jetés au sol. Il faut ajouter « une insuffisance de personnels » et « la vétusté d'un grand nombre de bâtiments ». Dans les maisons d'arrêt notamment, dédiées aux prévenus et aux courtes peines, cette même surpopulation flirte avec les 200 % en Ile de France, rendant la situation explosive.

CONSTRUIRE, MAIS COMBIEN ?

Pour beaucoup, il n'y a d'autre choix que de construire de nouveaux établissements. Emmanuel Macron, François Fillon et Marine Le Pen promettent ainsi de 15 000 à 40 000 places supplémentaires. « Il en faut 10 000 à 12 000, estime pour sa part David Derrouet, maire (DVG) de Fleury-Mérogis et spécialiste de la question. C'est nécessaire, ne serait-ce que pour obtenir l'encellulement individuel, et c'est le résultat de trente ans de retard en la matière. »

Pour y pallier, un livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire a été remis mardi au garde des Sceaux, Jean-Luc Mélenchon, rédigé par des personnalités de droite et de gauche. Il préconise d'adapter les flux d'entrée de prisonniers à la capacité des établissements, en attendant des solutions pérennes.

Bâtir une prison prend du temps. A minima, un quinquennat. Vaire deux. Le ministre avait annoncé en octobre le lancement de 33 projets. Mais 21 seulement ont été localisés depuis. « La majorité des élus plaide pour plus de prisons, mais peu sont candidats pour les accueillir », analyse-t-on à l'administration pénitentiaire.

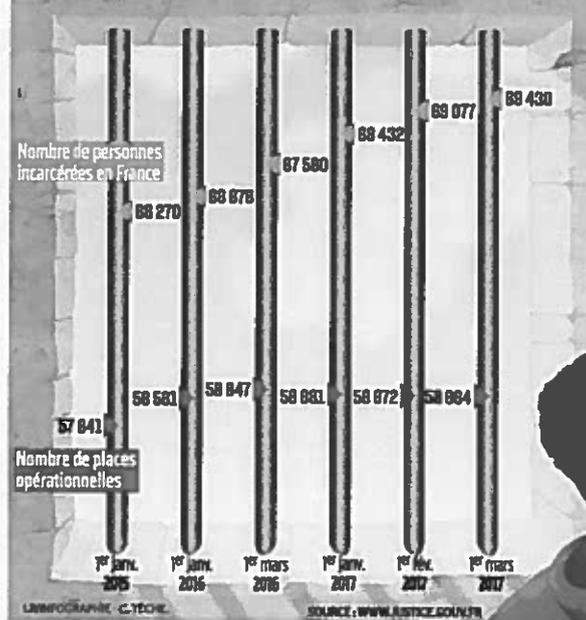
UN FINANCEMENT HASARDEUX

Plus de 1 Md€ a été budgété cette année. De quoi lancer neuf chantiers. La question du financement reste plus que jamais posée, les partenariats publics privés (PPP) ayant montré leurs limites. « C'est comme une location longue durée pour les voitures, résume un haut fonctionnaire. Vous ne payez pas l'achat, mais le coût du crédit est cher. » Cela revient à construire à crédit, dit Marie Crétenot, responsable plaidoyer pour l'Observatoire international des prisons. Résultat : les PPP ont conduit à l'accumulation d'une dette de 6 Mds€. « Aujourd'hui, rien ne dit que les PPP seront mobilisés pour financer les 31 établissements voulus par Jean-Luc Mélenchon. La question n'est pas tranchée, explique-t-on à l'administration pénitentiaire. Elle est tout autant financière que politique, et sera du ressort du prochain gouvernement. »

ABANDONNER LE « CULTE DE LA PRISON »

Favorable à la construction de nouvelles places pour améliorer les conditions de détention, l'ancien détenu Pierre Botton déplore le « culte de la prison ». L'ex-homme d'affaires, pré-

La surpopulation carcérale en France



sident de d'Ensemble contre la récidive, dénonce l'absence de différenciation des régimes carcéraux, et « ces petits délinquants qui côtoient des terroristes ». « On incarcère désormais beaucoup pour des délits routiers. Y a-t-il besoin de 50 miradors pour ce type de détenus ? » interroge l'avocat Guillaume Jeanson, porte-parole de l'Institut pour la justice. Pour Marie Crétenot, les peines en milieu ouvert, « alternatives aux courtes peines, génèrent moins de récidive ». Selon elle, leur financement est toutefois insuffisant, la majorité des moyens étant alloués aux constructions. « On sait que la prison, c'est comme les autoroutes, résume d'une formule M^{re} Vincent Ollivier,

avocat au barreau de Paris. Plus vous en construisez, et plus vous augmentez le trafic. » Avec une délinquance qui, au final, ne baisse pas. D'autant que, ces dernières années, les budgets dédiés à la réinsertion après une peine ferme se sont eux aussi montrés trop limités. « En France, un conseiller d'insertion et de probation gère 120 à 150 dossiers, quand il ne devrait en suivre qu'une quarantaine, soupire Pierre Botton. Nos concitoyens devraient pourtant se rappeler que la prison, cela n'arrive pas qu'aux autres... »

LES PROPOSITIONS DES CANDIDATS

PAR CORENTIN VASSEUR



JEAN-LUC MÉLENCHON

Le candidat de la France insoumise veut sortir du tout-carcéral. Il veut encourager les peines alternatives en privilégiant les « sanctions éducatives » pour les jeunes notamment. Il insiste sur l'urgence à améliorer les conditions de vie en prison et préconise l'individualisation des cellules et un meilleur suivi psychologique et médical des détenus. L'eurodéputé fustige la « paupérisation de la justice » et table sur une hausse de 2,5 Mds€ sur cinq ans du budget de la Justice.



BENOÎT HAMON

Pour le candidat du PS, créer des places de prison n'est pas la solution. Il mise sur la réinsertion en améliorant les conditions de vie en prison, en donnant plus de moyens aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, en installant des unités de vie familiale dans les centres pénitentiaires et aussi... des bureaux de vote. Objectif, prévenir la récidive. Benoît Hamon maintiendra les peines alternatives prévues par la loi Taubira lorsqu'elles sont inférieures à six mois.



EMMANUEL MACRON

La politique pénale du candidat d'En Marche ! s'inscrit dans la lignée du plan décidé par le gouvernement actuel : la création de 15 000 places de prison. Mais il souhaite en finir avec l'aménagement automatique des peines de prison qui, selon lui, empêche l'exécution des peines d'emprisonnement inférieures à deux ans. « Une peine prononcée doit être exécutée », dit-il. Il veut aussi mettre en place des mesures alternatives « pour encourager les travaux d'intérêt général ».



FRANÇOIS FILLON

Le candidat LR souhaite en finir avec un système pénal « qui ne fonctionne pas ». En augmentant le budget de la Justice de 20 %, il prévoit notamment de créer 16 000 places supplémentaires de prison. Il veillera à séparer les primo-délinquants des autres détenus. Il entend simplifier le traitement des affaires en déjudiciant les moins graves, tout en prononçant l'impunité zéro. Il veut instaurer la perpétuité incompressible pour les crimes les plus graves et abaisser la majorité pénale à 18 ans.



MARINE LE PEN

La candidate du FN, qui prône une justice « ferme et rapide », veut créer 40 000 places de prison grâce à un financement de près de 2,5 Mds€. Les « délinquants et criminels étrangers » seront « expulsés ». Elle souhaite rattacher l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur, pour mettre fin au « laxisme » supposé du ministère de la Justice. Elle prévoit d'aggraver les sanctions, d'en finir avec les remises de peines automatiques et de durcir la mise en œuvre de la période de sûreté.

A deux semaines du premier tour de l'élection présidentielle, notre journal poursuit la publication d'une série

de dossiers sur les grands enjeux de la campagne et les préoccupations des Français. Paie-t-on trop d'impôts ? Faut-il légaliser

le cannabis ? Doit-on instaurer la dégressivité des allocations chômage ? Construire des places de prison ? Comment garantir

l'honnêteté des hommes politiques ? Chaque lundi, nous faisons le point sur un thème, avec la position des principaux candidats.

NOTRE
DOSSIER
www.leparisien.fr

À LIRE
Retrouvez
les autres thèmes
de la campagne

TAUX DE DENSITÉ
CARCÉRALE DANS LES
PRISONS FRANÇAISES (1)

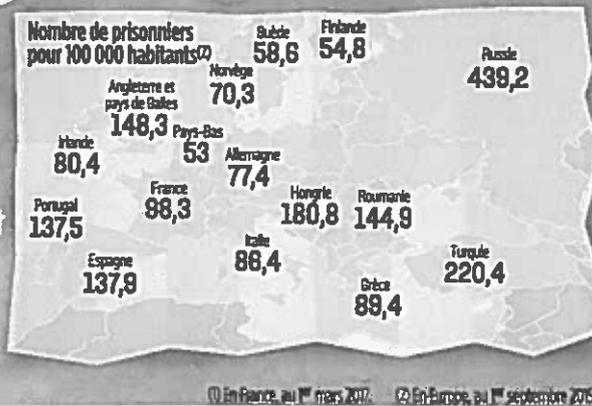
118%

NOMBRE DE
DÉTENUS DORMANT
SUR UN MATELAS (1)

1822

RÉPARTITION
DES PERSONNES
INCARCÉRÉES (1)

Mineurs : 797
Femmes : 2 330
Hommes : 66 303



Les Pays-Bas louent leurs cellules

AUX PAYS-BAS, certaines prisons sont pleines de détenus belges et même norvégiens (242), à Norgerhaven, dans le nord du pays. Faute d'avoir suffisamment de prisonniers sur son propre territoire, la Hollande en est venue à louer une partie de ses cellules vides. En dix ans, la délinquance débouchant sur une peine d'incarcération ferme a baissé d'un quart. Résultat : la capacité carcérale – autour de 12 000 places actuellement – pourrait tomber à moins de 10 000 l'an prochain.

RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE PÉNALE
Pourtant, les Pays-Bas n'ont jamais fait preuve de laxisme. Ces dernières décennies, le pays avait même vu son taux d'incarcération augmenter à un rythme sensiblement similaire à celui des autres pays européens. Jusqu'à ce que la courbe s'inverse brutalement et que le nombre de

détenus soit divisé par deux ces dix dernières années. Pour quoi ? Certains crimes ou délits ne sont plus comptabilisés, comme les situations irrégulières des étrangers. Il semblerait surtout qu'une réorientation de la politique pénale a porté ses fruits.

Historiquement, la Hollande fut le premier pays, en 1823, à mettre en œuvre un service de probation. Une tradition qui s'est perpétuée. Les peines prononcées sont plus courtes. Des infractions – au Code de la route, par exemple – font désormais l'objet plus souvent de sanctions financières. Depuis 2008, les juges peuvent imposer une ordonnance pénale, soit le plus souvent une réparation pécuniaire. Rien qu'en 2013 42 000 décisions de ce type ont été rendues. Dans le même temps, cela n'empêche pas le prononcé de peines lourdes dans certains cas. Aux Pays-Bas, la prison à vie est une perpétuité réelle.

« Ici, il y a plus de respect entre les gens »

Bernard, détenu à Beauvais, un centre pénitentiaire exemplaire.

LE LONG DES MURS d'enceinte du centre pénitentiaire (CP) de Beauvais (Oise), des moutons broient l'herbe. Plus écologique et moins onéreux que des tondeuses. À l'intérieur, les 578 détenus ne sont pas tous des agneaux. Pourtant, aux dires des acteurs de la maison d'arrêt, la détention y est plus apaisée qu'ailleurs.

Beauvais est l'un des rares établissements à illustrer ce que peut être une prison digne de ce nom. Les lieux ne sont en service que depuis décembre 2015. « Pour l'instant, on parvient à respecter l'encellement individuel », se félicite Christophe Loy, le directeur.

De son « paquet d'années derrière les barreaux », Bernard conserve le souvenir de l'ancienne maison d'arrêt de Beauvais, dans le centre-ville. « Entre les détenus, c'était beaucoup plus tendu », se rappelle-t-il. La faute à ce dortoir où douze prisonniers pouvaient difficilement cohabiter.

Comme d'autres, il note qu'à

la prison de Beauvais nouvelle génération « il y a plus de respect entre les gens et avec les surveillants ». Ce que confirme Aurélien, 28 ans : « L'hiver, ça peut arriver qu'on me dise : *Eh ! surveillant, faites gaffe, les routes sont verglées !* » Pas vraiment la même ambiance qu'à Béthune (Pas-de-Calais), « un bâtiment sale » et ancien où il a fait ses armes, « avec beaucoup plus de prises de tête ».

LES COURTES PEINES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES

Avec Riom et Valence, le CP Beauvais est l'un des trois respectés des neuf projets voulus par Nicolas Sarkozy, menés à bien sous la présidence Hollande. Les autres ont été abandonnés, jugés trop chers car pensés sous forme de partenariat public-privé. Dans l'Oise, la dynamique interne semble fonctionner. Le CP fut l'un des premiers à appliquer le module « respect ». À certains étages, des détenus sélectionnés peuvent avoir accès une partie de la journée aux coursives. Sous réserve qu'ils respectent un certain nombre de règles : pas plus de trois en cellule, faire son lit, travailler ou participer aux activités, par exemple. À la moindre incartade, le détenu est « déclassé » et retourne en régime normal.

Comme celui-ci, qui dissimulait 4 g de shit qu'exhibe maintenant un surveillant.

« C'était caché dans un sac de riz », explique l'agent. Dans les heures qui suivent, le propriétaire de la marchandise fait son paquetage, « d'autant plus qu'il cherche à savoir qui l'a balancé

et va vouloir se venger », complète Elodie Blondeau, la chef de bâtiment. Si certains la surnomment Maman, il ne faut pas se fier à son petit gabarit. Rien qu'à la voix, la jeune femme sait se faire obéir. « On essaie que la détention ressemble le plus

possible à la vie à l'extérieur », détaille-t-elle, convaincue qu'un régime d'incarcération dur grève les chances de réadaptation à la sortie. « Avec le module respect, nous avons huit fois moins de procédures disciplinaires, et quatre fois moins d'arrêts de travail pour les agents », vante Christophe Loy.

Détachés des tâches logistiques, comme les incessants mouvements pour les douches, les surveillants de Beauvais sont plus présents pour une gestion fine de leurs pensionnaires. Tous ont constaté que, parmi ceux-ci, les courtes peines sont de plus en plus nombreuses : « Vol, stuprs ou conduite sans permis, énumère un agent. On voit des gars venir ici pour deux jours puis être libérés lorsqu'ils passent en comparution immédiate. Ça rime à quoi ? »

Etonnamment, Mourad, 23 ans, partage son point de vue. « Les petites peines n'ont rien à faire là », affirme ce détenu déjà chevronné. Trois ou six mois par exemple, c'est juste le temps qu'il faut pour devenir ici un délinquant endurci. La prison ne devrait être réservée qu'aux condamnations lourdes. »

ON ESSAIE QUE LA
DÉTENTION RESSEMBLE
LE PLUS POSSIBLE À
LA VIE À L'EXTÉRIEUR

CHRISTOPHE LOY, DIRECTEUR, CHEF DE BÂTIMENT



Beauvais (Oise), le 31 mars. Dans ce centre pénitentiaire ouvert en décembre 2015, les détenus ont des cellules individuelles.

Fleury-Mérogis sous haute pression, faute d'effectifs suffisants

Une rixe dans le quartier pour mineurs déclenche le blocage de la maison d'arrêt ce lundi.

PAULE GONZALÉS pgonzales@lefigaro.fr

PRISONS « Ce ne sont pas des gamins qui vont à l'école du lundi au vendredi et vont jouer au foot le mercredi. Ce sont des gamins désocialisés, ancrés dans la délinquance avec des niveaux de délits et de crimes dont personne n'a idée. » Ainsi Jean-François Forget, le secrétaire national de l'Ufap, le syndicat majoritaire chez les surveillants de prison, rappelle-t-il la réalité des quartiers pour mineurs. Celui de Fleury-Mérogis, qui accueille en permanence entre 70 et 80 détenus, a été le théâtre d'une rixe vendredi. Une querelle entre deux mineurs lors des descentes et remontées de promenades a dégénéré en une bagarre générale d'une violence extrême. L'intervention des personnels de surveillance s'est soldée par des coups et blessures graves et multiples sur six gardiens. Quatre mineurs de plus de 16 ans ont été transférés au quartier disciplinaire et deux de moins de 16 ans sont confinés en cellule. Des sanctions insuffisantes, compte tenu de la gravité des faits et des profils, selon les personnels.

40 détenus radicalisés

Pour les gardiens de Fleury-Mérogis, - la plus grande maison d'arrêt d'Europe, qui compte 4 200 détenus -, l'agression des surveillants aurait pu être évitée si ces derniers avaient été en nombre suffisant. Car au quartier pour mineurs, la question n'est pas celle de la surpopulation carcérale. « Même si ce quartier est toujours au taquet, il n'y a pas de surpopulation puisque les moins de 18 ans bénéficient d'un encellulement individuel. Mais, actuellement, il manque à Fleury 18 premiers surveillants », souligne Olivier Le Gentil, délégué de l'Ufap-pénitentiaire. « Et après les mouvements de personnels du mois de mai, il manquera 110 surveillants », renchérit Jean-François Forget.

Une situation alarmante car les périodes estivales sont les plus compliquées à gérer. Il n'est pas rare que les incidents les plus graves se produisent à cette période. Ce sont donc ces problèmes d'effectifs et d'encadrement qui expliquent la décision de bloquer l'établissement de



Fleury lundi. Seules les urgences médicales passeront les barrages. Au titre des revendications, la nécessité de mettre enfin les effectifs de la maison d'arrêt à niveau. Mais aussi le report de l'ouverture des deux quartiers d'évaluation des détenus radicalisés, prévue le 24 avril prochain. Ces derniers accueilleront quarante détenus venant de toute la France pour 17 semaines, avant d'être répartis, pour certains, dans des quartiers de détenus violents. Seuls deux premiers surveillants ont été prévus pour ces unités. « Ils ont tout simplement oublié que les personnels ne travaillent pas 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 », soupire Olivier Le Gentil. Enfin, les personnels exigent une plus grande sécurisation des abords de la maison d'arrêt.

Si la direction de l'établissement respecte son droit de réserve, Nadine Piquet sa directrice n'a cessé d'alerter la direction de l'administration pénitentiaire. Mais cette dernière est en pleine désorganisation, alors que de nombreux établissements de région parisienne comme Villepinte, Bois-d'Arcy et Fresnes sont en souffrance et voient se multiplier les mouvements sociaux. Les efforts de la Chancellerie ne remplacent pas cinq ans d'une gestion erratique qui s'est clos par le départ express de son dernier directeur Philippe Galli, il y a dix jours. ■



prison-prisonniers-agression-gouvernement-manifestation-social Fleury-Mérogis: assemblée générale sur la suite du mouvement des surveillants de prison

Évry, 11 avr 2017 (AFP) - Les surveillants en colère de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne) décideront des suites de leur mouvement mercredi soir en assemblée générale, après l'agression de six gardiens dans la plus grande prison d'Europe, ont annoncé mardi les syndicats.

L'intersyndicale (Ufap-Unsa Justice, CGT Pénitentiaire, FO Pénitentiaire) de Fleury va réunir les personnels de la prison à 20H00. Cette assemblée générale fixera les éventuelles suites à donner au mouvement de grogne entamé lundi soir par un blocage de la prison, a expliqué à l'AFP Thibault Capelle de FO Pénitentiaire (minoritaire).

La direction de l'administration pénitentiaire a rendu visite aux syndicats à Fleury, mais ceux-ci ont jugé les discussions infructueuses.

"On a eu cinq heures de réunion et pas un engagement n'a été pris. On a exprimé notre position, le directeur de l'administration pénitentiaire a exprimé les siennes et nous a demandé une semaine pour des mesures concrètes, notamment sur la question des effectifs", a relaté M. Capelle.

A l'issue de cette réunion, le ministère de la Justice a publié un communiqué mettant en avant plusieurs mesures. Il promet notamment de "renforcer" les fouilles à Fleury avec "un programme de fouilles sectorielles à long terme".

Il s'engage aussi à transférer 350 détenus des maisons d'arrêt d'Ile-de-France vers des établissements d'autres régions, pour désencombrer les prisons franciliennes dont le taux de suroccupation avoisine pour certaines 200%.

"On parle de 350 détenus sur 14.000 en région parisienne, ça fait 2,5%", a réagi M. Capelle. "Et si on nous remplit les prisons aussi sec, vu le nombre de dossiers en attente dans les tribunaux, ça ne va servir à rien. Ca nous offrira à peine un mois de répit cet été".

La Chancellerie a également rappelé diverses mesures en cours pour améliorer la situation de Fleury-Mérogis: rénovation de certains quartiers, mise en place d'une vidéosurveillance sur le parking, sécurisation des abords du domaine. Mais aussi création à venir d'un "centre de sécurité francilien", qui doit regrouper les Equipes régionales d'interventions et de sécurité (sorte de police d'élite des prisons), les brigades de maîtres-chiens et un stand de tir.

"Ce sont des choses qui étaient déjà actées lorsque Manuel Valls était Premier ministre", a remarqué M. Capelle. "On jugera le nouveau directeur (de l'administration pénitentiaire) sur ses actes".

La grogne des surveillants de Fleury éclate à un moment délicat pour cette administration: son ancien directeur, Philippe Galli, a démissionné début avril de manière spectaculaire, en exposant son désaccord avec le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas.

rfo/cld/cam

2017/04/11 22:11:58 GMT+02:00
#522649 DGTE 2104 EXW74 (4) AFP (409 words)

Faut-il libéraliser le marché du travail?

Chaque lundi, durant quatre semaines, « La Croix » a invité des acteurs de l'économie à débattre. Aujourd'hui, Véronique Descacq et François Asselin.

Élection présidentielle

Le patron des patrons, Pierre Gattaz, ne perd jamais une occasion de raconter cette histoire : « Sur le terrain, les chefs d'entreprise que je rencontre me disent toujours la même chose : soit ils n'ont pas les moyens d'embaucher ; soit ils ont les moyens mais ils ont peur d'embaucher. »

Les salariés en France seraient-ils donc trop protégés au point de paralyser les embauches ? Autrement dit, le code du travail serait-il un frein à la baisse du chômage ? Depuis le milieu des années 1980, le taux de chômage en France tourne autour de 9 % (10 % actuellement). Un niveau structurellement élevé... avec de faibles variations : jusqu'à présent, le fonctionnement du marché du travail a amoindri l'impact des récessions, mais aussi l'effet des épisodes de reprise économique. Si le taux de chômage n'explose pas, il ne baisse donc pas non plus fortement, contrairement à ce qui se passe en Grande-Bretagne, par exemple.

Les débats ont fait rage au printemps 2016 au moment de l'adoption de la loi travail, entre les partisans d'une plus grande flexibilité du marché du travail et les adversaires d'une dérégulation excessive. Car la flexibilité a aussi un coût - précarité, mini-jobs, salaires faibles - qui peut avoir à terme un effet délétère sur la croissance et la compétitivité des entreprises.

Cette ligne de fracture divise de la même façon les candidats à l'élection présidentielle : quand certains (Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon ou Marine Le Pen) veulent purement et simplement « abroger » une loi travail jugée excessivement libérale, d'autres (François Fillon) souhaitent faire sauter les verrous à l'embauche ou (Emmanuel Macron) trouver la voie d'une véritable « flexisécurité » à la française.

Emmanuelle Réju



Véronique Descacq et François Asselin. Marc Chaumet pour La Croix

Les débats de la présidentielle (4/4)

Véronique Descacq

Secrétaire générale adjointe de la CFDT

François Asselin

Président de la Confédération des PME (CPME)

Les entreprises ont-elles peur d'embaucher et si oui, pour quelles raisons ?

François Asselin : La nature a horreur du vide. S'il y a du travail, il sera fait. Mais par qui ? Par un salarié en CDI, en CDD, un indépendant, un autoentrepreneur ? C'est toute la question. Au fil des décennies, les contraintes se sont empliées autour du statut salarié : seuils légaux, pénibilité, formation à la sécurité... Prise une par une, toutes ces contraintes peuvent paraître surmontables. Mais leur accumulation peut échauder le chef d'entreprise, qui aura peut-être la tentation d'embaucher ponctuellement un travailleur indépendant.

« Pour bien travailler, un employé a besoin d'un minimum d'assurance sur la sécurité de son emploi, sa santé, sa capacité à être formé. »

(Véronique Descacq)

Véronique Descacq : Je regrette que les salariés ne soient jamais envisagés que sous l'angle de leur coût ou de la contrainte. Le main-d'œuvre ne peut pas être considérée comme un outil de production à optimiser, à l'instar d'une machine.

Suite page 26. ●●●

Faut-il libéraliser le marché du travail ?

« En prenant et en jetant ses employés au gré des besoins, on passe à côté de cette source d'innovation et de créativité, gages de longévité pour les entreprises. » Véronique Descacq

repères

Bio express
de Véronique Descacq

Née en Bretagne, Véronique Descacq est secrétaire générale adjointe de la CFDT (numéro deux du syndicat) depuis 2012. Elle est la seconde femme à accéder à ce niveau de responsabilité, après Nicole Notat.

Issue du secteur bancaire, elle a été directrice d'agence à la Banque populaire jusqu'en 1999.

Elle a adhéré à la CFDT en 1988, puis est devenue secrétaire générale de la fédération des banques après la réforme des retraites de 2003. Elle est entrée à la direction confédérale en 2009.

Bio express
de François Asselin

Né en 1964 à Thouars, François Asselin est président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME, ex-CGPME) depuis 2015. Élu avec 97 % des voix, il a succédé à Jean-François Roubaud.

Il a repris Asselin SAS, l'entreprise familiale spécialisée dans la restauration du patrimoine (15 millions d'euros de chiffre d'affaires, 140 salariés), à l'âge de 29 ans.

Son parcours syndical a démarré en 1993 à la Fédération française du bâtiment, dont il est devenu vice-président en 2008. Il a aussi été président de la CPME des Deux-Sèvres, puis de sa branche régionale.



Véronique Descacq estime qu'un minimum de contrôle protège les salariés et n'est pas un problème pour les entreprises qui respectent les règles. Marc Chaumel pour La Croix

●●● (Suite de la page 25)

Pour bien travailler, un employé a besoin d'un minimum d'assurance sur la sécurité de son emploi, sa santé, sa capacité à être formé. Ce n'est pas une contrainte, c'est un investissement productif et indispensable dans un contexte où les entreprises, pour être compétitives, doivent en permanence innover, inventer de nouveaux produits et de nouveaux services !

F. A. : J'alerte simplement sur le fait que nous risquons de nous retrouver, dans quelques années, avec un marché du travail catastrophique si d'un côté nous continuons à empiler les protections autour du statut de salarié et que, de l'autre, nous ouvrons grand les vannes en créant un statut d'auto-entrepreneur, qui permet à l'entreprise de s'affranchir de ces mêmes obligations.

Faut-il fermer cette vanne ?

F. A. : D'un côté, toute nouvelle loi ou réglementation doit être évaluée sous l'angle de son impact sur les PME. De l'autre, il faut réfléchir à une protection des travailleurs indépendants. Nous proposons ainsi d'étudier la création d'un contrat de collaboration : conclu entre une entreprise et un travailleur indépendant, il permettrait d'accéder à un minimum de droits et de couverture sociale.

V. D. : L'emploi instable se développe depuis de nombreuses années, notamment avec la multiplication des CDD, de l'intérim, et d'allers-retours fréquents entre emploi et inactivité. S'ajoute à cela la révolution du numérique, qui

« Beaucoup de choses pourraient se régler au niveau de l'entreprise, à condition de pouvoir tenir un dialogue social serein et non contraint par la réglementation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. »

(François Asselin)

multiple encore les formes d'emploi. C'est pourquoi la CFDT pense que le compte personnel d'activité est un bon socle de protection qui s'attache à la personne, quels que soient son statut et son parcours.

L'essentiel est de changer de regard. Osons dire que le travailleur est une richesse, qu'il apporte à

l'entreprise ses compétences, mais aussi son investissement personnel dans le travail, sa capacité d'innovation. En prenant et en jetant ses employés au gré des besoins, on passe à côté de cette source d'innovation et de créativité, gages de longévité pour les entreprises.

F. A. : Mais vous êtes prêts à devenir chef d'une PME ! Pour nous, à la CPME, le succès des uns est le succès de l'autre. Le patron assume la prise de risque – et doit être encouragé pour cela – et les salariés doivent avoir la juste protection, la juste rémunération et la juste participation à la stratégie de l'entreprise. Beaucoup de choses pourraient se régler au niveau de l'entreprise, à condition de pouvoir tenir un dialogue social serein et non contraint par la réglementation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

V. D. : Qu'il faille faire confiance aux acteurs de l'entreprise – employeurs et salariés – pour trouver les compromis qui permettront à l'entreprise d'être performante et aux employés de bénéficier de droits nous semble aller dans le bon sens. Contrairement à vous, je considère que les règles du dialogue social au niveau de l'entreprise, qui étaient très formelles, se sont beaucoup simplifiées ces dernières années.

F. A. : Je vais prendre un exemple. L'employeur doit obligatoirement assurer un entretien individuel avec ses employés tous les deux ans. À titre personnel, je trouve que c'est un excellent outil managérial. Mais pourquoi prévoir une amende de 3 500 € par salarié en cas de manquement à cette obligation ? On bascule d'un dialogue social serein à un dialogue social contraint.

V. D. : Mais si vous n'imposez pas un minimum de règles, que va-t-il se passer ? Rappelez-vous l'affaire Bata. L'entreprise a mis la clé sous la porte au bout de longues années alors que ses salariés n'avaient jamais reçu la moindre formation. Certains d'entre eux avaient même désappris ce qu'ils avaient appris à l'école ! Ces salariés ont été jetés sur le marché du travail, totalement démunis. Le contrôle n'est pas un problème pour les entreprises qui respectent les règles.

Comment rétablir la confiance entre employeurs et employés et fluidifier ainsi les relations sociales ?

F. A. : À nous de faire comprendre que l'entreprise est un bien commun, soumis à une concurrence farouche, et de faire en sorte que dans ce lieu, les salariés puissent s'épanouir. Avec

la conscience que la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille et que dans les moments difficiles, il faut parfois savoir se couper une main pour garder le corps.

V. D. : Il faudrait améliorer la culture économique et sociale dans notre pays. Du côté des salariés comme des chefs d'entreprise et de leur entourage qui devraient être formés au dialogue social. Il arrive que les comptables, qui sont des acteurs clés dans les PME, ne sachent pas ce qu'est une négociation ou un représentant du personnel.

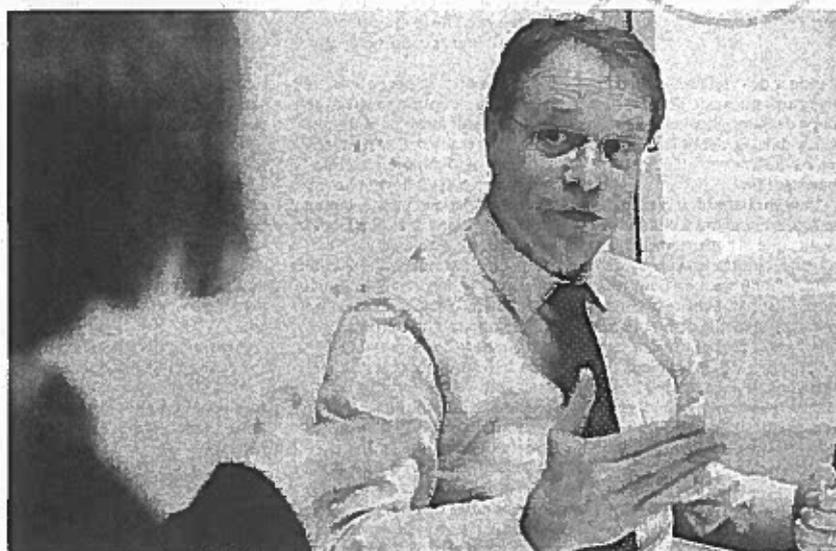
Parmi les freins à l'embauche, les employeurs évoquent régulièrement la difficulté à licencier. Qu'en est-il ?

F. A. : Si vous rendez le licenciement très compliqué, alors l'embauche le sera tout autant. La France a encore des progrès à faire. Un seul exemple : un salarié a deux ans pour contester un licenciement chez nous, contre trois semaines en Allemagne. Nous demandons que ce délai passe à six mois.

V. D. : Le code du travail donne tous les moyens à un employeur pour licencier un salarié pour un motif économique, personnel ou une faute professionnelle. Très peu de licenciements vont ●●●

« Si vous rendez le licenciement très compliqué, alors l'embauche le sera tout autant.

La France a encore des progrès à faire. » François Asselin



Pour François Asselin, les employeurs doivent faire en sorte que les salariés s'épanouissent dans l'entreprise, mais doivent pouvoir licencier pour rebondir si nécessaire. Marc Chaumeli pour La Croix

... devant les prud'hommes. Et dans ces cas-là, le jugement n'est pas systématiquement en faveur du salarié; tant s'en faut. Il est faux de dire que les règles du licenciement sont un frein à l'embauche.

F. A. : Les procédures de licenciement restent très tatillonnes, même s'il y a eu des progrès. Dans la loi El Khomri par exemple, la nature économique du licenciement peut désormais être objectivement définie pour les petites entreprises, sur la base d'un certain niveau de balise d'activité. Cela sécurise le licenciement économique car malheureusement certaines juridictions le remettaient parfois en cause.

Quelle est le problème alors ?

F. A. : Le problème est que la France est en panne de rebond et ce n'est pas seulement une question juridique. Aujourd'hui, un chef d'entreprise sait que tout licenciement va mettre l'intéressé en grandes difficultés car il aura le plus grand mal à retrouver du travail. La charge émotionnelle est d'autant plus pesante dans une petite entreprise, ou en région, car l'employeur recroisera son ancien salarié au supermarché, à l'école de ses enfants... Dans le même temps, une entreprise a peur, elle aussi, de ne pouvoir rebondir quand elle voit son

« Les salariés connaissent les contraintes de leur employeur. Ni eux ni les représentants du personnel ne sont les ennemis des patrons, comme on l'entend trop souvent, encore moins dans les TPE-PME. »

(Véronique Descacq)

modèle économique bouleversé par une baisse des commandes, l'apparition de nouveaux besoins...

V. D. : Mais là encore, faisons confiance au dialogue social ! Je connais de nombreuses entreprises dans lesquelles le dialogue a permis de faire face aux mutations que vous évoquez. Car les salariés connaissent les contraintes de leur employeur. Ni eux ni les représentants du personnel ne sont les ennemis des patrons, comme on l'entend trop souvent, encore moins dans

les TPE-PME. Depuis que la loi a donné aux syndicats le pouvoir de négocier les plans sociaux, les recours en justice ont été divisés par trois.

Que doit-on faire en priorité pour lutter contre le chômage ?

F. A. : Si la recette miracle existait nous l'aurions trouvée. Reste que c'est l'activité qui crée l'embauche. Il faut un environnement porteur et c'est pourquoi la politique de l'offre (soutien aux entreprises par la baisse de charges, NDLR) est une excellente décision. Ensuite, il faut trouver le juste équilibre entre les intérêts des uns et des autres.

V. D. : Je parlerais de qualité. La qualité de la production d'abord. La CFDT a soutenu la politique de l'offre à condition qu'elle se traduise, non pas par une baisse du coût du travail, mais par la transformation du modèle productif vers la transition énergétique, numérique, les biotechnologies, etc. La qualité du dialogue social, ensuite, qui est gage de compétitivité. Et la qualité du travail, enfin, car les compétences des salariés et leur investissement au travail sont un atout pour l'entreprise et pour l'attractivité du pays.

Recueilli par Marie Dancer et Emmanuelle Réju

Ils veulent encadrer le marché du travail

ÉLECTION 2017 PRÉSIDENTIELLE



Benoît Hamon

- Poursuite de la réduction du temps de travail
- Retrait de la loi El Khomri
- Taxation des contrats courts



Marine Le Pen

- Introduction de la préférence nationale dans le code du travail et instauration d'une taxe additionnelle sur l'embauche des travailleurs étrangers
- Retrait de la loi El Khomri
- Maintien des 35 heures
- Suppression de la directive sur le travail détaché



Jean-Luc Mélenchon

- Retrait de la loi El Khomri
- Interdiction des licenciements boursiers
- Taxation des contrats courts
- Partage du travail
- Suppression de la directive sur le travail détaché
- Smic à 1 300 € net (1 100 aujourd'hui)

Ils veulent davantage de flexibilité



François Fillon

- Fin de la durée légale hebdomadaire fixée à 35 heures, des négociations sur le temps de travail devront avoir lieu au sein de chaque entreprise
- Simplification du code du travail
- Introduction de la barémisation obligatoire des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (plafonnement contenu dans la version initiale de la loi El Khomri)



Emmanuel Macron

- La durée légale du travail hebdomadaire reste fixée à 35 heures, avec possibilité de négocier d'autres équilibres dans le cadre d'accords de branche ou d'entreprise
- Introduction de la barémisation obligatoire des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif
- Simplification du code du travail

Photos : Reuters

LA CROIX

Doit-on simplifier le droit du travail ?

Fillon comme Macron jugent que l'emploi souffre d'un manque de souplesse. Les experts sont divisés.

François Fillon et Emmanuel Macron veulent s'attaquer à un monument de la littérature juridique, objet de querelles aussi anciennes que brûlantes : le code du travail. Est-il indéchiffrable ? Entrave-t-il l'économie ? La réponse ne fait pas de doute, pour les deux candidats à l'élection présidentielle : c'est oui. Il faut donc, d'après eux, le rendre plus intelligible, ce qui, dans leur esprit, signifie changer les règles pour donner plus de flexibilité aux employeurs.

Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 9 avril, le candidat du mouvement En marche ! affirme qu'il entend " *procéder de manière rapide et efficace* " en légiférant par ordonnances. " *Dès l'été* ", il présentera, s'il est élu, " *un projet de loi d'habilitation pour simplifier le droit du travail et décentraliser la négociation* ". " *Il s'agit de donner plus de place à l'accord majoritaire d'entreprise ou de branche, d'une part, d'encadrer les décisions des prud'hommes d'autre part* ", déclare-t-il.

M. Fillon, pour sa part, n'a jamais dissimulé son souhait de réformer " *le marché de l'emploi* " en " *assouplissant le code du travail* ". A chacune de ses interventions publiques, il répète à l'envi que son objectif est de sortir des 35 heures – tout en laissant la possibilité aux entreprises de maintenir cette référence, par voie d'accords collectifs.

" Rigidité "

Les mots d'ordre lancés par les deux hommes répondent, peu ou prou, aux préoccupations du monde patronal. Pierre Gattaz, le président du Medef, a d'ailleurs redit, dimanche, dans un entretien au *Parisien*, que l'un de nos " *deux problèmes fondamentaux* " se situe dans " *la rigidité de notre code du travail* " (le second étant la " *compétitivité des entreprises* "). Son père, Yvon Gattaz, soutenait le même discours au début des années 1980, lorsqu'il était à la tête du CNPF (l'ancien nom du Medef) – par exemple en réclamant, avec succès, la fin de l'autorisation administrative de licenciement.

Trop pesant, le code du travail ? Les réponses sont loin d'être univoques, parmi les spécialistes du sujet. " *Il est devenu difficile, presque impossible d'accès, ce qui est choquant dans une société démocratique*, estime Emmanuel Dockès, professeur à

l'université Paris-Ouest-Nanterre. *Mais il n'est pas plus complexe que – par exemple – le code du commerce ou le code des impôts. Pour autant, ce n'est pas une raison pour ne rien faire et le laisser en l'état.* " M. Dockès s'est d'ailleurs impliqué dans un collectif de chercheurs qui a rédigé un nouveau code du travail, " quatre fois plus court que le code actuel et pas moins protecteur des droits des salariés ".

Dans leur livre *Le Travail et la Loi* (Fayard, 2015), Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen écrivaient que le droit du travail est " *perçu comme une forêt trop obscure* ", en particulier pour " *le patron d'une petite entreprise* ", et que cette caractéristique " *joue contre le recrutement de salariés complémentaires* " dans les PME. " *La complexité vient aussi de l'empilement des textes* ", souligne Me Béatrice Bursztein, avocate spécialisée en droit du travail, pour qui le législateur s'est montré très actif, ces dernières années : loi sur la sécurisation de l'emploi de 2013, loi relative au dialogue social et à l'emploi de 2015, loi El Khomri de 2016... " *N'en jetez plus !* ", plaisante-t-elle.

"Déséquilibre "

Le code du travail en impose, certes, avec ses quelque 3 600 pages. Mais c'est qu'il est " *annoté et enrichi de la jurisprudence* ", rappelle Thierry Kirat, directeur de recherche au CNRS : " *Sinon, en tant que tel, il serait moins épais.* "" *Ne cédon pas (...) aux rêves de certains de le voir réduit à une cinquantaine d'articles* ", exhorte Pascal Lokiec, dans *Il faut sauver le droit du travail* (Odile Jacob, 2015). Car ce qui ne figurera pas dans le code se retrouvera ailleurs – dans les accords collectifs et la jurisprudence, qui ne sont pas forcément un gage de simplicité.

Au fond, le problème tient peut-être moins à l'opacité de la matière qu'au fait qu'elle serait " *marquée par un déséquilibre en faveur des salariés* ", selon la formule de Me Nicolas de Sevin, président d'AvoSial, un syndicat d'avocats d'entreprise. " *Le droit du travail fait peur aux PME et, plus encore, aux sociétés étrangères. Il faudrait que soit mieux pris en compte l'intérêt des employeurs, notamment dans les contentieux qui surgissent avec leurs collaborateurs et lors des séquences d'information-consultation des personnels, qui peuvent durer d'un à quatre mois, ce qui est énorme.* "

Coauteur d'*Un autre droit du travail est possible* (Fayard, 2016) et ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, Bertrand Martinot remarque que la partie la plus ventrue du code est celle encadrant la négociation collective ainsi que celle sur la santé et la sécurité au travail. " *Autant de règles contraignantes ont un effet sur le fonctionnement des entreprises et grèvent leur compétitivité* ", regrette-t-il.

En revanche, les dispositions en vigueur sur la rupture du contrat de travail ne sont pas si étouffantes que le suggère une opinion couramment répandue : " *Il n'est pas plus facile de licencier en Allemagne qu'en France* ", confie M. Martinot. Subsiste toutefois une différence de taille entre les deux pays, selon lui : les juges allemands sont moins intrusifs et plus en phase avec " *les réalités du monde de l'entreprise* ".

" *La complexité supposée du code du travail relève plutôt de la croyance, enchaîne Thierry Kirat. Certains prétendent que les entreprises n'embauchent pas, car elles ont peur d'un coût de séparation imprévisible. Or, ce n'est pas tout à fait vrai.* " Il en veut pour preuve une étude qu'il a effectuée à partir de 83 contentieux traités par les prud'hommes après un licenciement : " *Les indemnités accordées étaient proportionnées à l'ancienneté et à la taille de l'entreprise. Les juridictions ne font pas n'importe quoi.* "

En réalité, explique Cyril Wolmark, enseignant à l'université Paris-Ouest Nanterre, le code du travail est " *déjà beaucoup plus flexible qu'on ne le pense* " et donne de grandes marges de manœuvre aux entreprises, pour peu qu'elles soient bien conseillées : embaucher en CDI, en CDD, en intérim, licencier pour incompétence, instaurer une -organisation plus souple du temps de travail...

Sarah Belouezzane, et Bertrand Bissuel

L'euro, ligne de fracture des candidats

Pour Marine Le Pen ou Jean-Luc Mélenchon, la monnaie unique est responsable de tous nos maux. C'est oublier un peu vite ce que nous a apporté la zone euro. Même si cette dernière est loin d'être parfaite

C'est l'un des sujets clivants de la campagne présidentielle. Pour certains candidats, notamment Marine Le Pen (FN), l'euro est responsable de tous les maux dont souffre notre économie: délocalisations, faible compétitivité, chômage. D'autres, comme Benoît Hamon (PS), François Fillon (LR) ou encore Emmanuel Macron (En marche!), estiment qu'il faut se battre pour sauver la monnaie unique... à condition de modifier son fonctionnement. Cette divergence de diagnostics soulève une question de fond: l'euro est-il vraiment un atout pour notre économie? La réponse est délicate à plus d'un titre.

Blen souvent, les contributions positives de la monnaie européenne sont minimisées. Elle a pourtant contribué à la prospérité économique de la zone, en stoppant la guerre des monnaies entre les pays, en éteignant l'inflation et en favorisant les échanges entre les membres. Autant de bénéfices peu perçus par les victimes de la crise financière de 2008, dont les séquelles sont encore visibles, comme en témoignent les taux de chômage élevés dans les pays du sud de l'Europe.

En France, l'euro sert de bouc émissaire, auquel on attribue des difficultés relevant en vérité des errements de notre politique économique ou des faiblesses anciennes de notre tissu industriel.

Il reviendra au prochain locataire de l'Élysée de travailler avec les autres capitales européennes pour transformer la gouvernance trop complexe et améliorer les institutions de la zone euro. Un défi lorsque l'on sait que dix des onze candidats à l'élection présidentielle ont voté contre le traité de Maastricht lors du référendum de 1992 ou contre celui de 2005 sur la Constitution européenne.

Pourquoi avons-nous adopté la monnaie unique?

Officialisée dès le traité de Maastricht, en 1992, la volonté de créer l'euro répondait à un double objectif. Politique, d'abord: approfondir la construction européenne. Économique, ensuite: renforcer la prospérité

commune. En commençant par mettre fin à l'instabilité monétaire qui faisait rage depuis les années 1960 et à la concurrence déloyale à laquelle les pays membres se livraient à coup de dévaluations compétitives. «On a oublié à quel point celles-ci étaient douloureuses», rappelle Thierry Pech, directeur général de Terra Nova, un groupe de réflexion proche du Parti socialiste. Pour limiter les fluctuations des devises, nous avons bâti un «serpent», puis un système monétaire européen. «Cela ne marchait pas très bien: tous les pays étaient obligés d'aligner leur politique économique de la région, afin de rester dans les marges de fluctuations», rappelle Jérôme Hélicourt, économiste à l'université de Lille.

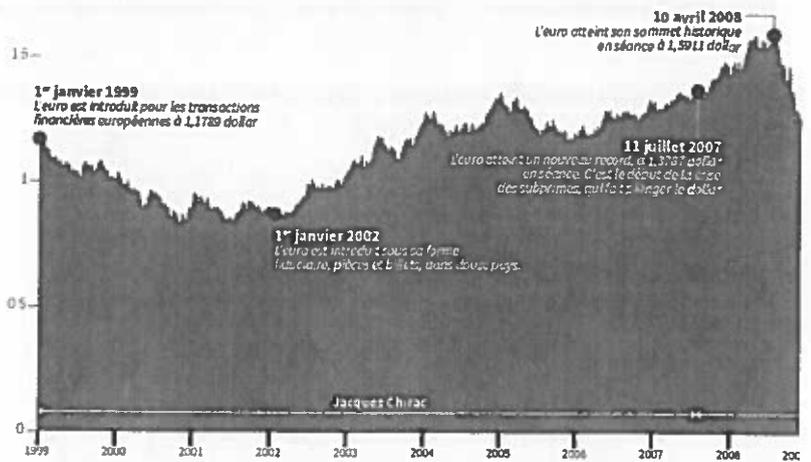
Notre souveraineté monétaire était donc limitée. Chaque fois que le franc était attaqué par les spéculateurs, nous devions relever nos taux directeurs pour le défendre — ce qui coûtait cher à l'économie — ou bien piocher dans nos réserves de change, qui fondaient comme neige au soleil. «Piloté par la Banque centrale européenne (BCE), l'euro nous a mis à l'abri de ces turbulences», explique Marie-Annick Barthe, économiste à l'université Paris-Descartes.

L'euro a-t-il plombé le pouvoir d'achat des Français?

Beaucoup en sont convaincus: l'adoption de l'euro pour les transactions financières en 1999, puis dans les porte-monnaie en 2002, a fait flamber les prix. Les commerçants en auraient profité pour arrondir les étiquettes à la hausse. «Ce sentiment est assez éloigné de la réalité», explique M^{me} Barthe. Selon l'Insee, l'inflation est en effet inférieure à 2% par an en moyenne depuis l'euro, contre plus de 4% par an, en moyenne, au cours des 17 années précédant son introduction.

Qui se souvient qu'en 1982, l'inflation culminait à 13,4%, flambant bien plus vite que les salaires et les taux d'intérêt — et gravant donc l'épargne et le pouvoir d'achat? «L'euro a mis fin à ces excès, tout en faisant baisser durablement les taux d'emprunt pour les ménages, les entreprises et l'État», explique M^{me} Barthe. Il est vrai que depuis 2008,

L'euro face au dollar, dix-huit ans d'évolutions heurtées par la crise



10 733 milliards d'euros

C'est, en 2016, le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro, qui recense 340 millions d'habitants. Le PIB de la France s'élevait à 2 225 milliards d'euros, derrière l'Allemagne (3 132 milliards d'euros) et devant l'Italie (1 672 milliards d'euros).

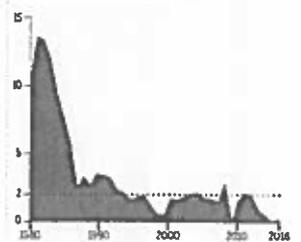
45,6%

C'est la part des exportations françaises vers la zone euro en 2016. Ce chiffre monte à 59,8% si l'on considère l'ensemble de l'Union européenne. Il s'agit de la première destination des exportations de la France, loin devant l'Asie (12,7%) et l'Amérique du Nord (8,9%).

2%

C'est la hausse annuelle moyenne du prix d'une baguette de pain depuis l'introduction de l'euro. En 2001, elle coûtait environ 4,3 francs, soit 0,64 euro. Aujourd'hui, elle vaut en moyenne 0,87 euro (2,7 francs). Dans le même temps, le smic horaire a augmenté de 3,1% par an depuis 2001, passant de 6,67 euros à 9,61 euros.

L'euro n'a pas fait flamber les prix ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, EN %



En France, l'euro sert de bouc émissaire, qui masque les errements de notre politique économique ou les faiblesses anciennes de notre tissu industriel

notre pouvoir d'achat stagne. Mais c'est d'abord le résultat de la crise, qui a provoqué la hausse du chômage. Et celui de nos choix de politique économique, qui ont fait porter une grande partie des ajustements budgétaires sur les Français, par la hausse des impôts: entre 2010 et 2016, les prélèvements obligatoires sur les ménages ont augmenté de 66 milliards d'euros.

Nos entreprises y ont-elles gagné ou perdu?

A son introduction, l'euro a aboli les frais de change et tous les coûts liés à l'instabilité des monnaies qui pesaient sur nos entreprises, importatrices comme exportatrices. «Sachant que 46% de nos exportations se font à destination de la zone euro, la disparition de ces risques fut un gain considérable, que l'on a tendance à négliger aujourd'hui», rappelle Denis Ferrand, chez Coe-Rexecode, un institut proche du patronat.

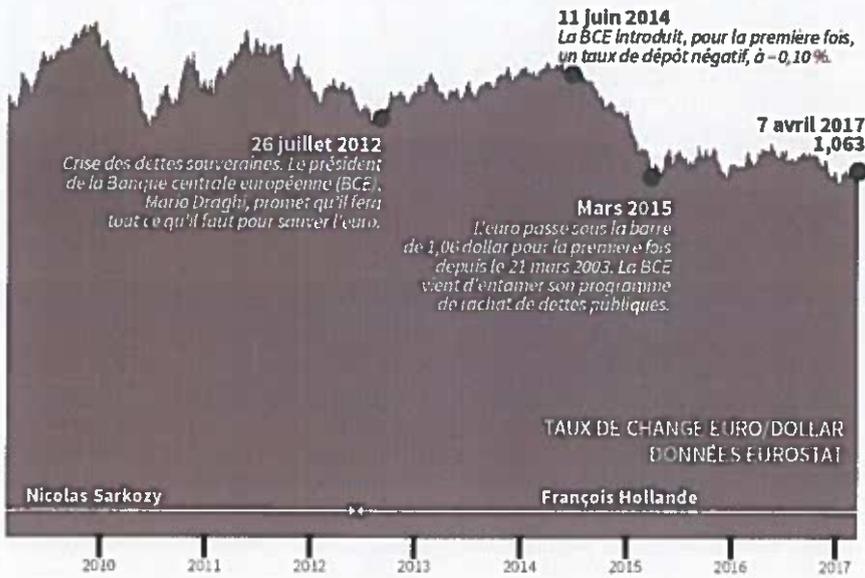
Voilà pour les opérations courantes. Mais sur le long terme, l'euro n'a-t-il pas nuí à la compétitivité de nos PME? Les économistes sont divisés. «Le bilan n'est pas très glorieux», juge Thomas Forcher, professeur associé à la Paris School of Business, membre du collectif des économistes avertis. Selon lui, l'appréciation de l'euro jusqu'en 2008 a rendu nos produits plus chers et moins compétitifs à l'égard du reste du monde, notamment des États-Unis. «Mais la compétitivité ne se résume pas à la seule question des prix», rétorque Mathilde Lemolne, chef économiste du groupe Edmond de Rothschild.

Si nos entreprises perdent des parts de marché à l'international, ce n'est pas seulement à cause de leurs tarifs. C'est aussi parce que leurs produits sont moins innovants que ceux des concurrents, pas assez performants, ou encore qu'ils ne correspondent pas ou plus à la demande mondiale. «C'est ce que l'on appelle la compétitivité hors coût et nous voyons ce problème structurel bien avant l'introduction de l'euro», rappelle M^{me} Lemolne.

Un euro moins élevé donnerait-il un petit coup de pouce à nos exportateurs? Probablement. Mais s'ils n'en profitent pas pour investir, cela ne servirait pas à grand-chose. D'autant que, dans le même temps, un euro plus faible renchérit le prix des importations, au détriment des ménages. Il faut enfin ajouter que la compétitivité d'un pays est loin de se résumer à celle de ses exportateurs. Elle dépend aussi de la qualité de sa main-d'œuvre, de sa recherche et de ses infrastructures, par exemple.

L'euro est-il surévalué pour la France et sous-évalué pour l'Allemagne?

L'argument est souvent avancé, notamment par Marine Le Pen: les exportations des allemands seraient dopées par un euro sous-évalué par rapport à leur économie, alors que leurs concurrents français ou italiens se voient pénalisés par une devise trop forte. Là encore, ce serait trop simple: la puissance des produits allemands ne tient pas



"L'Euro ligne de fracture des candidats ..."

SOURCES : INSEE, AFEP, EUROSTAT, COMMISSION EUROPÉENNE, NATIXIS, INFOGRAPHIE LE MONDE

sans distinguer les dépenses courantes des dépenses d'investissement et surtout, de celles qui augmentent mécaniquement pendant les crises, comme l'aide aux chômeurs», explique Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE, Sciences Po). Même si les pays peinent à rester dans les clous de cette fameuse règle des 3%.

« Ensuite, les règles censées éviter les déséquilibres ne sont pas symétriques », ajoute Patrick Artus, économiste chez Natixis. Les pays présentant des déficits excessifs (budgétaire, commerciaux, de balance des paiements...) sont sommés de les corriger rapidement. Mais jamais ceux, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, présentant des excédents excessifs, pourtant tout aussi problématiques et nocifs pour la cohérence de la zone euro. « Cette asymétrie fait toujours porter l'effort par les pays vus comme les plus faibles, au détriment de la croissance de tous », ajoute M. Artus. Cela tient en partie aux représentations économiques dominant en zone euro. A savoir, que les excédents sont forcément synonymes de vertu et de puissance économique. Or ce n'est pas le cas quand ils sont excessifs : pour schématiser, un excès d'épargne non investi se traduit, à long terme, par une dégradation de la croissance...

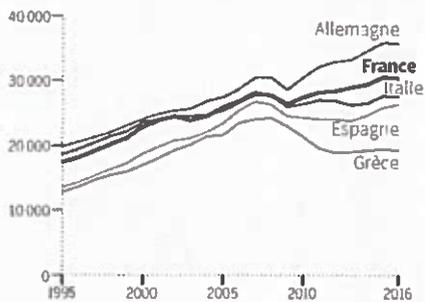
Que manque-t-il à la zone euro pour qu'elle fonctionne mieux ?

Puisque l'euro est entouré d'institutions incomplètes et de règles mal conçues, deux options sont possibles. La première est, comme le préconise Marine Le Pen, de quitter l'euro pour revenir au franc – et donc, de retrouver les problèmes d'avant 1999. La seconde est d'agir pour renforcer la zone euro en comblant ses faiblesses. Nous avons déjà commencé pendant la crise, en construisant par exemple le Mécanisme européen de stabilité, venant en aide aux pays en difficulté. Les pistes pour continuer sont nombreuses. Benoît Hamon propose d'impliquer davantage les députés nationaux dans la gouvernance. Emmanuel Macron suggère d'instaurer un budget commun, Jean-Luc Mélenchon souhaite faire sauter la règle des 3%... « Personne n'est prêt pour un grand bond fédéral, car les pays restent attachés à leur souveraineté, conclut M. Ragot. Mais il est possible d'avancer par étapes, avec les autres capitales. » Car une chose est sûre : en la matière, rien ne sera possible sans un dialogue enfin apaisé avec Berlin. ■

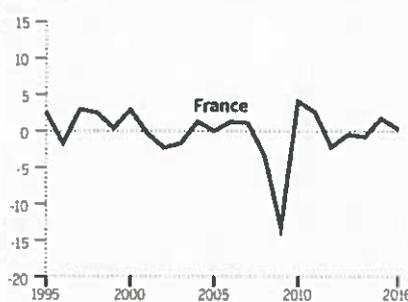
MARIE CHARREL

« A lire » sur Lemonde.fr : les points de vue des économistes Jérôme Creel et Francesco Saraceno (OFCE) et Patrick Artus (Association française de science économique - AFSE)

La richesse par habitant a divergé depuis la crise
ÉVOLUTION DU PIB PAR HABITANT, EN EUROS, EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT



La production industrielle vacille à cause des faiblesses structurelles
ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE, EN %



seulement à leur prix, mais aussi à leur qualité. Homme malade à la fin des années 1990, l'Allemagne a pratiqué dès 2003 une politique de forte modération salariale couplée à une montée en gamme. Elle a joué sur tous les tableaux en faisant cavalier seul, en somme.

C'est ici que les choses se compliquent. En partageant leur monnaie, les pays ont renoncé à se concurrencer déloyalement en jouant sur leur taux de change. Ils ont lié leur sort. Mais ils ne sont pas allés au bout des choses. « Au lieu de coordonner leurs politiques économiques, ils ont laissé la concurrence se déplacer dans d'autres domaines, notamment salarial et fiscal », résume M. Pech. La faute à l'euro ? Plutôt aux égoïsmes nationaux et aux erreurs de la gouvernance de l'union monétaire.

Pourquoi n'a-t-il pas profité de la même façon à tous les pays membres ?

Jusqu'en 2008, les économies du Sud, profitant de l'incroyable baisse des taux d'intérêt enregistrée depuis l'euro, ont convergé vers celles du Nord. Mais tout a volé en éclats avec la crise : « Celle-ci a révélé que la croissance de ces pays, notamment de l'Espagne, reposait en partie sur une bulle de dette », rappelle M. Héricourt. Ne pouvant plus dévaluer leur monnaie pour corriger ces excès, ces pays ont donc entamé une cure d'austérité, notamment avec une baisse des salaires : on parle de dévaluation interne. Dououreux.

Mais là aussi, tout mettre sur le dos de l'euro serait réducteur. « Le véritable problème est que les Etats membres ont commis l'erreur de bâtir une monnaie sans lui adjoindre toutes les institutions et mécanismes indispensables à son bon fonctionnement », détaille M^{me} Barthe. Certes, la BCE – qui a d'ailleurs trop tardé à réagir pendant la crise – pilote le taux directeur pour tous. Mais en face, il n'y a pas de budget permettant d'atténuer les écarts de croissance, pas de mécanismes de solidarité à même de lisser les effets des récessions, pas de systèmes permettant de repérer les bulles et de prévenir les crises... Et surtout, aucune coordination des politiques économiques, qui permettrait pourtant d'éviter qu'un pays fasse cavalier seul au détriment des autres.

Appartenir à la zone euro nous empêche-t-il de faire de la relance ?

Jean-Luc Mélenchon dénonce régulièrement l'Europe de la rigueur, qui interdirait à ses membres de financer les investissements indispensables à la croissance. En 2009, pourtant, les Etats de la zone euro ont réussi à s'entendre pour mener des plans de relance coordonnés... mais qu'ils ont abandonné trop vite. En outre, la France n'a jamais mené de politiques d'austérité de la même ampleur que ses voisins espagnols. Alors, où est le problème ? « D'abord, les contraintes budgétaires européennes sont mal conçues : elles limitent le déficit public à 3 % du produit intérieur brut,

La déflagration d'une sortie de la monnaie unique

"L'Euro ligne de fracture des candidats
..."

Le retour au franc, proposé par Marine Le Pen, la candidate du Front national, pénaliserait les Français les plus modestes

P our le Front national, quitter l'euro permettrait à la France de retrouver sa souveraineté économique. Même si sa candidate, Marine Le Pen, assure qu'en cas de victoire elle proposerait d'abord un référendum aux Français sur le sujet, le scénario du « Frexit » inquiète les investisseurs. Mais aussi tous ceux affolés par les mensonges et les approximations que professent les frontistes afin de convaincre les électeurs déçus par l'Europe.

Depuis quelques semaines, les cercles de réflexion de tous bords multiplient les études pour tenter de mesurer le coût d'une telle décision. Selon l'institut Montaigne (centre droit), le produit intérieur brut (PIB) reculerait de 2,3 % au bout d'un an et de 9 % d'ici quinze ans, soit une perte d'activité de 180 milliards d'euros. D'après Terra Nova (proche du Parti socialiste), chaque ménage perdrait entre 1 066 et 1 830 euros par an, tandis que Génération libre (libéral) estime que la facture immédiate pour le pouvoir d'achat serait de 10 milliards d'euros. La Banque de France, elle, calcule que la charge de la dette publique (les intérêts) gonflerait de 30 milliards d'euros par an... « En vérité, il est très dur d'établir un chiffrage précis, explique Jézabel Couppey-Soubeyran, économiste à l'université Paris-I. Mais une chose est sûre : les avantages qu'apporterait un retour au franc sont largement surestimés. »

Dévaluation de 10 % à 20 %

Du fait de notre important déficit commercial, le franc se dévaluerait au moins de 10 % à 20 % face à l'euro, selon les estimations. « Cela se traduirait par une explosion des prix des produits importés douloureuse pour le pouvoir d'achat », explique Grégory Claeys, économiste chez Bruegel, un centre de réflexion bruxellois. Dans la foulée, les Français verraient la valeur de leurs économies diminuer. Avec une inflation à 0,5 %, un livret d'épargne qui affiche une rémunération de 1 % rapporte en effet 0,5 % (hors fiscalité). Mais si l'inflation grimpe à 6 %, le bas de laine fondrait mécaniquement. « En outre, le retour au franc s'accompagnerait d'une montée des taux d'emprunt : contracter de nouveaux prêts immobiliers coûterait beaucoup plus cher », ajoute Philippe Crevel, économiste au Cercle de l'épargne.

De leur côté, les entreprises seraient-elles gagnantes ? Il s'agit du grand argument des soutiens au retour du franc : retrouver une monnaie dévaluée regonflerait

notre compétitivité. Il est vrai qu'en théorie, les produits français coûteraient moins cher à l'exportation. Mais nos entreprises devraient d'abord absorber le choc de la hausse des prix des nombreuses consommations intermédiaires qu'elles importent (textiles, caoutchouc, pièces électroniques...).

Une course au moins-disant

Surtout, il est peu probable que la zone euro résiste à un « Frexit ». L'Italie et l'Espagne reprendraient, à coup sûr, leurs propres devises dans la foulée. Résultat : « nous reviendrions à l'instabilité des années 1970 et 1980, où les dévaluations compétitives à la chaîne faisaient rage en Europe », rappelle Philippe Gudin, économiste chez Barclays. Résultat, le gain de compétitivité espéré face à l'Allemagne serait en partie effacé par la concurrence de l'Espagne ou du Portugal, dont les produits seraient bien moins chers que les nôtres... Une course au moins-disant dont personne ne sortirait gagnant.

Et l'Etat, dans tout cela ? Le FN assure que le stock de dette en euros pourrait être converti en francs. Une mesure qu'apprécieraient peu les investisseurs. Ils réclameraient automatiquement des taux d'intérêt plus élevés pour les nouveaux emprunts. Un argument que les économistes du FN – comme ceux de Jean-Luc Mélenchon – balaient un peu vite, faisant valoir que la Banque de France se chargerait de racheter les nouvelles obligations émises par le gouvernement. C'est oublier qu'une telle manœuvre reviendrait à faire augmenter la quantité de francs en circulation – d'où l'expression « faire tourner la planche à billets ». « On a déjà testé dans le passé : cela fait mécaniquement grimper l'inflation », explique M. Claeys.

Là encore, les ménages les plus modestes en seraient les premières victimes. Les plus aisés auraient, eux, peu de mal à placer leurs économies à l'étranger pour en protéger la valeur. C'est ce qu'on l'a observé en Grèce au printemps 2015, lorsque le risque d'un « Grexit » a contraint Athènes à instaurer un contrôle des capitaux afin de limiter la fuite des dépôts. Dans son étude consacrée au sujet, Terra Nova résume ainsi les choses : « Le FN, qui se prétend partout le "parti du peuple", est en fait le pire ennemi des gens ordinaires, des travailleurs modestes et des petits épargnants. » ■

M.C.

"L'euro, ligne de fracture"

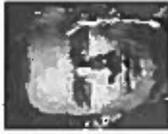
FRANÇOIS FILLON



Le candidat Les Républicains souhaite changer le fonctionnement de l'union monétaire en instaurant une gestion intergouvernementale. Il entend créer un « directoire de la zone euro », composé de chefs d'Etat et de gouvernement, qui prendrait les grandes décisions, accompagné d'un « secrétaire général », qui veillerait à l'harmonisation fiscale

Analyse François Fillon est convaincu qu'il convient d'abord de redresser nos finances publiques et d'entamer des réformes structurelles, afin de convaincre l'Allemagne de relancer le projet européen et de renforcer l'euro. Cette approche témoigne de sa prise en compte des inquiétudes de Berlin – un point important pour relancer le couple franco-allemand. Le directoire de chefs d'Etat et de gouvernement qu'il propose ressemble aux sommets intergouvernementaux de la zone euro tenus pendant la crise des dettes souveraines. Le candidat est favorable à une Europe des nations, n'alliant pas plus loin dans le partage des souverainetés. Il se concentre sur le projet de défense commune, mais ne propose rien de concret pour compenser les défauts de l'architecture actuelle, telle que l'absence de procédures permettant de corriger les déséquilibres non budgétaires, comme les excédents commerciaux allemands.

BENOÎT HAMON



Le candidat socialiste souhaite réécrire les traités européens, afin de remettre la croissance au cœur des politiques économiques. Il plaide pour la création d'une « assemblée de la zone euro », qui réunirait des députés nationaux. Elle fixerait le budget commun et les objectifs de réduction des déficits publics

Analyse Porté par l'économiste Thomas Piketty, auteur du best-seller *Le Capital au XXI^e siècle* (Seuil, 2013), le projet du socialiste pour la zone euro comporte trois axes. Le premier est la relance de l'activité, notamment grâce à un plan d'investissement de 1000 milliards d'euros soutenant la transition écologique. Le deuxième est la démocratisation des traités. Il n'est néanmoins pas certain que les députés nationaux qu'il souhaite rassembler au sein d'un Parlement de la zone euro se montreraient favorables à une mutualisation des dettes publiques ou à l'assouplissement des règles budgétaires, comme il le souhaite. Le troisième est la lutte contre les concurrence déloyales entre les Etats membres, par exemple en instaurant un « socle européen des droits sociaux comprenant un salaire minimum garanti ». Ou en établissant une « taxe sur les multinationales », pour lutter contre l'optimisation fiscale.

MARINE LE PEN



La candidate du Front national a fait de la sortie de l'euro et de l'Union européenne l'une des propositions phares de son programme. Elle prévoit d'engager une négociation avec nos partenaires et un référendum sur le sujet. Elle prône un « rétablissement des frontières nationales » et le protectionnisme

Analyse Soucieuse de ne pas effrayer la partie de son électorat attachée à la monnaie unique, la candidate frontiste se garde bien de détailler les modalités et les conséquences potentielles d'une sortie de l'euro. C'est pourtant l'option qu'elle appelle de ses vœux, après consultation des Français par référendum, et en cas d'échec des discussions avec nos partenaires, afin de constituer une « Europe de la coopération entre nations libres ». Pour le reste, son projet est entièrement tourné vers ce qu'elle nomme un « protectionnisme intelligent » : taxer l'embauche de salariés étrangers, taxer ou interdire l'importation de certains produits. Autant de dispositions qui entraîneraient des mesures de rétorsion de la part de nos partenaires et feraient grimper les prix des produits importés. Si, en revanche, les Français souhaitent rester dans l'UE à l'issue du référendum, elle assure qu'elle quittera le pouvoir.

"L'Euro ligne fracture ..."

EMMANUEL MACRON



Le candidat d'En marche / estime que les pays européens doivent aller vers plus d'intégration pour « peser face à la Chine et aux Etats-Unis ». Il appelle à approfondir l'union monétaire, en développant la convergence fiscale et sociale. Il souhaite instaurer un « budget, un Parlement et un gouvernement économique de la zone euro »

Analyse Créer un budget de la zone euro, « voté par un Parlement de la zone euro et exécuté par un ministre de l'économie et des finances de la zone euro », est l'objectif qu'il se fixe à moyen terme. Fédéraliste, l'ancien ministre de l'économie souhaite renforcer l'union monétaire. Il mise sur un rebond du couple franco-allemand après les élections dans les deux pays. Il promet également d'organiser, à partir de la fin de 2017, des « conventions citoyennes » dans tous les pays membres, afin de redéfinir le projet européen. Il est favorable à l'instauration d'un mécanisme de contrôle des investissements étrangers en Europe, « afin de préserver [les] secteurs stratégiques », ainsi qu'à la création d'une « Europe de la défense » et d'un marché unique de l'énergie. Ambitieux, son projet ne pourrait être mis en œuvre que si Berlin et les autres capitales émettent le désir d'aller dans la même direction : celui d'un plus grand partage de la souveraineté.

JEAN-LUC MÉLENCHON



Le candidat de La France insoumise prône une renégociation complète des traités européens, avec abandon du pacte de stabilité, financement direct des Etats par la Banque centrale européenne et moratoire sur les dettes publiques. En cas d'échec des discussions, son plan B est de quitter l'Union européenne

Analyse « L'Union européenne, on la change ou on la quitte », prévient-il. M. Mélenchon souhaite une renégociation totale des traités, quitte à établir « un rapport de force » avec l'Allemagne. Mais la liste de ses exigences est telle qu'elle déclencherait une levée de boucliers dans bien d'autres capitales. Il souhaite en effet modifier les statuts de la Banque centrale européenne afin qu'elle rachète directement la dette des gouvernements, dévaluer l'euro ou annuler partiellement des dettes publiques. Il compte ensuite soumettre le résultat des négociations à un référendum, afin que « le peuple français décide souverainement de sa participation (ou non) à l'Union européenne refondée ». Mais il ne donne pas de détails sur son plan, en cas de sortie de l'euro, ni sur les mesures qu'il prendrait pour limiter les effets potentiellement ravageurs d'un tel scénario sur le pouvoir d'achat.

Le Monde 09/04/2017

QUI EST LE CHAMPION DE LA TAXATION DES SALAIRES DANS L'OCDE ?

LATRIBUNE.FR



Eh bien... ça dépend ! Si l'on considère "les couples avec 2 enfants dans lesquels seul l'homme travaille", c'est la France qui campe sur la plus haute marche de ce podium de la pression fiscale sur les revenus du travail. Mais si l'on observe les autres situations de vie en couple, ce n'est plus vrai. De même, pour les célibataires sans enfant, l'Allemagne et la Belgique notamment, font beaucoup plus fort...

>>> Article publié le 11/04/2017 à 15:51, mis à jour à 17h41 avec tableau interactif

Parmi les 35 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la France serait donc le pays qui taxe le plus les revenus du travail ? Oui, mais dans un cas particulier (lire ci-après). De fait, elle est loin d'être la championne toutes catégories de la taxation des salaires comme semblent vouloir le clamer un peu vite certains. Certes, l'Hexagone figure toujours parmi les pays de l'OCDE dans lesquels la pression fiscale sur les salaires est la plus élevée, selon un rapport publié mardi par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Mais le rapport de l'OCDE est copieux et détaillé, et, dans son grand tableau interactif (intitulé "Comparez votre pays"), le changement d'un critère (ou le passage de l'onglet "célibataire" à l'autre "couple marié...") change vite le classement. Faites le test.

A l'autre extrémité du classement figurent le Chili (7%), la Nouvelle-Zélande (17,9%) et le Mexique (20,1%).

COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE : LA FRANCE DANS LE PELOTON DE TÊTE

En France, le principal moteur de la diminution du taux effectif d'imposition l'an dernier a été "la baisse des cotisations patronales de sécurité sociale", relève l'OCDE. De nouveaux allègements sont en effet intervenus au 1er avril 2016 en lien avec le "pacte de responsabilité" lancé par François Hollande dans le sillage du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour soutenir la compétitivité des entreprises françaises.

Pour autant, "les employeurs en France paient 26,8% des coûts totaux de main-d'oeuvre sous forme de cotisations de sécurité sociale, soit le niveau le plus élevé parmi les pays de l'OCDE", est-il précisé dans ce rapport.

La France fait également partie des huit pays de l'OCDE dans lesquels le montant total des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale représente au moins un tiers des coûts totaux de main-d'oeuvre avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Hongrie, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie.

(Avec Reuters)

Sur la route de la France DES RETRAITÉS

Notre van #moielecteur a sillonné cette semaine la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'une de celles où se trouvent le plus de seniors. Rencontre avec des électeurs souvent remontés... et indécis.

DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
TEXTES : MATHIEU PELLOU
ET PAULINE THEVENAUD
PHOTOS : JEAN-BAPTISTE QUENTIN



Nice (Alpes-Maritimes), mercredi. Notre van arrive sur la promenade des Anglais.

CERTES, la Provence Alpes Côte d'Azur (Paca) affiche un joli dynamisme économique grâce son tourisme, son agri culture et ses pôles d'excellence. Mais c'est aussi la France où l'on choisit de couler une retraite ensoleillée, entre palmiers et Méditerranée. A condition d'en avoir les moyens. Car Paca est aussi une région où les habitants s'inquiètent, en cas de revenus modestes. Et où ils pes tent - tous âges et niveaux de revenus confondus - contre la classe politique. Vous avez dit drôle de campagne ? Paca est devenu le paradis des indécis.

palmiers et une plage de galets. Menton (Alpes-Maritimes), ou la promesse d'une retraite paisible. Au pays du citron, les lan gues de Dante et Molière s'en tremblent.

À MENTON : « LES GENS D'ICI S'INQUIÈTENT »

Au bout du front de mer, il y a la porte vers l'Italie. Chaque jour, des migrants tentent de passer, à travers les montagnes pé rilleuses qui plongent dans la

Méditerranée. Eva loue des chambres d'hôte sur les hau teurs. « Les gens d'ici s'inquiè tent. Dans la ville, les habitants commencent à protéger leurs terrains. Notre voisin vient de finir sa clôture », témoigne t elle. « Ces pauvres gens arri vent démunis, sans rien. Quand il y a des cambriolages, on a tendance à les accuser, mais ce n'est pas forcément eux, rap pelle Brigitte, 65 ans, cheveux blonds platine, veste imprimée python. Je ne comprends pas pourquoi on les renvoie en Ita lie. » Georges, coquet à en ca cher son âge, paraphrase Mi chel Rocard : « Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde », dit-il.

Ce n'est pas le maire (LR), Jean-Claude Guibal, qui le lui reprochera. « J'ai le sentiment d'une immigration qui n'en est qu'à ses débuts. J'aimerais que l'Etat contrôle beaucoup mieux les frontières. » Il salt que son électorat, âgé et inquiet, est sensible à cet argument. Polo naise, Eva ne vote pas à l'élec tion présidentielle française. Elle ne peut qu'observer : « Menton, c'est une petite com munaute de gens aisés, souvent des retraités, qui s'installent ici pour passer leurs vieux jours au soleil. A la moindre difficulté, ils peuvent rapidement bascu ler vers le FN. » Damien Savas tano, 30 ans, président du com ité de soutien à François Fillon pendant la primaire, confirme : « Moi-même, cela m'est arrivé, pour Marion Ma réchal Le Pen aux dernières européennes. »

À NICE : « ILS N'ONT PLUS DE PAROLE ! »

Olives, fruits confits, pissala dière et socca. Malgré l'attente qui a cruellement frappé la ville en juillet dernier, touristes fran çais et étrangers se pressent pour humer un peu de la Pro vence éternelle. Un bataillon de retraités allemands passe par là. Les mamies entremê lent leurs doigts pour expliquer qu'il faut res serrer les liens entre Paris et Berlin. « Fran

ce pas sortir Europe ! » bara goulnent elles. Le marché du cours Saleya, au cœur du Vieux Nice, sent bon les certi tudes. Mais il arrive aux convic tions les plus solides de vaciller. Même en ces terres de droite, le Penelopegate déboussole. Beaucoup ne savent plus pour qui voter. Geneviève, 89 ans, est perdue. « Est ce que c'est vrai ou pas ? Tous ces problè mes que Fillon a eus, ça me fait hésiter. »

Tout en strotant un Pepsi à la terrasse du Flore, Paul Gutman, 69 ans, et Lilliane Caruso, 82 ans, fouillent leur mémoire. « Plus intègre que ça soit dé montré. Deux, ce qui m'intéres se, c'est le programme et la gestion. » Filloniste, quoi qu'il adienne.

Jean-Louis Lafargue, 73 ans, le cœur à droite, ne votera pour « personne », mais relativise. « Il a fait ce que tout le monde fait. Rappelez-vous, l'autre avec ses chaussures... Roland Du mas ! » L'ancien commercial ne s'émeut pas de la mise en exa men de Fillon. Les promesses non tenues, en revanche. « Ils n'ont plus de parole ! » se désol e Lilliane.

AU VAL : « QU'ILS TROUVENT DU BOULOT AUX JEUNES ! »

Les jours s'écoulent tranquille ment sous les platanes du Val. « C'est le calme plat », constate Georges, rivé à son banc. De puis sa naissance, il y a 84 ans, il n'a jamais quitté son village. Qui désormais se meurt ? Sexagénaire hyperactif, Jean Luc Quinet ne dirait pas cela. Le retraité, soutien de Mélenchon, est élu au conseil municipal et s'investit dans plusieurs des 50 associations locales. « C'est là qu'on voit que le village vit. »



LES PERLES DE LA SEMAINE

- « Macron, le lait lui coule du nez. Pas étonnant qu'il nous serve une bouillie intellectuelle », Roger, 71 ans, retraité à Menton (Alpes-Maritimes).
- « Je suis républicain, mais je me demande s'il ne faudrait pas rétablir la monarchie », Colette, 65 ans, coiffeuse à Beausoleil (Alpes-Maritimes).
- « Marine Le Pen, c'est comme ça qu'a fait Free avec les télécom. Ça va mettre un bon coup de pied dans la fourmière », Tristan Gustail, 27 ans, hôte de sécurité à Nice (Alpes-Maritimes).
- « Si y avait Poutine, je voterais Poutine », Jean-Louis Lafargue, 73 ans, retraité à Nice (Alpes-Maritimes).

- « Mes parents ne juraient que par Georges Marchais - ma mère... peuchère ! elle est plus là... - si elle sait que je vote FN, elle doit se retourner dans sa tombe », Maria, 81 ans, retraitée à Carpentras (Vaucluse).
- « J'ai dans ma famille des gens qui sont d'une indigence en termes de culture politique... A la limite, il faudrait faire passer un examen aux gens pour leur accorder le droit de vote », José, 83 ans, musicien à la retraite à Carpentras (Vaucluse).



5 024 192

C'est le nombre d'habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016. La part des seniors de 60 ans et plus est de 28,2 % (contre 25,2 % pour toute la population française).

11,4 %

C'est le taux de chômage en PACA à fin 2016, qui est supérieur à celui en France métropolitaine (9,8 %).

45,22 %

C'est le score en suffrages exprimés obtenu par la liste FN de Marion Maréchal-Le Pen au second tour des élections régionales en décembre 2015 remportées par Christian Estrosi (LR). Au premier tour, la liste FN avait obtenu 40,55 % des voix.

NOTRE VAN

www.leparisien.fr

VIDÉOS
 ■ Correns, le village 100 % bio grâce aux aides européennes #moilecteur
 ■ « Si j'étais présidente » à Nice
 ■ Au marché de Nice, les électeurs savent-ils pour qui voter au 1^{er} tour ?



Le Val (Var), jeudi. Sur la petite place du village, Georges, retraité, regarde les enfants jouer au foot.



Le Val (Var), jeudi. Juan, qui hésite entre Mélenchon, Hamon et Macron, aimerait que l'on parle plus « des travailleurs, des retraités ».

Jean-Luc le reconnaît toutefois, « depuis dix ans, les commerces ferment » Il raconte l'impossibilité d'augmenter les impôts locaux sans entamer le porte-monnaie des administrés modestes. Avec, comme corollaire, la capacité limitée de la municipalité à changer la vie. « Comment voulez-vous que les gens comprennent que la politique sert à quelque chose et qu'ils aillent voter ? » La plupart des personnes croisées dans le village ont convergé ici au moment de leur retraite.

« Le terrain n'était pas trop cher, c'était mignon », résume Juan, ancien de la légion étrangère. Le sexagénaire, qui hésite entre Mélenchon, Hamon et Macron, aimerait que l'on parle plus « des travailleurs, des retraités ». Victime d'un pépin de santé, il a dû aller jusqu'à Marseille pour se faire opérer. « Si vous avez un petit bobo, il y a l'hôpital à Brignoles mais pour ce qui est grave... »

Voilà qui ne pose aucun problème à Jean Vermenauze, 67 ans. Cet ancien opticien pro-Fillon, qui veut « quelqu'un qui gère », affiche une forme de jeune homme : « On est loin de

rien. A trente minutes il y a Aix, à quarante-cinq minutes on a Marseille ! » Thierry, lui, reste vissé à la terrasse du Café de la Poste. « Qu'ils trouvent du boulot aux jeunes ! Dans les programmes, on n'a rien vu. Ou alors, j'ai raté quelque chose... Il ne votera pas.

À AVIGNON : « LES RETRAITÉS N'ONT PAS ÉTÉ REVALORISÉS »

« Plus au nord, c'est Monclar, avec beaucoup de HLM. Plus au sud, le quartier est alsé, avec des retraités qui vivent dans des maisons à plusieurs millions » Dans sa pharmacie d'Avignon, Yves est le premier témoin de l'appauvrissement du 3^e et du 4^e âge : « Leurs retraites n'ont pas été revalorisées... Côté pouvoir d'achat, je vois bien que ça ne va pas, qu'ils comptent leurs sous. Ils sont désenchantés, ils ont perdu leurs illusions et certains ne croient plus en la politique. »

Dehors, Rachid, la cinquantaine, confirme : « Mes parents galèrent, je les aide. Mais je suis

cheminot, pas roi du pétrole ! » Il votera à gauche, mais refuse de dire pour qui... Hamon ? « Hollande 2, non ! » Macron ? « Hollande 2, non ! »

Au n° 18 vit un drôle de duo. Contre 200 € par mois, Anne-Marie Gerbaud, Marten loue une chambre à Marion, 19 ans, étudiante en CAP petite enfance. Elles se sont trouvées grâce à l'association Logitude. Anne-Marie arrondit sa petite retraite. Et Marion peut se loger sans se ruiner. Elles y trouvent entraide et compagnie en prime. « Je suis là pour elle comme une grand-mère » dit Anne-Marie. Une grand-mère intarissable sur l'Angleterre, où elle a vécu. Et qui peste contre « les douces » n'en plus finir » de ses jeunes colocataires.

Autour de la table du salon, où trône une boîte de biscuits, la présidentielle provoque des moues boudeuses. « On parle des retraites, mais on ne parle pas de nos seniors, du bien vieillir », déplore Stella Bachloch, l'une des responsables de Logitude. On se tourne vers Marion. Que pense-t-elle de tout cela ? « Moi, je ne sais même pas qui se présente, c'est

vous dire comme ça me passionne... » Intergénérationnel, on vous dit !

À CARPENTRAS : « ICI, LE FN, C'EST VRAIMENT UN SUJET »

Le van #Moilecteur n'a pas eu droit de cité à Carpentras (Vaucluse). La raison ? Le ras-le-bol de la mairie à l'égard des médias qui ne viennent, selon elle, que pour évoquer le vote Front national. Il est vrai que, depuis la victoire de Marion Maréchal Le Pen aux législatives de 2012 dans la 3^e circonscription du Vaucluse, la ville est devenue l'un des symboles de la poussée du FN. De fait, le parti de Marine Le Pen y rencontre un écho particulier.

« Ici, le FN, c'est vraiment un sujet », confirme Chantal, 77 ans, installée là depuis quatre ans. L'ancienne auxiliaire de puériculture ne votera pas Marine Le Pen. « Elle a de bonnes idées, mais je ne veux pas sortir de l'Europe. Il y a aussi toutes les histoires de son père... Elle est bien, cette femme, c'est dommage. » Marie, elle, ne vote plus. « J'ai déchiré ma carte d'électeur, explique cette retraitée au débit de mitraillette. J'en ai fait des confettis, je vous jure ! » La sexagénaire boude les urnes, mais pas la politique. « Je suis à fond Marine Le Pen. Je ne suis pas raciste... Mais, quand je pense qu'il y a des touristes qui payent pour aller au Maghreb, il suffit d'aller dans notre quartier ! »

José, 67 ans, le cœur à gauche, craint d'avoir à choisir entre Fillon et Marine Le Pen au second tour. « Je me suis questionné et torturé. Ma préférence allait clairement à Hamon. Mais je voterai Macron par défaut, parce que les autres n'ont aucune chance », confie ce musicien à la retraite, venu là... pour les vacances.



Avignon (Vaucluse), jeudi. Anne-Marie loue une chambre à Marion, 19 ans, étudiante, qui avoue ne pas savoir qui se présente à la présidentielle.

L'ÉLECTRICE DE LA SEMAINE

Nicole Rubi : ses yeux brillent pour Fillon

A Nice, tout le monde connaît Nicole Rubi, patronne de la Petite Maison, le restaurant du Vieux-Nice où les habitants (âgés) viennent « prendre le pouls de la ville ». Le personnage est théâtral. Comme tous les grands acteurs, elle arrive en retard. En terrasse, tous les jours, ténors du barreau, hommes d'affaires et stars du « show-business » déjeunent et se donnent à voir. Ce midi, c'est le réalisateur Philippe Lellouche. La voilà. La patronne, réputée pour son caractère, brille d'abord par son mutisme. Mais lorsqu'on lui parle de Nicolas Sarkozy, son débit s'accélère. « Je suis une sarkozyste inoxydable », dit-elle. Nicolas est un vieil ami. « Oui, mais... l'ancien président a été éliminé de la primaire. Nicole Rubi s'est rabattue sur François Fillon. Sans l'ombre d'une hésitation : « Même sur l'échafaud, je voterai à droite. » Les affaires n'ont absolument pas changé son regard.



« C'est le seul candidat qui ait le costume de président. » Elle rectifie : « Le seul qui ait la carrure de président. » Au moment de la photo, elle décline. Ultime caprice. On insiste. Elle disparaît. Rideau.

LE PARISIEN/PHOTOGRAPHIE



ICI ÇA MARCHE



Correns, le village 100 % bio

L'histoire est digne d'un conte de fées. A Correns (Var), 900 âmes, c'est pourtant bien réel et les fées, en l'occurrence, ont été mises en bouteilles. L'Or des fées, en blanc (20 €), et l'Amé des fées, en rouge (30 €) — deux vins bio —, symbolisent la façon dont les vignes biologiques ont rendu sa prospérité à la commune. Vingt ans plus tôt, Correns se mourait... Mais le prince charmant est arrivé, sous la forme... des aides de l'Union européenne. « Nous avons utilisé cet argent pour nous reconstruire dans l'agriculture biologique », détaille Fabien Mestre, 37 ans. Le viticulteur possède 35 ha de vignes cultivées en bio, dont 3 ha labourés avec des chevaux. Grâce aux aides européennes, l'économie du village a redémarré. La coopérative est devenue le plus gros employeur de Correns, avec 7 salariés. Le bio n'a pas seulement relancé l'économie : la rivière grouille de nouveau de poissons et le petit gibier est revenu, ainsi qu'un papillon que les experts croyaient disparu du pourtour méditerranéen !

Complémentaire des retraités: baisse tarifaire trompeuse François Hollande n'a pas tenu sa promesse de généraliser les mutuelles à l'ensemble des retraités.

10% des retraités conservent la complémentaire santé collective de leur ex-employeur

ANNE DE GUIGNE  @adeguigne

PROTECTION SOCIALE Rattrapé par la réalité. En juin 2015, au congrès de la Mutualité française, François Hollande promettait de généraliser la complémentaire santé pour tous les retraités d'ici à 2017. Le quinquennat arrive à son terme, et la réforme n'a toujours pas vu le jour... faute de financements. Les retraités restant très consommateurs de soins, un tel dispositif, s'il était passé par l'affiliation des seniors à leur ancienne mutuelle d'entreprise, aurait nécessairement abouti à une explosion du coût de la complémentaire santé, inévitable-

ment répercuté sur les salariés. Difficile à faire passer dans l'opinion !

À défaut du grand chambardement de la complémentaire pour tous, le gouvernement s'est contenté de revoir les conditions tarifaires dans lesquelles un retraité peut conserver sa complémentaire santé d'entreprise. La loi Évin offre cette option depuis 1989. Le retraité doit alors payer l'intégralité de la cotisation, son ancien employeur n'ayant plus à prendre en charge une partie du coût. Le tarif du contrat est encadré : il ne doit pas être supérieur de plus de 50 % à celui des salariés actifs.

Un décret, publié le 23 mars au *Journal officiel*, vient modifier cet

équilibre. À partir de juillet, les tarifs ne seront plus encadrés que pendant trois ans. La première année, la cotisation ne devra pas dépasser celle des actifs, la deuxième de 25 %, la troisième année de 50 %. Ensuite les assureurs seront libres de fixer leurs tarifs.

Difficile de couvrir l'intégralité des risques

Ce qui, au premier abord, pourrait faire craindre de fortes hausses, au détriment des seniors. Toutefois, la modification de la loi ne devrait pénaliser qu'une minorité de futurs retraités. « Aujourd'hui, à peine 10 % des retraités souscrivent un contrat

Évin, explique Alix Pradère, fondatrice du cabinet OpusLine. Les autres se tournent plutôt vers des contrats santé individuels qui ne présentent pas forcément les mêmes garanties. »

Les contrats Évin ont connu peu de succès car leur coût semblait exorbitant à la fois aux nouveaux retraités mais aussi à leur employeur ! Le souscripteur d'un contrat Évin devait en effet du jour au lendemain payer une cotisation jusqu'à trois fois plus élevée que celle de son ancien contrat. Pourtant, comparativement aux contrats individuels, ce choix représentait bien souvent une excellente option pour un jeune retraité. Les entreprises ont de leur côté peu

communiqué sur cette solution, car malgré la légère hausse tarifaire, les contrats Évin devenaient rapidement déficitaires en raison des risques importants portés par les personnes âgées.

Le nouvel encadrement tarifaire devrait au final harmoniser l'offre de complémentaire pour les retraités : les conditions des contrats Évin se rapprochant de celles des complémentaires individuelles. « Au début, avec ce nouveau décret, les retraités ayant gardé la mutuelle d'entreprise auront l'impression d'une baisse des prix. Puis au bout de trois ans, on retombera sur des tarifs très proches de ceux d'aujourd'hui », prédit Alix Pradère. ■

Le nombre de départs à la retraite décroît

RETRAITES

Le nombre de départs a diminué de 6,6 % en 2016.

La France comptait 14 millions de retraités à la fin de l'année écoulée.

Marie Bellan
@mbellan1

Le nombre d'attributions de retraites personnelles a diminué en 2016, selon les chiffres de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) publiés lundi. Au 31 décembre 2016, 613.508 personnes avaient rejoint les rangs des retraités de droits directs dans l'année, contre 657.000 en 2015. Cette baisse de 6,6 % s'explique essentiellement par le recul de l'âge légal de départ à 62 ans.

Le nombre de départs à la retraite anticipée pour carrière longue, qui s'était envolé ces dernières années, a également légèrement diminué, passant de 171.557 en 2015 à 167.659 en 2016 (plus de 96 % d'entre elles ont un âge compris entre 60 ans et 62 ans). Le nombre total de personnes ayant bénéficié de ce dispositif depuis 2003 s'élève à 1,3 million.

En revanche, le nombre de retraites progressives – qui permettent de recevoir une fraction de la pension de retraite de base tout en exerçant une activité à temps partiel – concerne un très faible nombre de personnes, mais est en hausse importante, avec 8.885 attributions en cours

de l'année 2016 alors qu'ils n'étaient que 3.871 à en avoir bénéficié en 2015.

Au total, la France comptait au 31 décembre 2016 un peu plus de 14 millions de retraités, dont 43 % ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière professionnelle. Sur ces 14 millions, 2,7 millions sont bénéficiaires d'une pension de réversion. L'âge moyen de départ à la retraite est resté stable, à 62,4 ans.

Le montant moyen de la pension progresse

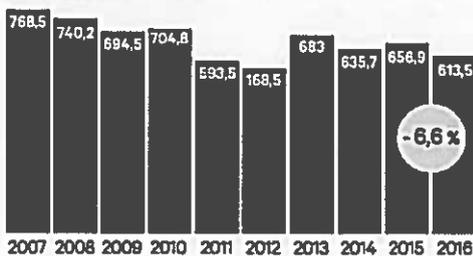
Le profil des retraités a peu évolué. Leur âge moyen a légèrement augmenté, passant de 73,8 ans en 2015 à 73,9 ans en 2016. Quant aux pensions, le montant mensuel moyen pour une carrière complète au régime général (hors régimes complémentaires) continue de progresser : il est passé de 1.037 euros en 2015 à 1.074 en 2016. Pour le régime général, le montant des dépenses engagées en 2016 s'élève à 112,9 milliards d'euros, soit 2,1 % d'augmentation, une hausse quasi identique à celle de l'année passée (+2,3 %). Sur ce total, 85 % sont des dépenses liées aux droits directs, 9 % sont affectées aux pensions de réversion, 4 % pour l'ensemble des majorations (majoration pour enfant par exemple), et 2 % pour le minimum vieillesse. ■

73,9

ANS
C'est l'âge moyen du retraité du régime général.

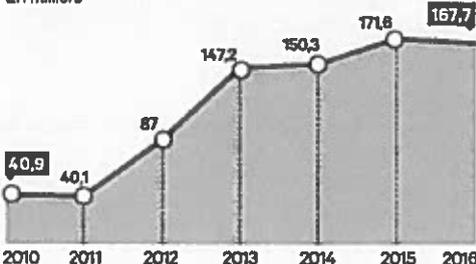
Les nouveaux retraités

En milliers (en droit direct)



Les retraites anticipées pour carrière longue

En milliers





Bruno Levy

MARIE HAUTEFORT
Juriste aux Editions
Lamy

Le salarié inapte, ni reclassé ni licencié, peut-il être mis en congés payés ?

Selon l'article L. 1226-4 du Code du travail, lorsqu'un salarié inapte à son emploi n'a été ni reclassé ni licencié dans le mois suivant le constat d'inaptitude, il a droit au paiement de son salaire sans contrepartie de travail jusqu'à ce que l'une de ces solutions (reclassement ou licenciement) ait été trouvée. Une entreprise de propreté, se trouvant dans cette situation à propos de l'un de ses agents, a imaginé un moyen, qu'elle croyait astucieux, de réduire les coûts : elle a versé le salaire mais en indiquant sur la fiche de paie : « indemnité de congés payés ». Cette mise en vacances forcées, en plein mois de décembre, n'a pas plu au salarié qui a pris acte de la rupture de son contrat de travail en demandant aux prud'hommes d'en faire porter la responsabilité à l'employeur, requête à laquelle il a ajouté celle d'un rappel de salaire sur les mois de décembre et janvier car il aurait dû recevoir un salaire et garder son indemnité de congés intacte. La cour d'appel le déboute de sa demande. Pour elle, le salarié a été rempli de ses droits du moment qu'il a été payé, peu importe ce que pouvait indiquer le bulletin de paie. D'ailleurs, l'employeur avait soutenu qu'il s'agissait d'une erreur de secrétariat. En résumé, la cour d'appel estime que le salarié n'a subi aucun préjudice. Tel n'est pas le point de vue de la Cour de cassation. La reprise du versement du salaire à l'issue du délai d'un mois, en l'absence de reclassement ou de licenciement, constitue une pénalité. C'est pourquoi le salarié aurait dû percevoir, d'une part, son salaire jusqu'à la rupture du contrat de travail, d'autre part, l'indemnité compensatrice de congés payés au terme du contrat (Cass. soc., 1^{er} mars 2017). ■

Prélèvement à la source : flou complet sur le calendrier

PAIE // Les services RH se préparent mollement à ce big bang. François Fillon et Emmanuel Macron plaident pour une révision de la réforme. A l'automne, les services RH sont pourtant censés récupérer les taux d'imposition des salariés.

« Neuf entreprises sur dix n'ont pas encore anticipé ce saut dans le vide. Au mieux, elles envisagent le sujet avec l'éditeur de paie », constate Jean-Christophe Proccot, expert en rémunérations chez Wave-stone. A la rentrée, les services RH vont pourtant entrer dans le vif du sujet. Dès septembre, chaque salarié devra choisir son taux d'imposition. Souvent quatre possibilités : le taux « théorique », pré-senté sur l'avis d'imposition ; le taux « neutre », qui correspond au revenu d'un célibataire sans enfant ; le taux « modulable », en cas de hausse ou de baisse importante des revenus ; enfin le

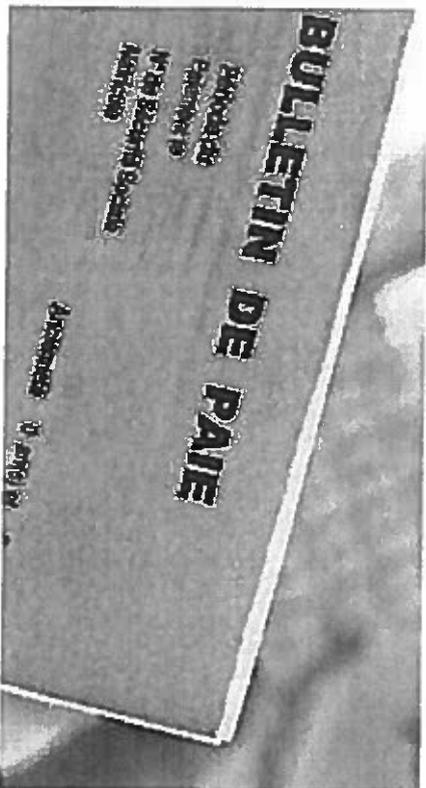
taux « dissocié entre conjoint », un barème individualisé tenant compte des différences de revenus de chaque époux. Change à l'entrepris de récupérer, à partir du mois d'octobre, ces informations auprès de l'administration fiscale : autant de données qui devront figurer dès le 1^{er} janvier sur la feuille de paie.

Impact psychologique

« Les salariés vont prochainement formuler leurs questions auprès des services RH, lesquels n'ont pas formalisé leurs éléments de langage », alerte Jean-Christophe Proccot. Car si l'entrepris n'a théoriquement

pas à répondre en lieu et place du fisc, les services du personnel devront répondre aux interrogations que suscitera inévitablement la baisse mécanique des revenus au 1^{er} janvier prochain. A fonction égale, le salaire ne sera plus identique entre deux collègues... « Les managers devront convaincre que leurs stratégies de promotion et d'augmentation ne sont fondées ni sur des éléments confidentiels, ni sur une appréciation subjective de la situation patrimoniale du salarié », glisse Jean-Christophe Proccot.

En termes de pouvoir d'achat, l'impact psychologique sera également élevé. Outre l'effet démobilitateur du net à payer amputé de la contribution fiscale, les salariés ne bénéficieront pas de l'immédiateté vantée par le gouvernement puisque les taux appliqués, qui ne seront pas liés aux revenus de l'année en cours, n'intégreront pas instantanément les événements personnels, mariage, naissance, mi-temps thérapeutique, chômage. « Le principe de régularisation actuelle est conservé. Les réductions, voire les crédits d'impôt ne seront rétrocedés par l'administration fiscale qu'à l'été 2018. Les taux ne seront réévalués que sur la base de



la déclaration de revenus ou d'une démarche volontaire du salarié ».

De nombreuses entreprises jouent la montre, les trois candidats à la présidentielle François Fillon, Emmanuel Macron et Marine Le Pen ayant mentionné dans leur programme un report, voire une annulation de la réforme. « Compte tenu des investissements majeurs – chiffrés en millions – réalisés par l'Etat dans le déploiement de la DSN [déclaration sociale nominative,

NDLR] conçue pour faciliter le prélèvement à la source, Bercy ne pourra faire machine arrière », évalue pour sa part Jean-Christophe Proccot. Le secrétaire d'Etat chargé du Budget a d'ailleurs programmé une phase de test pour la mi-juin. Un panel d'entreprises issues de différents secteurs professionnels évalueront « en grandeur réelle la fonctionnalité des dispositifs relatifs au prélèvement à la source ». Les conclusions sont attendues pour la fin août. — M.-S. R.



8/12
LA FRANCE
QUI...
DÉGRINGOLE

«Tu sors de tes études, tu proposes ton énergie, et personne n'en veut»

Ils sont très diplômés mais occupent des postes bien en deçà de leurs qualifications, ont des contrats précaires ou pointent à Pôle Emploi. A Grenoble, rencontre avec des bac+5 ou bac+8 désabusés, alors qu'ils pensaient avoir tout fait pour réussir.

REPORTAGE

Claire, 40 ans, docteure en biologie cellulaire, le 6 avril.



Par
FRANÇOIS CARREL
Correspondant à Grenoble
Photos **PABLO CHIGNARD,**
HANS LUCAS

Plus que jamais en France, le diplôme est considéré comme un atout essentiel pour l'insertion professionnelle. Seuls 11% de ceux qui en possèdent un pointent au chômage cinq ans après leur entrée sur le marché du travail, alors que 40% des jeunes non diplômés sont sans emploi. Ces 11% représentent néanmoins un chiffre très élevé: «Ce sont des centaines de milliers de jeunes qui, au sortir de longues études qui ont nécessité des sacrifices importants, peinent à trouver un poste en adéquation avec leur diplôme», relève Camille Peugny, sociologue à Paris-VIII. «Un diplômé de l'enseignement supérieur sur quatre ou cinq peut être considéré comme déclassé sur son premier emploi.» Précarité, temps partiels, faibles revenus, boulots alimentaires, chômage à répétition ou emploi sans rapport avec les compétences sont le lot de nombre de diplômés du supérieur.

«La durée du "bizutage social" s'est allongée: après un master, il est courant de cumuler quatre à cinq ans de stage et de CDD. L'âge moyen du premier CDI est passé à 29 ans», souligne Camille Peugny. En témoignent ces Grenoblois âgés de 25 à 40 ans et diplômés de bac+5 à bac+8 en situation délicate. Tous dénoncent un gâchis humain et portent un regard désabusé, parfois révolté, sur une société qui ne leur donne pas la place qu'ils espéraient et dans laquelle ils ne se reconnaissent pas.

Claire Précaire dix ans, au chômage maintenant

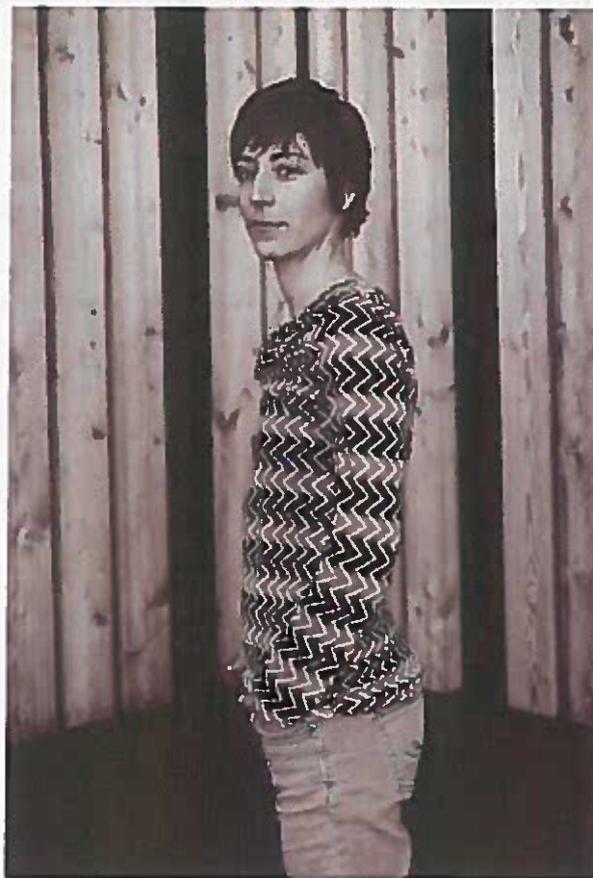
Claire, 40 ans tout juste, est docteure en biologie cellulaire et moléculaire depuis 2005, et au chômage depuis un an. Jamais elle n'a pu accéder à un CDI. Elle a multiplié pendant dix ans les contrats précaires à l'Institut des neurosciences de Grenoble, dans le privé près de Genève, dans un labo du Commissariat à l'énergie atomique, entrecoupés de périodes de chô-

mage... Jusqu'à arriver à la limite légale de son employabilité en CDD dans le public. «Les labos publics où je suis passée me sollicitent, mais je n'ai plus le droit d'y accéder, explique-t-elle. C'est très frustrant : j'adorais ce que je faisais, j'étais appréciée et je dois faire une croix sur mon métier où il y a des manques et où mes compétences seraient utiles ? C'est du gâchis.»

Elle continue à chercher dans le privé, a décroché quelques entretiens. On lui a proposé un poste, mais il était basé à l'étranger : inacceptable pour cette mère de trois jeunes enfants dont le mari, peintre en bâtiment, est salarié à Grenoble. «Je n'ai pas voulu sacrifier ma vie de famille», tranche-t-elle. Elle vit en partie sur son allocation chômage, en assurant des cours particuliers et des vacances à la fac, «pour rester active et à l'affût». Il lui a fallu prendre un statut d'auto-entrepreneur pour pouvoir être payée par l'université... «Dans un an, je n'aurai plus de chômage. Dois-je repartir à zéro ? Faire instit ? Souci, je n'ai plus droit à une formation pour me reconvertir... Et puis ça me fait mal de recommencer au bas de l'échelle salariale et de renoncer à mon métier passion !» Du futur président, elle n'ose attendre la création de postes dans la recherche publique, mais au moins qu'il élargisse le recours aux CDD, qu'il impulse une mobilité des fonctionnaires. Seul espoir pour elle de retrouver le chemin des labos.

Emma Un master, et bientôt un RSA

Emma a 25 ans, elle a décroché en 2014 un master de stratégie territoriale et urbaine à Sciences-Po Paris. Elle vit chez ses parents et touchera ce mois d'avril sa dernière allocation chômage avant de basculer au RSA. Emma se prépare à chercher un petit boulot alimentaire. Tout avait pourtant bien commencé après son master, avec un CDD dans un cabinet de conseil en région parisienne, où elle réalise les études stratégiques des politiques de l'habitat pour des collectivités. Elle se sent vite mal à l'aise : beaucoup de responsabilités, un salaire moyen, une position de prestataire pour des élus dont elle doit suivre les orientations politiques, une ambiance délétère au sein du cabinet. A la mi-2015, après dix mois, elle quitte cet emploi, désireuse de mettre ses compétences au service d'une «autre manière de penser la gestion du territoire, axée sur la transition écologique». Depuis, elle n'a pas retrouvé de poste. Elle a fait les vendanges, du woofing (travail dans une ferme bio), un service civique au Maroc et a répondu à une multitude d'offres d'emploi... sans succès. Elle ne se plaint pas : «J'assume mon refus d'un parcours classique et d'une carrière menée au détriment de mes convictions et des urgences écologiques et sociales.» Mais elle avoue une certaine anxiété. Avec deux anciens de son master, elle a monté une association qui propose aux collectivités un accompagnement sur une transition écologique mêlant énergie, transports, habitat, participation, cohésion sociale :



Marion, 29 ans, bac + 5 en communication et gestion de projets culturels.

Alexandre. «On s'en sort bien, mais au prix d'une vraie désillusion sur la société et d'un fossé avec la génération précédente qui nous dit "vous êtes trop exigeants, pas adaptés au monde du travail", alors que c'est juste qu'il n'y a pas de travail !» renchérit Sarah. Ils ont décidé de ne pas voter : «C'est le fruit de ces années difficiles et de mon dégoût de cette V^e République qui entretient une aristocratie indifférente à la jeunesse», grince Alexandre. Sarah s'emporte : «Puisque tout est décidé par des gens bien installés, par-dessus les élus quels qu'ils soient, je ne voterai pas. Je ne supporte plus d'être prise en otage au prétexte de contrer le FN : mon seul pouvoir, c'est de ne pas aller voter. Quand plus personne ne votera, les politiques comprendront peut-être.»

Marion Bac + 5 et un emploi aidé à temps partiel

Marion a 29 ans. Après son master communication et gestion de projets culturels, obtenu en 2010 à Sciences-Po Lyon, elle a accepté un poste à temps partiel d'attachée d'élu, où elle s'est ennuyée, puis a enchaîné sur des petits boulots de bureau, de la recherche de financement en auto-entrepreneur pour une association culturelle... tout en continuant sa recherche active d'emploi.

Elle s'expatrie à Berlin, passe par une start-up de production de textes techniques, à mi-temps et sous une terrible pression à la rentabilité, puis par de longs mois de chômage avec des allocations de misère et des cours de FLE (français langue étrangère) au noir... «Je n'envie pas un retour en France dans cette situation d'échec, après trois ans de galère. J'avais sous-estimé la violence de la posture dans laquelle me plaçait la recherche infructueuse d'emploi. Tu sorts de tes études, tu proposes ton énergie, et personne n'en veut. C'est annihilant. Je me suis énormément isolée.» Elle finit par rentrer en France, choisit Grenoble et retrouve un peu de confiance en elle grâce à une formation proposée par l'Apec (Association pour l'emploi des cadres). Elle trouve un emploi aidé, à temps partiel et 1100 euros net à Cap Berriat, association d'éducation populaire et d'accompagnement de jeunes porteurs de projets. «Enfin une structure avec laquelle je me sens en accord.» Elle aime son job, espère un CDI prochainement, mais son équilibre est fragile. Son compagnon allemand, bac + 5 en sociologie, n'a trouvé à Grenoble qu'un petit boulot en périscolaire, à 400 euros par mois. Elle n'attend pas grand-chose de la présidentielle. Elle se sent «en décalage générationnel», «en colère» contre «cette société et son système éducatif qui nous dénie la capacité de choisir ce qui est bon pour nous». Elle ira voter, sans grand intérêt. ◀

«Certaines sont très intéressées mais sont-elles prêtes à nous payer ?» Elle attend des candidats à la présidentielle «une prise en compte des enjeux écologiques, un changement de régime politique, une place renforcée pour les citoyens et l'écologie en lieu et place du système capitaliste». Elle se sent plus proche de Mélenchon que de Hamon, se décrivant «en rupture, contestataire».

Alexandre et Sarah Un couple de docteurs pour 2000 euros

Alexandre et Sarah ont 30 ans, deux enfants en bas âge et un petit appart loué au centre-ville. Depuis 2013, ils sont tous deux docteurs, elle en biochimie, lui en chimie appliquée à l'environnement. Après leur thèse, ils n'ont pas cherché à intégrer la fonction publique, comme chercheurs ou enseignants-chercheurs : «Nous savions que ça serait passer par cinq ans de "post-doc" à l'étranger, sans aucune garantie de poste ensuite. Nous nous sommes

tournés vers le privé, convaincus que nous avions des compétences valorisables.» Sarah renonce après de rudes entretiens et se rabat, en attendant mieux, sur une mission de prof vacataire en collège. Après son premier enfant, elle trouve un contrat en post-doc à Grenoble, dans un labo public, bien payé... mais qui ne débouche sur aucun emploi ferme. Retour au chômage, aux candidatures infructueuses et aux vacances dans l'Éducation nationale. Elle s'occupe depuis peu d'une classe Segpa, des enfants en grosses difficultés sociales et scolaires.

Alexandre s'est accroché longtemps à sa recherche : un an et une centaine de candidatures pour trois entretiens téléphoniques et un seul physique, avant de lâcher prise : «Dans mon domaine, on a des choses à apporter et on ne nous laisse pas l'occasion de le démontrer !» Après une expérience avortée de professeur des écoles stagiaire, conclue par une dépression, il reprend un master pro en alternance, dans la maintenance de l'industrie nucléaire, où il est - presque - assuré de trouver du travail.

Le couple gagne aujourd'hui 2000 euros mensuels au total. Des cours particuliers pour lui, la vente de pâtisseries maison pour elle aident à arrondir les fins de mois. Ils ne se plaignent pas : «Simple, à 30 ans, nous ne nous posons encore aucune question de confort, d'épanouissement, mais seulement de stabilité. Quel recul par rapport à la génération de nos parents...» constate

«Je suis en colère, je me sens déconsidéré. On est volontariste, on a des choses à apporter et on ne nous laisse pas l'occasion de le démontrer.»

Alexandre docteur en chimie

Des financements privés pour rendre plus efficaces les programmes sociaux

Une filiale du groupe Caisse des dépôts a créé un fonds qui intéresse des investisseurs privés à l'hébergement d'urgence. Un nouveau modèle pour l'action sociale ?

PAR VINCENT MAHÉ

La Société nationale immobilière (SNI, filiale du groupe Caisse des dépôts) et sa filiale financière Ampère Gestion ont annoncé le 15 mars la constitution d'un « fonds à impact social » de 200 millions d'euros, Hémisphère, destiné à financer l'hébergement d'urgence. Même s'ils suscitent un intérêt croissant, les fonds ou contrats à impact social (*social impact bonds* en anglais) ont jusqu'ici donné lieu à des réalisations de taille relativement modeste, en France comme à l'étranger: 1 ou 2 millions d'euros en moyenne. Le fonds Hémisphère représente donc un réel changement d'échelle pour ces contrats, dont on rappellera qu'ils permettent de faire financer un programme social par un acteur privé rémunéré uniquement en cas de succès: on les rencontre par exemple dans le domaine de l'insertion professionnelle, avec des paiements dépendant du nombre de personnes qui retrouvent un emploi durable.

Cette accélération reflète l'ampleur du besoin. L'afflux de migrants pose un défi inédit à des structures d'accueil déjà fortement sollicitées par la pauvreté et l'exclusion. L'Etat a donc fait appel à l'hôtellerie privée, mais avec les limites que l'on connaît: c'est coûteux pour les deniers publics, inadapté en termes de sécurité, et il est difficile de mettre en place un accompagnement social en milieu hôtelier.

Il fallait donc innover: en réponse aux appels d'offres lancés par l'Etat, la SNI s'est appuyée sur six investisseurs institutionnels pour réunir les fonds nécessaires à l'achat de plus d'une centaine d'hôtels économiques, qui seront transformés, après travaux, en centres d'hébergement. Soixante seront opérationnels dans

un délai de six mois et gérés par Adoma, filiale de la SNI spécialisée dans l'hébergement d'urgence.

Pour l'Etat, c'est l'occasion de réaliser une économie de plus de 40 % et de mettre en place l'accompagnement social indispensable. De leur côté, les investisseurs recevront un loyer fixe versé par Adoma et une part variable en fonction d'indicateurs sociaux évalués par un audit indépendant, notamment le nombre de personnes accompagnées vers un logement permanent ou la proportion d'enfants scolarisés. Au-delà du caractère incitatif de ce mécanisme, l'évaluation indépendante est un gage supplémentaire de transparence et d'efficacité.

UNE APPROCHE TRANSPORTABLE

Cette rémunération associant part fixe et part variable est aussi ce qui permet aux *social bonds* de franchir un nouveau cap: elle les sort d'une logique binaire où l'investisseur perdrait totalement son capital si les objectifs ne sont pas atteints. Le modèle n'est pas inédit, on trouve plusieurs exemples étrangers offrant un retour minimal. Concrètement, c'est sans doute la seule façon pour les *social bonds* d'avoir un véritable impact, c'est-à-dire de dépasser le cadre d'une expérimentation à fonds perdu, réservée à des *charities* (fondations), pour s'adresser à des investisseurs institutionnels, par définition dans l'impossibilité de risquer totalement l'épargne qui leur est confiée.

Ainsi défini, le contrat à impact social est différent des partenariats public-privé, contrats purement financiers qui ne prévoient pas de mesure de la performance sociale. Il va aussi plus loin que le simple investissement socialement responsable, qui vise certes à intégrer d'autres dimensions que le profit, mais avec une finalité sociale non quantifiée.

L'approche peut bien sûr être transportée à d'autres domaines de l'action publique. Dans le domaine associatif, elle est déjà répandue pour la réinsertion des détenus, la protection de l'enfance, la lutte contre l'illettrisme – partout, en fait, où les politiques sociales se prêtent mal à un traitement purement administratif et supposent un accompagnement personnalisé.

A une autre échelle, elle a également vocation à financer des infrastructures sociales ayant un impact fort sur la qualité de la vie ou sur la cohésion nationale, comme le logement HLM: opérateurs de l'économie solidaire par excellence, les bailleurs sociaux sont en effet loin de disposer des ressources nécessaires pour développer rapidement leur parc dans les grandes villes; ils sont en revanche conduits à personnaliser toujours davantage leurs services, que ce soit ceux qu'ils rendent aux collectivités (pour gérer le droit au logement ou renforcer la transparence des attributions) ou ceux qu'ils assurent auprès des locataires (du relogement et de l'accession à la propriété à des actions d'insertion, en passant par la sécurité et la vidéosurveillance ou la gestion de plus en plus fréquente de copropriétés). Utilité de faire appel à des capitaux extérieurs, enrichissement de la mission sociale: les deux déterminants du titre à impact social sont bien là.

L'expérience de la SNI montre qu'on peut compter sur l'intérêt des investisseurs. L'engagement social des entreprises est plus qu'un effet de mode: c'est un mouvement de fond, qui reflète sans doute en partie le recul du religieux et le relatif discrédit du politique, mais qui possède aussi sa dynamique propre, ressentie à tous les échelons hiérarchiques, du lanceur d'alerte anonyme au « patron » qui se sent responsable d'une communauté humaine.

De son côté, l'Etat a tout à gagner à ce mouvement. Il y gagne financièrement, puisque le titre à impact social doit dégager une économie nette. C'est aussi une façon de repenser l'action sociale en s'obligeant à clarifier ses objectifs – à travers une démarche quantitative qui n'est pas le seul facteur d'appréciation, mais qui ne peut pas non plus être totalement escamotée. Question de résultat, question de sens. Question de méthode, aussi: à l'âge des réseaux, les politiques sociales ne sauraient ignorer le dynamisme d'une société civile particulièrement active, en France comme dans le monde – une société d'initiative, associative ou entrepreneuriale. Instrument de la solidarité, l'Etat-providence est et sera de plus en plus l'affaire de tous. ■

Vincent Mahé est secrétaire général du Groupe SNI et président d'Ampère Gestion

**L'ÉTAT Y GAGNE
FINANCIÈREMENT
CAR LE TITRE À IMPACT
SOCIAL DOIT DÉGAGER
UNE ÉCONOMIE NETTE**

Les gagnants et les perdants du panier de la ménagère

En 2016, la stabilité des prix alimentaires a profité aux consommateurs sans rogner les marges de la distribution. Les seuls perdants ? Les agriculteurs.

PAR DANIEL ROSENWEG

STATU QUO pour le chariot de la ménagère. Selon la 6^e édition du rapport de l'Observatoire des prix et des marges alimentaires, remis hier au Parlement, les prix dans l'alimentaire ont connu, en 2016, une relative stabilité qui tient à la forte concurrence entre grandes surfaces.

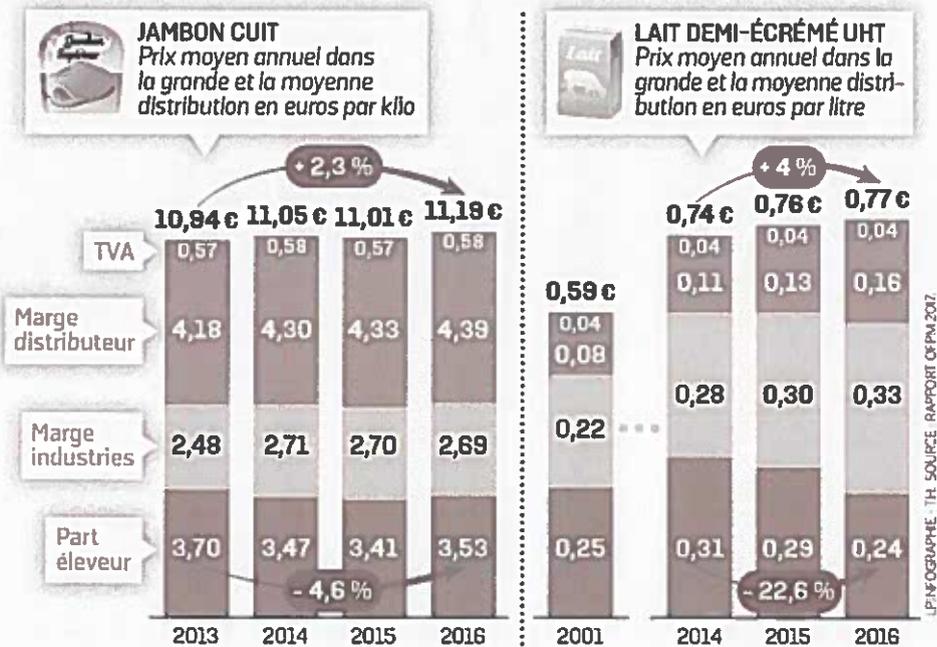
■ STABILITÉ DES PRIX SAUF POUR LE BŒUF

Philippe Chalmin, président de l'Observatoire, en est sûr : « Le consommateur est le grand gagnant du système. La preuve : l'évolution des prix de vente en grande surface. » Et de citer le prix moyen des côtes et du rôti de porc passé de 6,26 €/kg en 2013 à 6,01 € en 2016. Léger recul aussi côté volaille. Et même si le prix du bœuf est plus cher de 11 % depuis 2011, « c'est raisonnable », tempère Philippe Chalmin qui s'étonne que « cette filière reste déficitaire ». Quant à l'envolée des prix à la production des fruits et des légumes frais (+5 %), la grande distribution en a absorbé la moitié.

■ CURIEUSE COURBE DU LAIT

La relative stabilité des produits laitiers cache des surprises. Ainsi du lait demi-écrémé UHT, dont le prix payé aux producteurs (0,24 €/litre) est revenu à son niveau de... 2001. Et alors que de 2014, le prix coûtant a baissé

Les éleveurs les plus mal lotis



de 22,6 %, le consommateur paye cinq centimes de plus. Les gagnants ? Industriels et distributeurs à parts égales.

■ MARGE RECORD SUR LE JAMBON

La marge des grandes surfaces sur le jambon reste « impressionnante : de 40 à 50 % ». Normal : les prix au détail ont grimpé de 2,3 % en trois ans, alors que le prix payé à l'éleveur a baissé de

4,6 %. « La demande est forte et constante, analyse Philippe Boyer, secrétaire général de l'Observatoire, aucune raison donc de baisser les prix. » Pour la première fois cependant, le coût de production pour les éleveurs de porc (1,38 €/kg) est passé en 2016 sous le prix de vente (1,44 €/kg) grâce à la baisse du prix de l'alimentation du bétail et à la forte demande chinoise. Mais côté éleveurs de bovins, on con-

tinue de travailler à perte : 427 € pour produire 100 kg de viande qui ne rapportent que... 386 €.

■ LA DISTRIBUTION VA BIEN

S'ils perdent de l'argent aux rayons boucherie et mer (-3 et -8 %), les distributeurs se rattrapent sur la charcuterie et la volaille : 9 % de marge ! En moyenne, leur marge nette atteint 1,3 % et rapporte des centaines de millions d'euros par an.